UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

La Mairie de Bujumbura : Gestion des espaces verts et ses incidences socio-économiques, de l’ indépendance aux années 2000

Ntiranyibagira, Prosper; Sous la direction de : Dr. Niyongabo Thomas

2025-04
UB, FLSH
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/2214

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

MASTER EN HISTOIRE ET PATRIMOINE

LA MAIRIE DE BUJUMBURA : GESTION DES ESPACES VERTS ET SES INCIDENCES SOCIO-ECONOMIQUES, DE L'INDEPENDANCE AUX ANNEES 2000.

Par:

NTIRANYIBAGIRA Prosper

Mémoire

présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du Diplôme

de Master en Histoire et Patrimoine

==========

Sous la direction de :

Dr. NIYONGABO Thomas

Bujumbura, Avril 2025

« La présence de la nature est, entre autres atouts, un puissant stimulant pour notre créativité et donc la poursuite de notre évolution. »

ANNE YUDINA, « villes-jardins »

MEMBRES DU JURY

Président : Pr. TOYI Oscar

Directeur : Dr. NIYONGABO Thomas

Secrétaire : M.A BANKUWUNGUKA Zorobabel

DEDICACES

A mes chers parents qui m'ont montré le chemin de l'école,

A vous cher père pour votre labeur de tous les jours,

A notre regrettée mère,

A vous chers frères et sœurs pour votre soutien

A tous ceux qui me sont chers,

A ceux qui militent pour la sauvegarde du patrimoine,

A tous nos amis,

Nous dédions ce mémoire.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, c'est pour nous une excellente occasion, pour exprimer nos vifs sentiments de gratitude et de reconnaissance à toutes les personnes physiques et morales qui ont contribué à sa réalisation.

Notre profonde gratitude s'adresse plus particulièrement au docteur Thomas NIYONGABO, pour avoir accepté la direction de ce mémoire. Ses conseils et ses critiques, soutenus par une rigueur scientifique, ont fait de ce travail ce qu'il est aujourd'hui. Qu'il sache que nous partageons avec lui le fruit des efforts fournis.

Nos sentiments de reconnaissance vont également à l'endroit de tous les professeurs de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines dans le Département d'histoire et patrimoine à l'université du Burundi ainsi qu'à l'endroit de tous nos enseignants du premier cycle universitaire à Ecole Normale Supérieure dans la section d'histoire.

Nous tenons ensuite à remercier tous mes enseignants depuis l'école primaire, puis, ceux qui m'ont enseigné au collège communal de Hayi ainsi que ceux qui m'ont enseigné au Lycée Kiremba-sud ; pour leur soutien, encouragement et leur participation au façonnement de notre esprit, sans lequel nous ne serions pas certainement arrivés à ce stade.

Nous exprimons notre profonde gratitude à nos parents qui nous envoyèrent à l'école et supportèrent sans relâche la peine qu'ont exigée nos études.

A nos frères et amis, à toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre ont aidé à l'aboutissement de ce mémoire, nous témoignons notre sincère reconnaissance.

A vous tous qui méritez reconnaissance pour nous avoir aidé à franchir cette étape, nous disons sincèrement merci.

RESUME

Eléments de culture et de prestige, les espaces verts sont avant tout, un moyen d'accès pour tout ou une partie de la population à un lieu de la nature, protégé et entretenu, consacré notamment à des fins récréatives ou décoratives. Généralement définis comme « des espaces plantés de végétaux ouverts et accessibles aux publics », les espaces verts recouvrent ainsi les parcs urbains, les monuments, les jardins, les aires de jeux, les arbres d'alignements, (etc.) ; les espaces verts jouent de nombreux rôles en milieu urbain. Sur le plan urbanistique de la ville de Bujumbura, un héritage de la colonisation (aujourd'hui capital économique du Burundi), les colonisateurs avaient prévu les espaces verts pour un cadre de vie urbain, verdoyant, et permettant de se détendre et d'embellir la ville. Elle dispose des espaces verts liés à son identité politique, des monuments historiques et culturels, et des paysages végétaux importants qui témoignent le précieux de son passé. A cet effet, il serait préférable d'accorder une attention particulière à ce patrimoine en vue de le sauvegarder et le mettre en valeur car il peut contribuer d'une part à stabiliser le fondement de la culture et l'identité du peuple burundais, et d'autre part, contribuer en tant que source de revenu au développement du pays. La ville de Bujumbura doit avoir un look architectural propre, d'une ville verte ornée des arbres et des fleurs, des routes avec des emprises dégagées avec une circulation aisée sans obstacle, la zone des réseaux divers disponibles pour faciliter l'exploitation par des concessionnaires des réseaux, des bâtiments érigés dans les stricts respects des normes et de la règle d'art. Une ville construite suivant un ordre planifié dans le but de rationaliser les espaces ² verts et permettre sa croissance.

Les mots clés : espace vert, gestion, incidence, espace public, mairie, jardin et patrimoine.

ABSTRACT

Elements of culture and prestige, green spaces are, above all, a means of access for all or part of the population to a protected and maintained natural space, dedicated in particular to recreational or decorative purposes. Generally defined as "open and accessible spaces planted with plants", green spaces include urban parks, monuments, gardens, playgrounds, street trees, etc.; green spaces play numerous roles in urban environments. In the urban planning of the city of Bujumbura, a legacy of colonization (now the economic capital of Burundi), the colonizers intended green spaces for a green urban living environment, allowing for relaxation and beautifying the city. It boasts green spaces linked to its political identity, historical and cultural monuments, and important plant landscapes that bear witness to the value of its past. To this end, it would be preferable to pay particular attention to this heritage with a view to preserving and enhancing it, as it can contribute, on the one hand, to stabilizing the foundations of the Burundian people's culture and identity, and, on the other hand, contribute as a source of income to the country's development. The city of Bujumbura must have a distinct architectural appearance, a green city adorned with trees and flowers, roads with clear rights-of-way allowing easy, unobstructed traffic, the area of various networks available to facilitate operation by network concessionaires, and buildings erected in strict compliance with standards and best practices. A city built according to a planned order with the aim of rationalizing green spaces and allowing for its growth.

Key words: green space, management, impact, public space, garden and heritage.

TABLE DES MATIERES

MEMBRES DU JURY **i**
DEDICACES **ii**
REMERCIEMENTS **iii**
RESUME **iv**
ABSTRACT **v**
TABLE DES MATIERES **vi**
LISTE DES TABLEAUX, CARTES ET PHOTOS **xii**
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS **xiii**
AVANT-PROPOS **xiv**
INTRODUCTION GENERALE **1**
1. Choix et intérêt du sujet 4
1.1. Contexte du choix du sujet 4
1.2. Intérêt du sujet 5
1.2.1. Intérêt académique 5
1.2.2. Intérêt scientifique 6
1.2.3. Intérêt pratique 6
2. Délimitation du sujet 6
2.1. Délimitation spatiale 6
2.2. Délimitation temporelle 7
3. Revue de la littérature 8
3.1. Le rôle socioculturel des espaces verts 8
3.2. Le rôle sanitaire des espaces verts 9
3.3. Le rôle esthétique des espaces verts 10
3.4. Le rôle économique des espaces verts 10
4. Objectifs de la recherche 11
5. Problématiques de recherche 12
5.1. Questions de Recherche 13
6. Hypothèses de recherche 13
7. Méthodologie de recherche 14
7.1. Recherche documentaire 15
8. Organisation du travail 15
9. Les difficultés rencontrées 16

9.1. Les difficultés liées à la recherche documentaire 16
9.2. Les difficultés liées aux travaux de terrains 16
PREMIERE PARTIE : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE 18
CHAP. I : CADRE CONCEPTUEL 18
I.1. Définition du concept « espace vert » : 19
I.1.1. Pourquoi un espace vert ? 20
I.1.2. Dans quel Contexte 21
I.2. Définition du concept « Gestion » 22
I.3. Mairie 23
I.4. Incidence 23
I.5. Espace public 24
I.6. Espace libre 24
I.7. Espace ouvert 25
I.8. Espaces patrimoniaux 25
I.9. Jardin 25
I.10. Les différentes définitions du concept d'espace vert du point de vue des différents auteurs 26
CHAP. II : CADRE THEORIQUE 28
II.0. Approche historique des espaces verts 28
II.1. Le poids de la tradition antique 28
II.2. Au commencement était le jardin 28
II.2.1. Jardins d'Eden 29
II.2.2. Jardin perse 29
II.2.3. Jardin de la Mésopotamie 29
II.2.4. Les jardins Egyptiens 30
II.2.5. Les jardins classiques français (1600-1700) 30
II.2.6. Les jardins anglais 30
II.2.7. Les jardins japonais 31
II.2.8. Les jardins chinois 31
II.2.9. Les jardins contemporains 31
II.2.10. De l'hygiénisme au XXème siècle : la nature pour soigner la ville et ses habitants 32
II.3. Typologie des espaces verts 33
II.4. Les composants des espaces verts 34

II.4.1. Les éléments intangibles 34
II.4.2. Les éléments tangibles 35
II.5. Les rôles et fonctions des espaces verts **36**
II.5.1. Les fonctions sociales et récréatives 36
II.5.2. Rôle environnemental 37
II.5.3. Le rôle économique des espaces verts 38
II.5.4. La gestion de l'eau 38
II.5.5. Le Rôle urbanistique des espaces verts 38
II.5.6. Rôle esthétique et décoratif des espaces verts 39
DEUXIEME PARTIE: GESTION DES ESPACES VERTS EN MAIRIE DE BUJUMBURA 40
CHAP. I: EVOLUTION DE LA GESTION DES ESPACES VERTS EN MAIRIE DE BUJUMBURA 40
I.1. Aperçu historique des espaces verts en mairie de Bujumbura 40
I.2. La densification et l'extension de la ville de Bujumbura depuis l'indépendance aux années 2000 44
I.2.1. Extension et densification de la ville de Bujumbura de 1962-1986 44
I.2.2. Extension de la ville de Bujumbura de 1981 à 2000 46
I.2.3. Extension de la ville de Bujumbura depuis 2000 à nos jours 48
I.3. Impact des colonisateurs au niveau de l'équipement urbain en espaces verts 49
I.4. Les espaces verts et la ville de Bujumbura dans la mentalité des burundais 50
I.4.1. La ville de Bujumbura, un espace extra-burundais 50
I.4.2. Les espaces verts dans l'imaginaire des Burundais 51
I.5. Evolution de la gestion des espaces verts dans le Burundi indépendant (1962-1993) 53
I.6. Effets de la croissance des activités urbaines aux espaces verts 55
I.7. Activités agro-pastorales en milieu urbain 56
I.7.1. Agriculture urbaine en mairie de Bujumbura 56
I.7.2. Impact de l'agriculture urbaine dans la gestion des espaces 57
I.8. La sous urbanisation et ses différents facteurs 59
I.8.1. La négligence de l'urbanisme 59
I.8.2. Instabilité politique 63
CHAP. II: LES MECANISMES DE PROTECTION DES ESPACES VERTS EN MAIRIE DE BUJUMBURA 64
II.1. La nécessité de protection et le rôle du droit 64

II.2. La force du droit en matière de protection des espaces verts 65
II.3. La protection des eaux urbaines en Mairie de Bujumbura 65
II.4. Gestion des déchets 66
II.4.1. Que dit la loi burundaise sur la gestion des déchets ? 67
II.4.2. Organisation de la collecte des déchets ménagers 68
II.5. La régie des services techniques municipaux (SETEMU) 69
II.6. La Mairie de Bujumbura 69
II.7. La REGIDESO 70
II.8. Institut National pour l'environnement et la conservation de la nature (I.N.E.C.N) 71
II.9. L'Action Ceinture Verte pour l'Environnement (A.C.V.E) 72
II.10. Impact de la crise de 1993 sur les espaces verts urbains 72
II.11. Le secteur informel et les espaces verts en mairie de Bujumbura 74
II.12. Occupation illégale des places réservées aux espaces verts 74
II.13. Les acteurs de l'aménagement urbain 75
II.13.1. La politique interventionniste de l'Etat 75
II.14. Les instruments juridiques et règlementaires 75
II.14.1. Les règles d'urbanisme 75
III.14.2. La règlementation de l'urbanisme 77
II.14.3. Autorisations d'urbanisme 77
II.14.4. Le certificat d'urbanisme 78
II.14.5. Le permis de construire 78
II.15. Règlement de l'urbanisme pour les espaces verts au Burundi. 78
II.15.1. Les conditions d'utilisation des espaces verts 78
II.16. Les techniques urbanistiques 79
II.16.1. Stratégies de gestion des espaces verts ou de luttes antiérosives pour la ville de Bujumbura 79
II.16.2. Stratégie de gestion de l'espace 79
II.17. La sauvegarde des espaces verts 80
II.17.1. Les places protégées pour des fins spéciales 80
II.17.2. La place des espaces verts dans l'histoire de la ville de Bujumbura 81
II.18. Politique publique des espaces verts en mairie de Bujumbura 82
II.18.1. Impact des plans décennaux et quinquennaux sur les espaces verts 83
II.18.2. Les failles de la politique publiques des espaces verts 85

TROISIEME PARTIE : ETAT DES LIEUX DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE BUJUMBURA 87

CHAP. I : CARACTERISATION DES ESPACES VERTS DANS LA VILLE DE BUJUMBURA 87

I.1. La place de l'indépendance 87

I.2. La place de la révolution 88

I.3. La place du mausolée 89

I.4. La place de l'unité 90

I.5. Le jardin public 91

I.6. Les activités dans le jardin public 92

I.6.1. Les activités physiques et de loisirs 92

I.6.2. Autres cérémonies sociales 93

I.6.3. Activités culturelles 93

I.7. Le club de Golf et Cercle Hippique de Bujumbura 93

I.8. Le musée vivant de Bujumbura : patrimoine muséographique 95

I.8.1. Musée vivant : jardin botanique et zoologique 95

I.9. Les complexes multisports 97

CHAP. II: LES INCIDENCES SOCIO-ECONOMIQUES LIEES A LA GESTION DES ESPACES VERTS EN MAIRIE DE BUJUMBURA : DISCUSSION DES RESULTATS ET PLUS RECOMMENDATION 99

II. 0. Introduction 99

II.1. Impacts des espaces verts sur le plan historique 101

II.1.1. Le poids de la tradition burundaise 101

II.1.2. Aspect historico- culturel des espaces verts 102

II.2. Valeur patrimoniale des espaces verts 102

II.3. La perception des espaces verts 104

II.3.1. Différentes perceptions des espaces verts urbains par les citadins 105

II.4. Valeur esthétique des espaces verts urbains 106

II.5. Valeur économique des espaces verts urbain 107

II.5.1. Les espaces verts comme des sources de revenus 107

II.5.2. Développement des activités économiques 109

II.5.2.1. La restauration 109

II.5.2.2. Activité de jardinage : 110

II.5.2.3. Activité commerciale 110

II.5.2.4. Commercialisation des plantes ornementales....111
II.5.3. Sur le plan touristique....113
II.5.4. Sur le plan historique....114
II.6. Politique urbaine de l'habitat et son impact sur les espaces verts....114
II.6.1. Politique de démolition des constructions anarchiques en mairie de Bujumbura....115
II.6.2. Les causes de démolition des constructions anarchiques....116
II.6.3. Impacts socio-économiques de la démolition des constructions anarchiques....116
II.6.3.1. Sur le plan social....117
II.6.3.2. Vérification de mise en application de la politique de démolition des construction anarchiques....118
II.6.3.3. Sur le plan économique....119
II.7. Recommandations et perspectives....121
CONCLUSION GENERALE....123
BIBLIOGRAPHIE....125
ANNEXE....131

LISTE DES TABLEAUX, CARTES ET PHOTOS

Tableaux

Tableau 1 : Croissance spatiale de la ville avant l'indépendance44
Tableau 2 : Croissance de la ville de Bujumbura de1962-2000.....47
Tableau 3 : Evolution de la population par quartier entre 1964-197955
Tableau 4 : Répartition des agriculteurs chefs de ménages par quartier à Bujumbura en 197858
Tableau 5 : Evolution des surfaces urbanisées par quartier (1966-1981)61
Tableau 6 : Agglomération de Bujumbura en 198262
Tableau 7 : Répartition des déplacés et des sinistrés par site en mairie de Bujumbura en 1994 ...73
Tableau 8 : Tableau tarifaire des visiteurs du site par : origine, tranche d'âge et frais de visite ..97
Tableau 9 : Activités connexes dans espaces verts étudiés et leurs conditions d'accès.....108

Cartes

Carte 1 : Carte de la Ville de Bujumbura7
Carte 2 : localisant les espaces verts100

Photos

Photo 1 : La place de l'indépendance.....88
Photo 2 : La place de la révolution.....89
Photo 3 : La place du mausolée.....90
Photo 4 : Place de l'unité.....91
Photo 5 : Jardin public.....92
Photo 6 : Terrain de golf94
Photo 7 : Cercle hippique.....95
Photo 8 : Boutiques, aires de jeux pour les enfants, le rugo, les arbres et les animaux.97
Photo 9 : terrain de l'entente sportive98
Photo 10 : Arbre cordia africana (*umuvugangoma),* tigre et *Umusufu*103
Photo 11 : Boulevard de l'UPRONA107
Photo 12 : Musée Vivant.....114

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACEV : Action Ceinture Verte pour l'Environnement

AIVF : Association des Ingénieurs des Ville de France

CEC : Centres Extra-Coutumiers

CIAM : Congrès International de l'Architecture

CNDD-FDD : Congrès National pour la Défense de la Démocratie-Front de Défense de la Démocratie

EAC : East African Community

INECN : Institut National pour l'Environnement et Conservation de la Nature

INSS : Institut National de Sécurité Sociale

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONATEL : Office National de Télécommunication

ORU : Ordonnance du Ruanda-Urundi

OUA : Organisation de l'Union Africaine

PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement

POS : Plan d'Occupation du Sol

REGIDESO : Régie de Direction des Eaux et Electricité

RN : Route Nationale

SD : Schémas Directeur

SDAU : Schémas Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme

SDU : Schémas Directeur de l'Urbanisme

SETEMU : Service Technique Municipaux

SOCAR : Société Commerciale d'Assurance générale et de Réassurance

UPRONA : Union Pour le Progrès National

etc. : Et cétéra

Q. : Question

H : hypothèse

S : Section

Ob : Objectif

AVANT-PROPOS

Notre travail de mémoire qui est intitulé *: **« Gestion des espaces verts en mairie de Bujumbura et ses incidences socio-économiques de l'indépendance aux années 2000 »*** rentre dans le cadre de l'obtention d'un diplôme de mastère en Histoire et Patrimoine. En proposant de faire un tel travail, nous avons voulu apporter notre contribution à la problématique de gestion des espaces verts en mairie de Bujumbura.

Au cours de ce travail, nous avons cherché à étudier les défis et les réussites auxquels fait face le domaine le domaine de gestion des espaces verts dans la zone de notre étude. Ainsi, des solutions sont proposées pour relever ce défi, en particulier ceux qui sont liées à la promotion, la protection et la revalorisation des espaces verts.

Des difficultés n'ont pas manqué. En dépit de la volonté de nos efforts, ces difficultés n'ont pas retardé l'avancer de notre travail même s'ils ont entravé la qualité des résultats.

INTRODUCTION GENERALE

« La présence de la nature est, entre autres atouts, un puissant stimulant pour notre créativité et donc la poursuite de notre évolution. »[1]

L'être humain a depuis des siècles, été lié à la nature. Elle a toujours accompagné son évolution bien que son rôle ou l'importance qui lui est accordé n'a pas été constante au fil des années. Que ce soit dans le but de recréer le paradis perdu (jardin d'Eden), pour sa fonction vivrière, guérisseuse ou esthétique, la nature sous tous ses aspects a toujours été une nécessité.

Si le terme « espace vert » est récent, la notion qu'il recouvre existe depuis que les hommes se sont regroupés en village et en ville. Il est uniquement appliqué aux espaces verts urbains (parc, jardin et square) ; l'espace où la ville se présente et forge son identité pour les urbanistes, celui autour duquel s'organise le bâti pour les architectes. C'est la forme à partir de laquelle se construit la ville. Cette notion d'espace vert a évolué en forme et en échelle à travers le temps au point de devenir un des facteurs les plus important pouvant influencer la forme de la ville *;« La vieille ville, décor archéologique, reproduit une représentation théâtrale du passé : ce quartier protégé des galeries d'art, d'antiquaires, artisanats touristiques. »*[2]

Cette notion d'« espace vert » est dans la représentation ancienne un « jardin ». Les jardins existent en peu partout et ils ont toujours été des lieux privilégiés de la réflexion et des rencontres. Les espaces verts ont été toujours l'expression d'une idée et d'une maitrise de la nature ; *« outre ses fonctions stratégiques et le contrôle qu'il permet d'exercer sur la population, le mur d'enceinte à un autre avantage. Il sépare nettement l'espace citadin de la contrée environnante. On peut trouver encore dans l'aire intérieure, des arbres, des jardins, des champs, des pâturages ; mais la muraille qui trace les limites de la surface bâtie permet en son entour le libre développement de cultures. »* [3]Cette notion a évolué vers le concept de « ville-parc » et de « cité-jardin ». Traditionnellement, la notion de paysage était associée aux sites les plus remarquables. Mais, aujourd'hui, qu'ils soient naturels, ruraux ou urbains, ils concernent notre environnement.

[1] A, YUDINA, *« Villes-Jardins »*, éditions Ulmer, p.6
[2] M.J, *Pratique de la ville*, Paris, 1978. p.22
[3] L. MUMFORD *: La cité à travers l'histoire ;* Editions du Seuil, 27, rue Jacob, Paris Vie. p.34

A l'heure actuelle, la notion d'espace vert a changé d'échelle et de fonctions avec les nouveaux problèmes environnementaux dus à la révolution industrielle.

Dans le contexte du Burundi, les espaces verts en mairie de Bujumbura recèlent une variété en matière de patrimoine urbain et naturel. Elle possède un patrimoine exceptionnel qui traduit une histoire civilisationnelle multiple dont les témoins sont les sites et les monuments historiques qui subsistent encore. En milieu urbain, la nature constitue un élément d'harmonie qui contribue au pouvoir d'attraction de l'espace. L'harmonie et la beauté font partie de l'ensemble de fonctions de l'espace et peuvent être un moyen de réconcilier l'homme et la nature dans le but de développer et organiser l'effet d'attraction. La nature apparait comme essentiel dans la fixation et la valorisation de l'image de la ville. LAMRI Sichem affirme que *« la représentation de la ville chez les citadins redéfinit les principes de compositions urbaine dans la mesure où les structures du lieu priment sur l'aspect esthétique d'un espace. Les espaces verts possèdent une grande potentialité pouvant contribuer au développement socio-économique du pays. »*[4]

Cependant, la ville de Bujumbura est depuis quelques années fortement marquée par une croissance urbaine accélérée et non maitrisée. La croissance démographique observée depuis l'Independence dans la ville de Bujumbura a engendré les besoins indispensables en infrastructures de logement et routes au dépend des espaces naturelles. La présence des espaces verts en ville peut être perturbée par son contact avec les activités anthropiques comme L. BAECK l'a montré, *« l'urbanisation a un aspect social et économique puis qu'elle s'accompagne de l'abandon d'emplois agricoles en faveur d'occupation industrielle, administratives ou commerciales »* [5]. Depuis lors, la ville de Bujumbura a subi diverses transformations entre autres une urbanisation partielle du fait que les différents plans quinquennaux de développement social et économique sont presque restés dans les textes. D'où une occupation anarchique des sols par des habitations précaires et par des cultures vivrières installées par ces habitants. Ces différentes contraintes ont ôté la zone tampon ou public pouvant qui était destinée aux espaces verts.

[4] S. LAMRI, *Espace vert urbain et périurbain de Sétif : Etat des lieux et place dans la gestion municipale.* Mémoire, université de FARHAT ABBAS, 2012.p.13

[5] L. BAECK , *Etude socio-économique du centre extra-coutumier d'USUMBURA* ; mémoire couronné au concours annuel de 1956. MEM. ACAD. Royale sciences colon. USA,1956 p.18

Pour diverses raisons, le problème des espaces verts dans la ville de Bujumbura n'a jamais fait l'objet d'études sérieuses jusqu'à dans la deuxième décennie de ce XXIème siècle.

C'est dans cette optique que nous avons constaté que la question des espaces verts fait partie des problèmes urbains auxquels notre ville a affronté et dont les incidences liées à la gestion de ces derniers ont impacté la société dans tous ses aspects.

Par ailleurs, on remarque que le développent socio-économique et environnemental exercent l'un sur l'autre une influence réciproque ; autrement, une relation interdépendante entre l'homme et les espaces verts. A ce titre, un sociologue éminent représentant de la philosophie des sciences de la nature et de l'histoire y a apporté sa contribution. C'est le cas de Karl MAX qui dit : *« l'homme joue lui-même vis-à-vis de la nature le rôle d'une puissance naturelle… En même temps qu'il agit… sur la nature extérieure et la modifie, il modifie sa propre nature »*[6]

En effet, les problèmes qui sont liés à la gestion des espaces verts en mairie de Bujumbura résultent de l'extension rapide de la ville qui n'a pas respecté le schéma de l'urbanisme et les normes environnementales démesuré et surtout incontrôlée d'une ville dont le rythme de croissance est devenu aujourd'hui inquiétant. Ces premières viennent de l'homme un puissant modificateur du milieu naturel et dont son action surpasse l'évolution de la nature. Tout en agissant de concert avec le monde vivant, la nature, l'homme finit par dérégler ; c'est la raison pour laquelle parmi les nombreuses difficultés les plus ardues auxquelles notre ville se trouve actuellement confrontée viennent en première position de la gestion des équipements urbains parmi lesquelles les espaces verts font aussi partie.

La pollution et les risques naturelles sans oublier de nombreuses crises qu'a traversé le pays ont secoué le Burundi et ont provoqué un phénomène nouveau qui est le non-respect du plan cadastral de la ville et paralysé des services de l'urbanisme, favorisant ainsi des constructions anarchiques et la spoliation des concessions domaniales à cause de l'incompétence de la gouvernance locale.

D'où alors plusieurs aspirations dans l'étude de ce phénomène partent des prérequis en rapport avec le monde urbain et autres relatifs à la notion de protection du patrimoine. Sur notre sujet de recherche qui est intitulé : « **Gestion des espaces verts en mairie de Bujumbura et ses**

[6] *K.MAX ; le capital*, Editions sociales, Paris, p.180

incidences socio-économiques de l'indépendance aux années 2000 » ; nous nous sommes également inspirés du discours du25/6/2021 prononcé par le maire de la ville CP Jimmy HATUNGIMANA *: « tout citoyen ayant construit dans les six mètres d'une avenue d'un quartier viabilisé, huit mètres d'un boulevard doit démolir ses constructions endéans trois mois sinon la mairie s'en chargera »*[7] . Ce discours alarmant nous a poussé de s'imaginer sur l'histoire et la façon dont les espaces verts sont gérés de telle sorte qu'ils posent des problèmes aujourd'hui. D'où alors notre étude orientée vers l'histoire urbaine liée à la gestion des espaces verts pendant une période de plus 60ans.

1. Choix et intérêt du sujet

1.1. Contexte du choix du sujet

Plusieurs raisons ont ainsi motivé le choix de notre sujet de recherche. La ville de Bujumbura, capitale politique et économique depuis l'indépendance du Burundi jusqu'en 2018, puis économique de 2018 jusqu'aujourd'hui, est sujette à une forte croissance démographique. Cette croissance démographique s'est accélérée du fait du fort taux d'accroissement naturel et de l'exode rural qui a suivi la décolonisation. Ainsi, la satisfaction des besoins d'une telle population représente un défi permanent que les autorités administratives de cette ville doivent relever.

Au fil des années, la relative satisfaction de certains besoins prioritaires ou de première nécessité à savoir : accès au logement, aux équipements communautaires et d'autres besoins d'ordre économiques et sociaux a laissé naitre de nouveaux besoins autres fois déconsidérés et qui ont de nos jours d'importance capitale ; car l'épanouissement de la population est un enjeu pour les autorités urbaines. Il s'agit à cet effet des besoins de commodité, de détente et d'évasion qui se traduisent par la mise en place des infrastructures récréatives.

En conséquence, ce sentiment d'insatisfaction, devant le fait que le pouvoir public se contente de gérer les problèmes urbains au quotidien, pousse les habitants de la ville à chercher eux-mêmes des solutions, chacun de ce qui l'avantage dans l'immédiat. Ce qui débouche sur les constructions anarchiques qui constituent un défi de taille pour les pouvoirs publics.

[7] *www.jimberemag.org;* Jimmy HATUNGIMANA, discours prononcé lors de l'arrestation des constructions anarchiques en mairie de Bujumbura (consulté le5/8/2024).

Cette prolifération de l'habitat informel est apparue en réponse directe au manque de logement généralisé, à l'insuffisance des politiques publiques et à la rareté des logements sociaux abordables pour la plupart des habitants.

A partir de 1972, la communauté internationale pose les bases pour la protection de l'environnement à la conférence de Stockholm. Cette volonté sera réaffirmée vingt ans plus tard au « sommet de la terre » de Rio en 1992. On peut dès lors comprendre que, les préoccupations environnementales font parties des grands enjeux actuels de l'humanité. Au Burundi, la volonté de valoriser les espaces verts a commencé depuis la prise de conscience du rôle joué par tourisme dans l'économie nationale et est aiguisé en 2021 lorsque l'administration urbaine prenne des mesures de démolition des constructions anarchiques. L'absence de commodité, d'accompagnement d'intégration des groupes humains là où la promotion des espaces récréatifs équipés et ouvert à tous est encore à la traine.

En effet, la vision du Burundi, pays émergent 2040 et pays développé en 2060, nécessité un décollage économique de tous les secteurs d'activités du pays. Pour cela, la contribution des espaces verts dans le développement national à travers le tourisme et la magnificence urbaine en tant que facteur de développement économique impose aux villes burundaises en général et à la ville de Bujumbura en particulière, une nouvelle orientation vers la création et la planification des politiques des espaces verts. C'est pourquoi que nous avons choisi notre sujet, sous le thème de : **« Gestion des espaces verts en mairie de Bujumbura et ses incidences socio-économiques depuis l'indépendance aux années 2000 ».**

1.2. Intérêt du sujet

L'étude que nous menons dans le cadre de cette recherche, présente trois centres d'intérêt à savoir : académique, scientifique et pratique.

1.2.1. Intérêt académique

L'intérêt de ce travail veut d'abord académique, en ce sens qu'il marque notre initiation dans la recherche, l'un des fondements des études au second cycle universitaire. Dans le même sillage, elle nous a permis d'acquérir des aptitudes pour la recherche en sciences sociales, notamment dans la recherche historique.

Il s'impose comme un parchemin indispensable en fin de formation du second cycle de l'université du Burundi, et une condition sine qua none pour l'obtention du diplôme de master.

1.2.2. Intérêt scientifique

Sur le plan scientifique, ce travail permet d'apporter un éclairage sur la contribution de la gestion des espaces verts dans l'essor de l'expansion des activités socio-économiques. Ce travail intéresse l'historien dans la mesure où le phénomène de gestion des espaces verts découle d'un processus évolutif et cumulatif de dérèglements de la politique publique, en matière de planification urbaine, sur une période relativement longue.

Ainsi donc, la présente étude apportera des résultats d'analyse des incidences liées à la gestion des espaces verts dans la zone d'étude.

1.2.3. Intérêt pratique

Cette étude fourni une banque de données fiables sur les espaces verts dans la ville de Bujumbura. Les propositions faites pourront aider les décideurs dans la mise en place des stratégies d'aménagement et de valorisations des espaces verts dans les villes burundaises. Ce travail intègre certaines suggestions : sur le plan social, hormis le volet d'épanouissement des populations, l'espace de loisirs est considéré ici comme une activité à haute intensité de main d'œuvre. Il s'inscrit ainsi comme une voie de création d'emplois, moyen de résilience pour juguler aux problèmes chômage qui gangrène la jeunesse d'aujourd'hui.

2. Délimitation du sujet

Un travail scientifique doit toujours délimiter dans le temps que dans l'espace ; c'est pourquoi que notre travail doit aussi avoir des circonscriptions spatiales et temporelles.

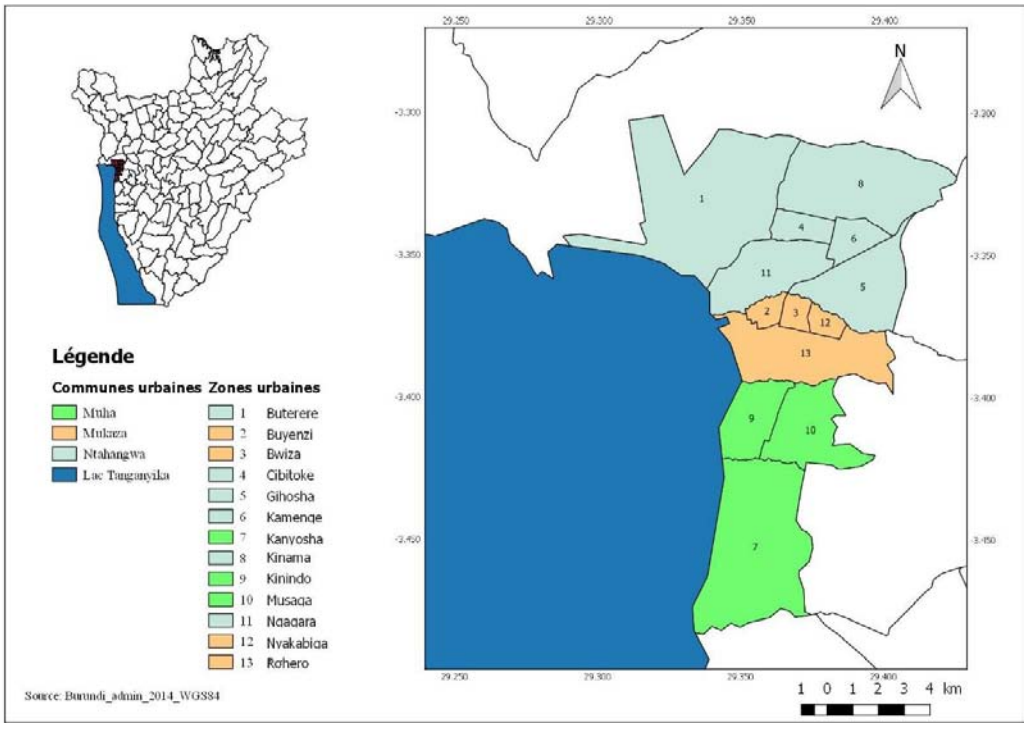
2.1. Délimitation spatiale

La délimitation spatiale renvoi aux limites géographiques du travail. Il s'agit ici, de montre l'espace géographique dans lequel notre recherche est menée. Notre travail porte essentiellement sur les espaces verts en mairie de Bujumbura où l'urbanisation croissante a influé considérablement les espaces verts. Nous avons choisi la ville de Bujumbura comme zone d'étude de notre travail pour plusieurs raisons justificatives :

D'abord, la connaissance du milieu. Ensuite, Bujumbura est notre milieu résidentiel, donc, la documentation et la collecte des données à travers les enquêtes nous semblent assez facile. Enfin, par rapport à son statut de la ville coloniale, qui a établi les plans d'urbanisme de la ville.

Et puis, Bujumbura est une ville dont l'urbanisme avait été programmé suivant le plan directeur d'urbanisme crée dans la décennie de 1950 et qui devrait non seulement orienter les axes de développement de la ville en aménageant les quartiers pour l'habitation, industries, administration, de même toutes les commodités autour de développement urbain mais qui s'est retrouvée dans une expansion totalement anarchique.

Carte 1 : Carte de la Ville de Bujumbura



Source : https://openjicareport.jica.go.jp. Consulté le 22/2/2025 à 14h32min

2.2. Délimitation temporelle

La délimitation temporelle consiste à limiter périodiquement le travail. Afin de mieux cerner les contours de notre sujet de recherche, nous avons trouvé adéquat d'inscrire notre travail dans une analyse évolutive afin de mieux cibler et faire ressortir la dynamique de création et de

valorisation des espaces verts dans la ville de Bujumbura. C'est dans cette optique que, notre travail est circonscrit dans l'intervalle annuel de l'indépendance aux années 2000.

En effet, la plus grande partie de notre intervalle se révèle être une période caractérisée par le désordre urbain et de l'échec des projets de renforcement infrastructurel dans la ville de Bujumbura.

Ces années sont également caractérisées par des crises politiques, l'insalubrité générale de la ville de Bujumbura avec des décharges le long de la ville, critère en défaveur du paysage urbain et de l'attractivité touristique. Par contre la période de 2021 nous permet de voir le regain et le renouveau des opérations de démolition des constructions anarchiques dans la municipalité de Bujumbura et le pas franchi pour débarrasser la ville de l'insalubrité, mais aussi pour y créer un cadre confortable pour le bien-être des populations urbain.

3. Revue de la littérature

La présente étude sur la gestion des espaces verts en Mairie de Bujumbura et ses incidences socio-économiques de l'indépendance aux années 2000, s'inscrit dans le cadre de la recherche autour de l'impact des espaces verts dans la ville de Bujumbura et particulièrement sur le plan social et économique. La réalisation de cette étude n'aurait pas été possible sans consultations de nombreux ouvrages portant sur la finalité de gestion des espaces verts. Ainsi, plusieurs auteurs ont abordé ces problèmes sous différentes approches :

3.1. Le rôle socioculturel des espaces verts

Les populations résidant dans la ville sont plus ou moins condamnées à la consommation de ce qui leur est offert par la ville. De ce fait, les populations ne peuvent que se divertir à partir des espaces verts qui leurs sont offerts. Voilà pourquoi M. Touré et T. Yadoyomi soulignent *« l'insuffisance des équipements de loisirs dans villes du sud de Sahara, et aussi le fait que lorsqu'ils existent, ces équipements sont concentrés au centre de la ville. »* [8]Le diagnostic fait des villes burundaises prouve que les équipements[9] de détente sont quasi inexistants et souvent en mauvais état. Henri KABANYEGEYE explique que *« la prise de conscience de l'importance des*

[8] M. Touré et T. Yadoyomi, *Valorisation des espaces récréatifs et Développement du tourisme dans la ville de Yaoundé,* mémoire, Yaoundé, 2016. P14

[9] http://www.Geoecotrop.be; H. KABANYEGEYE et al., La diversité floristique et statut de conservation des espaces verts de ville de Bujumbura. Consulté le 12/1/2025 à 11h 27 min

espaces verts et des services écosystémiques qu'ils rendent est primordiale pour tout programme de leur protection en milieu urbain.»

Tous ces auteurs démontrent l'importance des loisirs dans le quotidien humain et montrent le solde le temps restant à chaque citoyen pour le divertissement après avoir éliminé le temps consacré au besoins physiologiques, au ménage, aux empreintes et au travail, il reste ainsi à chaque individu un temps de détente qui est le solde du « budget-temps ».

Pour ces auteurs, les habitants de la cité capitale ont besoin, en dehors du cadre familial, les espaces appropriés pour la pratique des loisirs de leurs choix.

Cependant, C. MADJOUMA et TEDEFO, explique que *« au-delà du statut social distinct, il est important de noter que les équipements collectifs en General et les espaces verts en particuliers, sont des lieux d'appropriation de tous sans distinction de classe sociale*[10] *».* Ainsi, les pratiques socioculturelles liées aux structures résidentielles provenant des sphères familiales s'enveloppent lorsqu'il est question de sport, de détente et d'espace vert de loisirs.

De ces travaux, les auteurs montrent l'importance des espaces verts dans le brassage et l'intégration des individus venus d'horizons divers. Selon eux, les ségrégations socio-spatiales existent dans les divers domaines, à l'exception des espaces verts. Raison de l'affluence des populations vers le peu des espaces récréatifs qui leurs sont offerts.

3.2. Le rôle sanitaire des espaces verts

WILLIS et OSMA présentent une étude sur les impacts positifs des espaces verts sur la santé. Selon eux : *« la proximité de certains espaces verts favorise la pratique d'activités physiques. Les bénéfices potentiels sont la rédaction des risques des maladies cardio-vasculaires, certains cancers, de certains types de diabètes, etc. »*[11]. Un cadre de vie agréable produit des effets positifs sur la santé mentale et le bien-être. Si bien, d'autres facteurs sont à prendre en compte, la fréquentation d'un espace vert peut réduire les risques de dépression.

[10] T. Madjouma, *Valorisation des espaces publics urbains : cas de la place de Charles Atangana de Yaoundé*, mémoire, Yaoundé 2012, p21
[11] K. NGUR-IKONE J, *La politique publique de la gestion des espaces verts par l'hôtel de ville de Kinshasa*, Afrique et Développement, 2010. Vol n°3 p13

Plus tard, dans son analyse économique du bien être public qu'un espace vert, CHOUMERT évalue l'impact sanitaire du point de vue économique en quantifiant la valeur économique de l'exercice physique pratiqué dans les espaces verts, en mesurant la probabilité de se livrer à davantage d'activité sportives avec un espace vert dans le voisinage, l'impact de ces activités sur la santé, la valeur des bénéfices sanitaires liés à ces activités et enfin les coûts de la fourniture des espaces verts. Selon lui, *« certaines dépenses des ménages en santé sont réduites par l'aménagement d'un espace vert dans le voisinage »*[12], il estime que ce dernier contribue à maintenir une santé physique et mentale de la population qui le fréquente.

Ces auteurs s'intéressent à l'importance physiologique des espaces verts pour les hommes, mais ne tiennent pas compte de tous les différents types d'espaces verts et s'appesantissent sur les seuls espaces verts.

3.3. Le rôle esthétique des espaces verts

KASSAY NGUR-IKONE part de la spoliation des espaces verts de la ville de KINSHASA en République Démocratique du Congo laissés par la colonisation pour montrer l'importance de ceux-ci seulement pour la détente des populations kinoises mais aussi pour l'embellissement de la ville.

ASSOKO ASSOKO reconnait le fait que *« l'aménagement des espaces verts a transformé considérablement la physionomie du capital camerounaise. »* [13] Mais il s'attarde sur les controverses autour de cette opération de l'embellissement pour remettre en cause l'importance de celles-ci, si elle n'est pas destinée au bien-être des populations dont les multiples déguerpissements font l'objet de débats à l'échelle nationale et internationale.

3.4. Le rôle économique des espaces verts

Se tenant compte sur les grandes villes d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale, LAW *« évalue les enjeux de l'aménagement et de la valorisation des espaces verts urbains par la mise en exergue de l'espace économique. L'espace vert urbain est une ressource qu'il faut valoriser*

[12]J. CHOUMERT : *Les Analyse économique du bien public local espaces verts*. Paris, p.42
[13]A. ASS0KO « Critique de la politique urbaine du Cameroun : instruments, résultats et évaluation ». Revue de géographie du Cameroun, Yaoundé, vol XIV, n°1, p.174

pour attirer les urbains »[14] . Il propose une valorisation des équipements urbains mettant en exergue l'économie. L'intérêt de ses travaux réside sur le développement de la notion de « tourismurbanisation » qui ouvre une réflexion sur la consommation du tourisme en ville.

CAZES quant à lui souligne trois domaines où les conséquences du tourisme sont susceptibles dans le Tiers Monde : l'économie, la culture et l'environnement. Pour lui : *« se présentant comme une alternative à la crise économique dans ces pays, le tourisme urbain renforce le processus continu de concentration des activités supérieures et d'affinage des fonctions centrales de mise en scène des cœurs urbains et transformations drastiques en fonction des tissu traditionnels »* [15].

FALLOUX et TALBOTT démontrent *« la valeur économique des espaces verts dans les mesures où ils sont porteurs de nombreuses richesses que l'on peut capitaliser »*[16].

Pour ces auteurs, près de trois quarts de la population du globe et en majorité des pays en développement en dépendent directement comme source de médication. Ils affirment qu'à Kinshasa en raison de la pauvreté, les populations sillonnent les sous-bois urbains à la recherche des feuilles, branches sèches, etc. ; qui sont revendues aux praticiens traditionnels à des fins médicales.

4. Objectifs de la recherche

Les essais de réponses à ces interrogations nous ont permis de définir quelques objectifs. Notre objectif principal est de :

Montrer les défis et les réussites de la gestion des espaces verts dans la province urbaine de Bujumbura.

De cet objectif découle d'autres objectifs spécifiques :

Ob_1. Dresser un état des lieux actuel de l'aménagement des espaces verts dans la ville de Bujumbura,

Ob_2. Montrer comment les espaces verts sont valorisés et leurs impacts sur le développement dans la ville de Bujumbura

[14] F. Law , trouvé *en ligne sur : http//shs.hal.science/halsh-03831936- Sciences de l'homme et de la société*. Edition de la villette, pp.350
[15] G. CASES, Tourisme et Tiers Monde. 1993, tome 34 n°133. www.persee.fr/issue/tiers-0040-7356
[16] FALLOUX et TALBOT, *Crise et opportunité : environnement et développement en Afrique*, Paris 1992, p.56

Ob_3. Présenter les facteurs qui influencent la faiblesse de l'offre et l'inégale répartition des espaces verts dans la zone d'étude.

5. Problématiques de recherche

Depuis l'Antiquité, les espaces verts ont connu plusieurs et différents sens. Ils représentent à chaque époque la valeur des éléments naturels qui font l'image de la ville et qui apparaissent comme des lieux attrayants. L'aménagement des espaces verts est un élément essentiel dans l'amélioration du cadre de vie des usagers. Les aménagements de la ville que nous observons sont en premier lieu la représentation d'un système structuré, règlementé et aménagé en face des diverses contraintes telles que la forme, les significations données en différents espaces, etc.

Nous considérons aussi la ville comme une concentration d'habitations et d'activités socio-économiques. Elle est un lieu historique ayant passé par différentes étapes et connu plusieurs changements qui ont eu un impact sur sa structure.

L'histoire de toute ville montre que chaque période produit des diapositives spatiales qui correspondent à son organisation spatiale, à sa division sociale, et aux conceptions des sociétés. *« L'histoire de la ville n'est pas une histoire de rupture mais plutôt une histoire de continuité. C'est pourquoi la connaissance de cette histoire nous permet de réduire les erreurs dans les études d'extension d'une ville, car elle permet de nous fournir certaines explications telles la manière dont le tissu urbain s'élargit avec la création des axes et les espaces verts »*[17].

En effet, le désordre urbain est caractéristique de la ville de Bujumbura depuis très longtemps. *« Depuis l'indépendance, plusieurs décennies sont marquées par l'insalubrité avec des décharges le long des rues de la ville, occupation illégale des espaces verts, bref, le non-respect des normes d'urbanisme »* [18].

Nous pouvons alors constater que, dans certains quartiers comme Buyenzi et Bwiza, les espaces verts sont quasi inexistants alors que dans les quartiers standings de kiriri et Rohero sont en abondance. Cette situation générale de l'inégale répartition des espaces verts est caractéristique de la ville de Bujumbura.

[17] G. Pierre, *Précis de la géographie urbaine*. Paris Vè, Armand colin, 103 Boulevard St Michel, 1973, p.23
[18] P. Kuradusenge, *Espaces verts et leurs impacts sur l'environnement humains et naturel en mairie e Bujumbura : cas des communes de Ngagara et Rohero.* Mémoire UB/FLH, Bujumbura 2015 p.18

Les opérations de démolitions des constructions anarchiques dans le but respecter les normes préétablis d'urbanisme afin de promouvoir les espaces verts ont impactées la situation sociale et économiques des citadins.

5.1. Questions de Recherche

Cette recherche s'articule autour d'une question principale et des questions spécifiques

Notre question principale de recherche est structurée ainsi :

Comment les espaces verts sont gérés et influent-ils des incidences sociales et économiques en mairie de Bujumbura ?

De cette question principale greffent d'autres questions spécifiques. Trois interrogations spécifiques découlent de cette question principale :

Q_1. Est-ce une mauvaise gestion des concernés, et, ou, un manque de considération dû à la culture de la société dans laquelle on évolue ? une société qui manifeste très peu de considération pour la verdure et le bon en général ?

Q_2. Qu'est-ce qui justifie le faible niveau d'entretien et de l'inégale répartition des espaces verts dans la ville de Bujumbura ?

Q_3. Quelles sont les politiques et les mesures mises en place par la municipalité de Bujumbura pour préserver et valoriser les espaces verts ?

6. Hypothèses de recherche

Pour poser les jalons d'un éclairage sur ce problème, nous avons formulé un ensemble d'hypothèses. Notre hypothèse principale est structurée ainsi :

La présence des espaces verts en mairie de Bujumbura influe le milieu de vie des citoyens urbains de Bujumbura.

C'est à partir de cette hypothèse que s'est fondée les hypothèses spécifiques suivantes :

H_1. La gestion des espaces verts n'est pas bien menée et ses incidences socio-économiques sont énormes.

H_2. Suite à l'instabilité politique et économique qui a suivi l'indépendance, il est possible que gestion des espaces verts en mairie de Bujumbura rester négligée en faveur d'autres priorités.

H_3. Plusieurs actions contribuent à la valorisation des espaces verts dans la ville de Bujumbura et manifestent leur impact sur le développement socio-économique.

7. Méthodologie de recherche

D'après le petit Larousse, la méthodologie est définie comme : *« une étude systématique, par observation, de la pratique scientifique, des principes qui la forme et des méthodes de recherche qu'elle utilise »*[19].

Dans le cadre de notre travail, la vérification de nos hypothèses de recherche nous aura tout à tour, conduit à utiliser dans un premier temps une méthodologie générale plus théorique. Puis, à utiliser une méthodologie plus empirique en second lieu. Il est important de distinguer les outils utilisés parce qu'ils jouent un rôle à chaque niveau d'étude que nous allons mener.

Pour réaliser cette étude, nous avons adopté plusieurs approches méthodologiques de collecte et de traitement des données variées en fonction des matériaux sous la main et du résultat sollicité.

Dans le but de vérifier les hypothèses formulées au départ, nous nous sommes fondés sur une méthode qui privilégie la démarche hypothético-déductive. *« La démarche hypothético-déductive consiste à formuler des hypothèses comme points de départ et à partir de là, de les tester, les confronter, afin de les confirmer ou de les infirmer au terme du processus de recherche»* [20]. Elle repose sur l'observation et la déduction. C'est la démarche adaptée pour analyser des phénomènes naturels comme des espaces verts de la ville de Bujumbura.

Du point de vue général, nous avons envisagé de confronter les hypothèses de départ à la réalité afin d'en vérifier la pertinence et le cas échéant. Ce choix est guidé par une vision à la fois théorique et pratique qui sera comme nous le souhaitons, améliorée de par la pratique des choses (le contact avec le terrain et les observations) et essai de théorisation qui en découlera.

[19] PETIT LAROUSSE, *dictionnaire*, Paris, 1991, p. 527
[20] S. Boutillier et al., *Réussir sa thèse ou son mémoire*, Paris 202, Jeunes Edition-STUDYRAMA, p.121

Notre étude est également de nature évolutive, analytique et prospectrice, qui concilie le qualitatif tant dans la collecte qu'au niveau de l'analyse des données. L'analyse portera sur l'offre qualitative, la localisation, la maintenance, la rentabilité, ainsi que les mesures institutionnelles et législatives prises à cet effet. La prospection quant à elle, concerne les pistes de solution et des propositions techniques et financière pour l'aménagement des espaces verts dans la mairie de Bujumbura.

En plus de la méthodologie, nous nous sommes servis d'une méthodologie d'enquête en quatre étapes : l'exploitation et analyse documentaire, la collecte des données sur terrain, le traitement et interprétation des données recueillies et enfin la rédaction proprement dite.

7.1. Recherche documentaire

La première étape de la documentation est la recherche documentaire. Elle consiste à faire une revue de la littérature à partir de l'ensemble des ouvrages se rapportant à notre thème, afin de mieux cerner notre sujet de travail. Cette recherche documentaire s'articule autour de la lecture des travaux scientifiques entre autres les ouvrages généraux, les rapports les thèses et mémoires ainsi que les articles ; ayant traité l'urbanisation qui s'approchent à notre thématique, des documents administratifs y afférents et surtout des travaux de terrain.

L'ensemble de ces documents ont permis d'élaborer la problématique, les questions de recherche et des hypothèses de recherche. Dans le même sillage, cette recherche documentaire a aidé le choix des théories sur lesquelles s'appuient nos analyses afin de mieux comprendre le contexte scientifique dans lequel cette étude s'inscrit.

8. Organisation du travail

Notre travail de recherche s'articule autour de trois parties et chacune développé en chapitre.

La première partie porte sur le cadre conceptuelle et théorique des espaces verts. Divisée en deux chapitres, le premier chapitre est porté sur le cadre conceptuel dans lequel on essaie de définir les mots clés de notre thématique et autres concepts relatifs à la notion d'espace vert. Le second chapitre de cette partie est centré sur le cadre théorique sur la notion d'espace vert. Ce chapitre retrace l'évolution des espaces verts depuis des siècles, leurs conceptions et représentations selon les différentes sociétés du monde.

La deuxième partie de notre travail est basée sur la gestion des espaces verts en mairie de Bujumbura. Elle est aussi divisée en deux chapitres dont le premier montre l'évolution de la gestion des espaces verts en mairie de Bujumbura. Le second chapitre traite les mécanismes de protection des espaces verts dans la zone d'étude où le cadre règlementaire dans ce chapitre démontre les normes et lois régissant les espaces verts.

Enfin, la troisième partie de notre étude est portée l'état des lieux des espaces verts dans la ville de Bujumbura. Comme les deux premières parties, la troisième partie est aussi scindée en deux chapitres. Le premier chapitre caractérise les espaces verts de la ville de Bujumbura et traite principalement les espaces verts qui caractérisent cette ville.

Le second chapitre de cette dernière partie analyse les incidences socio-économiques liées à la gestion des espaces verts dans la ville de Bujumbura. Après ce chapitre, nous avons évalué les résultats de notre travail à partir de nos hypothèses de départ et enfin, suggéré des recommandations et perspectives d'avenir.

9. Les difficultés rencontrées

Malgré notre volonté et nos efforts, notre travail a été heurté à de nombreuses difficultés. Celles-ci ont non seulement retardé l'avance de nos travaux, mais aussi entravé quelques peu la qualité des résultats.

9.1. Les difficultés liées à la recherche documentaire

Cette phase de recherche documentaire a été marquée par la rareté des documents traitants de notre sujet. En effet, si la problématique autour des espaces verts en milieu urbain est abordée de manière générale par des auteurs, il reste que la prise en compte générale les loisirs publics reste très peu concernée par ces nombreuses publications.

9.2. Les difficultés liées aux travaux de terrains

Sur le terrain, les difficultés rencontrées concernent dans les premiers temps l'étendue de notre zone d'étude à savoir la ville de Bujumbura et ses trois communes urbaines. A ceci, s'ajoute le mutisme de certains informateurs qui, malgré la présence de notre attestation de recherche, nous a posé d'énormes ennuis pour pouvoir accéder à leurs informations.

Dans un second ordre, nous avons été confrontés à des difficultés financières. Le manque de moyens financiers ne nous a pas vraiment permis d'atteindre parfaitement nos objectifs. Car, il a fallu parcourir à pieds les multiples descentes sur le terrain ; d'où de nombreux retards accumulés sur le chronogramme prédéfini par l'université. Sur le plan académique, l'emploi du temps de l'université et les délais requis pour le dépôt des mémoires nous ont donnés une marge de temps étroits, pour concilier notre recherche.

Au niveau de la collecte des données s'est avérée assez difficile au cours de notre travail de recherche. Les résultats obtenus lors des entretiens que nous avons menés n'ont pas été concluant compte tenu de nos attentes au niveau de la mairie, les informations liées aux budgets, aux investissements ou encore celles touchant tous les types d'entrées et de financement demeurent hors de notre portée. La présentation de notre attestation de recherche n'en a rien facilité l'accès à des informations car, on nous exigeait de présenter d'abord une lettre de demande adressé au responsable de telle ou telle autre institution afin de nous permettre d'accéder aux informations que nous voulions. Bien au contraire, en se présentant au niveau de services de différentes institutions, nous avons essuyé plusieurs refoulements et rejets où de nombreux interlocuteurs se sont formellement montrés méfiants ; ce qui a abouti à leur méfiance sur certains de nos interrogations notamment celles ayant trait au volet financier.

PREMIERE PARTIE : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE

Après la présentation de la zone d'étude et le cadrage de notre sujet, la présente partie nous permet de présenter le processus qui nous a permis d'atteindre les différents résultats et de comprendre les différents concepts et théories permettant de mieux appréhender notre sujet.

CHAP. I : CADRE CONCEPTUEL

Comme dans tous les domaines, la nature est bien la source de l'évolution et de la civilisation humaine ; partons de la création du monde jusqu'à nos jours, nous rencontrons que cette dernière joue un rôle très important dans le développement.

L'homme de toute époque a connu un espace vert qui est défini par l'image qu'il donne à son affectation, qui peut être liée aux différents buts pour lesquels il a été destiné. L'espace vert selon différents écrits reste défini par l'effet induit pour lequel il a été conçu.

Quand on évoque le mot **« espace vert »** aujourd'hui, on rêve des jardins romains, des jardins suspendus de Babylone, des jardins égyptiens et du mésopotamien. On parle d'espace sacré chez les romains, les jardins construits à proximité des temples pour les divinités en Mésopotamie *; « le jardin est un lieu complexe fort d'emblèmes, de règles de jeux que le visiteur se doit connaitre, s'il veut comprendre dans quel lieu il pénètre »*[21]. L'espace vert dans son ensemble est passé par différentes étapes et il a connu plusieurs changements et évolutions qui ont eu un impact sur sa structure en général. Les espaces verts appartiennent alors aux fondements de la ville.

Ce cadre conceptuel consiste donc, à prendre en compte non seulement les concepts clés de notre étude ; mais aussi ceux qui ont un lien direct avec notre sujet, et qui, d'une manière ou d'une autre peut aider à optimaliser la compréhension de notre sujet de recherche.

Voici les concepts clés de notre travail : **gestion, espace vert, incidence, espace public et mairie.**

[21] M.S Gaillot, *Pratiques et représentations du jardin à Rome et dans la compagne romaine, XVIe-XVIIe siècle*, Histoire 2012.

I.1. Définition du concept « espace vert » :

La notion des espaces verts est récente, née avec l'urbanisation croissante du XXème siècle. Espaces verts est apparu avec l'urbanisation car l'augmentation de la surface construit fait ressortir la nécessité absolue de disposer l'espace destiné à la détente.

Selon le Larousse, le mot *« espace vert est compose de deux mots :Espace : milieu affecté à une activité ; Vert : c'est une couleur. Une fois composé, le mot signifie Jardin, espace vital à l'homme pour vivre avec équilibre »*[22].

Selon le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, le mot « espace vert » semble être utilisé pour la première fois en France en 1925 par un conservateur des parcs et jardins de paris JC Forestier. L'expression s'est repandue dans les années 50, particulièrement avec l'émergence des grands ensembles où elle désignait les espaces non bâtis et non bitumés.

CHOAY et MERLIN représentent l'espace vert selon les différentes époques :

« A l'époque antique et médiévale, la ville était largement pénétrée par la campagne. Les jardins de cette période étaient en abondance. Au XIXème siècle, le préfet Haussmann met en place une politique d'aménagement des espaces verts dans les villes françaises pour des motifs d'hygiène. A l'heure actuelle, les espaces verts prennent des formes différentes et occupent des superficies et des emplacements variables selon les besoins, les aires d'influences et la diversité du milieu avoisinant »[23].

Selon les mêmes auteurs *« l'espace vert se définit en milieu urbain comme un espace public de nature et de verdure. Sorte de poumon dans la cité, il se définit comme étant un espace de liberté, d'ouverture et de nature liée à la végétation»*[24]. La même source montre que, l'image des espaces verts est toujours associée aux grands ensembles comme une immense pelouse de remplissage et quelques arbres. Il vrai que les espaces verts qui accompagnent le bâti sont souvent traités de manière simpliste, bien arrangé, et sont souvent défraichis.

[22] Dictionnaire, *Le petit Larousse,* Paris,2001 p. 321
[23] P. Merlin et F.Choay, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement ;* 3e Edition, revue et augm. Paris, presse universitaire de France 2000, p.275
[24] *Idem*

Donc, un espace vert est par définition un lieu d'agrément planté de fleurs, d'arbres, assez grand, ouvert au public et facilement accessible. Du point de vue historique, *« les espaces verts se rapportent à des conceptions héritées des hygiénistes du XIXème siècle qui souhaitaient de densifier l'espace urbain afin que les habitations et les habitants aient accès au soleil et à l'air pur. Ainsi, les espaces verts sont venus sous l'égide de la volonté de donner une grande place de la nature au sein même de la ville »* [25].

L'espace vert correspond à un espace enherbé au bord des bâtiments et des routes. Il convient d'abord de signaler que la notion d'espace vert varie d'une région à l'autre ; mais l'aspect verdure domine partout.

I.1.1. Pourquoi un espace vert ?

Cette locution est une appellation récente, les espaces verts étaient présents depuis la plus haute antiquité sous forme de parc et jardin, *« bien que souvent ouvert au public, ils ne constituaient pas de jardin public, au sens contemporain du terme »* [26]. L'expression « espace vert » apparait pour la première fois dans le discours politique de la circulaire du 22 Février 1973. Selon cette dernière *:*

« le terme espace vert est employé à la fois dans le sens général et pour désigne une catégorie particulière. Dans son acceptation la plus large, l'espace vert recouvre : toutes les réalisations vertes urbaines tels que bois, parcs, jardins, squares et même les plantations d'alignements et plantations d'accompagnements bien que ces deux dernières expressions évoquent l'aménagement paysager et non l'espace disponible, toutes superficies vertes périurbaines et rurales, en particuliers les massifs forestiers, les coupures vertes. Celles-ci n'ont de véritables significations qu'à l'échelle de l'agglomération. Elles sont les discontinuités qui séparent les zones urbaines existantes ou envisagées. Elles peuvent comprendre des forêts, bois, zones d'activités agricoles ou espaces naturels » [27].

D'autres parts, il semble que la plus ancienne utilisation du mot « espace » semble être celui de l'espace vert, son invention attribuée au Corbusier en 1928 lors des premiers CIAM (congres internationaux de l'architecture) et la charte d'Athènes.

[25] P. Merlin et F. Choay, *Op.cit*. p.275
[26] *Ibid.*
[27] J.CHOUMERT, *Op.cit.* p.21

Dans un sens plus étroit et plus précis, *« l'espace vert urbain représente une catégorie juridique soumise à des règles de protection et d'acquisition différentes de celles qui s'appliquent aux espaces verts forestiers et aux espaces verts ruraux. »*[28]

Le terme « **espace vert** » a eu des différentes significations en fonctions des différents profils des intervenants dans ce domaine :

- *« L'urbanisme l'assimile à l'espace urbain*
- *L'architecte parle de l'espace libre ou l'espace extérieur pour designer des espaces verts*
- *Pour le paysagiste, le vocable espace vert et synonyme de paysage, il englobe donc toutes les formes et structure paysagères »*[29]

Il est également lié à plusieurs locutions telles que : **jardin, espace public, espace libre, espace naturel, espace ouvert, espace collectif, espace végétal**

I.1.2. Dans quel Contexte

En effet, l'espace vert est appelé par rapport à l'image donné par son aménagement ou son affectation. De cette façon, nous trouvons les plantations d'alignement ou d'accompagnement, les places plantées, jardins, etc.

Pasquier définit l'espace vert comme étant : *« le lieu garnis d'un tapis végétal permanant, naturel ou artificiel, urbain, suburbain ou rural dont la fréquentation et l'usage sont réservés à l'exercice, éducation ou le délassement de l'homme.»*[30]

Selon BOILLOT : *« les espaces verts apparaissent comme de surfaces de plein air privées ou publiques, semées ou plantées de végétaux, n'ayant pas comme finalité première la production agricole, forestière ou industrielle, et qui réservent aux usagers toute sécurité les conditions optimales pour le délassement, le jeu et le sport ».*[31]

[28] *Idem.*
[29] Dr M. Benmechiche, *Notes du cours destinés aux étudiants de troisième année en licence Génie urbain ;* université Salah BOUBENIDER, Constantine 3, 2021, p.12
[30] H. Pasquier*, Pratiques et compétences paysagistes dans les grands ensembles d'habitations, 1945-1975,* Paris, 1877. p. 14.
[31] G.BAILLOT. *Science sans sapience.* L'Harmattan, Paris, 2009 p.87

Si l'on tient compte des définitions données par les dictionnaires, le terme espace *vert « venu du latin spatium, le terme désigne surtout une étendue plus ou moins précise. La notion d'espace vert conçu comme air de repos, de jeux et de liberté des citadins à base naturelle végétale. »*[32]

L'espace vert est alors un lieu d'agrément planté de fleurs, d'arbres, assez grand, ouvert au public et facilement accessible. Du point de vue historique, les espaces verts se rapportent à des conceptions héritées par des hygiénistes du XIXème siècle qui souhaitaient densifier l'espace urbain afin que les habitations et les habitants aient accès au soleil et à l'air pur.

On peut alors dire qu'un espace vert est une surface réservée pour accueillir une végétation dans une agglomération urbaine. Pour certaines, l'espace vert est un ensemble des réalisations vertes périurbaines. Selon son aménagement, l'espace vert peut être à la fois un jardin, un parc boisé, un square, un jardin public, un bosquet, etc. L'espace vert est assimilé à un espace enherbé aux bords des bâtiments et des routes. Le jardin diffère d'un jardin public dans la mesure que le jardin est considéré comme un endroit où l'on cultive des végétaux utiles (potager, verger, légumes) ou d'agrément (fleurs ou bosquets). Mais quand on parle de jardin public, le premier aspect n'a plus sa place.

Cependant, la définition de l'espace vert varie selon les auteurs et selon que l'on se place sur le plan physique, fonctionnel, juridique ou règlementaire. L'espace vert englobe toutes les réalisations vertes dans le milieu urbain tel que les bois, parcs, jardin et les squares et même les plantations d'accompagnements et les surfaces vertes

Périurbains sont considères comme des espaces verts au regard du rôle qu'ils jouent sur l'espace urbain.

I.2. Définition du concept « Gestion »

Par gestion on entend entretien des espaces verts, programmes de maintenance et d'investissement. Le terme **gestion** fait objet de plusieurs définitions plus ou moins complexe. Selon les plus simples, la gestion peut se définir comme étant *« l'art de combiner les ressources pour atteindre à un but donné ».*[33]

[32] Dictionnaire la ville et l'urbain PAQUOT/ PUMAIN, 2006, p.110
[33] Https://*WWW.memoireonline.com (consulté le15/8/2024 à 9h20min)*

Le même auteur définit la gestion comme un processus spécifique consistant en activités de planification, d'organisation, d'impulsion et de contrôle pour déterminer et atteindre les objectifs grâce à la mise en œuvre des ressources diverses, humaines, matérielles, financières) disponibles.

De ce fait, pour atteindre les objectifs fixés, la gestion des espaces verts s'inscrit dans le même sillage et s'intéresse à l'utilisation optimale, adéquate et appropriée de l'information de l'aménagement paysager.

I.3. Mairie

D'après le dictionnaire, le concept « mairie » est définit comme *« un bâtiment ou un ensemble de bâtiments où se tient l'administration municipale. »*[34] Ce mot est synonyme de l'hôtel de ville. *« La mairie est une organe administratif local qui gère les affaires d'une commune ou d'une ville. Elle est responsable de la gestion de divers services publics locaux, de la mise en œuvre de la politique municipale et de la coordination des activités dans la juridiction de la commune »*[35]**.** Les responsabilités de la mairie sont nombreuses et variées. Elle gère également l'urbanisme en délivrant les permis de construire et en veillant au respect des règles de l'urbanisme en vigueur. Dans le sens de notre étude la mairie est chargée de la gestion des espaces verts et de l'équipement sportif et de l'entretien des espaces public.

I.4. Incidence

Le mot ***« incidence** » et un adjectif du mot incident qui signifie : ce qui survient ou ce qui arrive*[36]. Dans le sens orienté vers notre sujet, ce concept signifie, conséquence, effet ou influence que les espaces verts apportent dans la société urbaine.

Cependant, après ces définitions des concepts clés de notre thématique de travail ; le terme espace vert est également lié à d'autres locutions telles que **: espace public, espace végétal, espace naturel, espace ouvert et jardin.**

[34] https://www.le-dictionnaire.com. Consulté le 26 /7/2025 à 17h8min.
[35] *Idem*
[36] Dictionnaire le *petit LAROUSSE, Op.Cit, p. 346*

I.5. Espace public

La notion d'espace privé s'est développée à partir du concept d'espace public, ce qui permet l'apparition des jardins publics. Cette notion peut avoir plusieurs significations :

D'après le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, l'espace *public «c'est la partie du domaine non bâti, affecté à des usages publics, L'espace public est donc formé par une propriété et une affectation d'usage. Il comporte aussi les espaces minéraux (rues, places, boulevards, paysages couverts,) que les espaces verts. »*[37] Les espaces publics sont donc des espaces de propriété et d'usage public. L'espace public est aussi défini par opposition à l'espace privé

Selon SENGIYUMVA Athanase, l'espace public se définit comme *: « étant d'une part, des espaces fonctionnels, sous la responsabilité d'institution spécifiques en charge du système urbain ; lieux ouverts à tous les usagers, passage de circulation dans la ville ; et d'autre part, un espace banalisé, immeuble privé rendu accessible par le monde de gardiennage, immeuble vide, friche et territoire délaissé »*[38]. Cette définition nous montre la distinction entre l'espace vert et l'espace public surtout au niveau d'accessibilité, d'utilisation et au niveau d'entretien.

Les deux se distinguent au niveau de la végétation (verdure) et au niveau de la voirie. Mais le terme « espace vert » comporte des significations différentes ; il concerne aussi bien l'arbre isolé dans les zones résidentielles que les espaces naturels plus grands.

L'espace public renvoie à l'espace politique (la mairie) et l'espace physique (les vides). L'un génère l'autre et le transforme en bien commun partager entre les habitants. Le pouvoir local peut imaginer et mettre en œuvre des projets urbains pour transformer les zones inoccupées ou sous utilisées des villes.

I.6. Espace libre

« Espace libre qui n'est pas affecté à un usage précis et permanent mais qui peut supporter simultanément des utilisations diverses : promenades, jeux, manifestations publics, foires, expositions… Il est aussi défini par opposition à un espace construit, Il présente tous les espaces interstitiels des constructions. Les architectes le définissent comme l'espace extérieur des

[37] P. Merlin et F. Choay, *Op.cit*. p. 355
[38] A. *sengiyumva ; L'espace public urbain comme lieu de survie: les Timbayi de Bujumbura; Université catholique de Louvain, thèse de doctorat 2010 , p.225*

constructions, les urbanistes le voient comme une réserve d'espace pour l'implantation de nouveaux logements pour la voirie ou autres équipements »[39].

I.7. Espace ouvert

« Est la partie du territoire ou de la zone urbaine où dominent les éléments naturels et les espaces non affectés à la construction, soit en raison de l'état initial : l'agriculture, foret, lacs, etc.), soit en fonction d'un aménagement : parc, square et jardin »[40].

I.8. Espaces patrimoniaux

Cette notion désigne également tous les espaces verts de la ville ayant une forte valeur écologique, *« Espace public et privé dont la présence, l'étendue et les connexions entre eux permettent l'expression et la pérennité de la biodiversité biologique. Ils forment l'ensemble d'espace différents les uns des autres mais complémentaires : parcs et squares, extérieurs de bâti, jardins, toitures végétalisées, plans d'eau et leurs abords »*[41]

I.9. Jardin

« La notion de jardin est par définition une notion d'esthétique. Le jardin proprement dit (appelé parfois jardin d'agrément ou jardin d'ornement) a bien pour but la qualité du spectacle qu'il offre aux yeux. »[42]

D'après la définition du dictionnaire Larousse, le jardin est *« Terrain, souvent clos, où l'on cultive des légumes, des fleurs, des arbres et des arbustes fruitiers et d'ornement ou un mélange de ces plantes. »*[43]

[39] *Idem.*
[40] *Idem,*
[41] *Ibidem*, p.77
[42] E. Souriau., *Vocabulaire d'Esthétique,* Presse universitaire de la France, 1ère Edition, octobre1990. p.912.
[43] Dictionnaire *le petit Larousse, Op.cit*. p.520

I.10. Les différentes définitions du concept d'espace vert du point de vue des différents auteurs

La littérature dédiée aux espaces verts est large et concerne de nombreuses disciplines : sciences de la vie, de l'environnement, sociale, urbanisme, aménagement, etc. Selon les disciplines, la désignation du terme espace vert varie et ne recouvre pas les mêmes types d'espaces, laissant apparaitre un large éventail de définitions.

Le terme « espace vert » connait différentes définitions. Cette variété de définitions est basée selon non seulement les chercheurs concernés par ce domaine mais aussi selon l'aspect que l'on prend en considération tels que l'aspect fonctionnel, l'aspect juridique, règlementaire, etc. *« Par exemple l'urbaniste l'assimile à l'espace urbain : en urbanisme, ce terme désigne tout espace d'agrément planté de fleurs, d'arbres ou engazonné »*[44]. Le gazon est un élément important dans la plupart des espaces verts, facteur d'appauvrissement en biodiversité.

Alors pour *« l'architecte parle d'espace libre ou de l'espace extérieur pour désigner les espaces verts ; les services techniques des villes associent les espaces verts aux parcs ; aux jardins et aux squares d'une agglomération, qu'aux plantations en bordures des routes ; pour les paysagistes, ce vocable est synonyme de paysage, il englobe donc toutes les formes et les structures paysagères »*[45]

Dans un sens plus étroit et plus précis, l'espace vert urbain représente une catégorie juridique soumise à des règles de protection et d'acquisition différentes de celles qui s'appliquent aux espaces verts ruraux.

Kevin Lynch affirme que l'aménagement de l'espace n'est pas une action de remplissage des vides seulement « *l'aménagement des espaces verts n'est pas non plus juste un remplissage des vides entre les constructions, mais elle doit être conçue comme une texture complète et continue ci travers le site. Une rangée d'arbres visibles de loin marque un axe majeur, tout comme une marge d'arbres définis un espace majeur »*[46]. Il peut devenir un espace vert une fois qu'il est engazonné ou boisé.

[44] P. Merlin et F. Choay, *Ibid*.p.287
[45] L. Sihem *: Espace vert urbain de SETIF : état des lieux et places dans la gestion municipale. Alger, 2012.p27*
[46] L. Kevin : *Innovation dans les systèmes de visualisation urbaine /Accessible sur : http://shs.Cairn.info/revue-communication-et-langages1-2014-2page-63?lang=fr consulté le 17/9/2024.*

Pasquier (1971), définit l'espace vert comme étant : *« le lieu garnis d'un tapis végétal permanent, naturel ou artificiel, urbain ou suburbain ou rural, et dont la fréquentation et l'usage sont réservés à l'exercice, d'éducation et le délassement de l'homme »*[47]

Pour BOILLOT *: « les espaces verts apparaissent comme des surfaces de plein air privées ou publiques, semées ou plantées de végétaux n'ayant pas comme finalité première la production agricole, forestière ou industrielle, et qui réservent aux usagers toute sécurité les conditions optimales pour le délassement, les jeux et le sport »*[48]

Selon CORONIO et MURET (1976), *« les espaces verts sont des espa ces non construits, recouverts pour leur plus grande part, d'une végétation pérenne ou annuelle »*[49]. Coronio et Muret estime que les besoins en espaces verts suscitèrent une grande diversité de solution qui aboutirent à poser le problème en termes de structures urbaines.

[47] Pasquier, Citation de Pasquier *cité par* Amireche, Toufik, 2012, p.31
[48] Baillot, *L'espace vert urbain entre l'imaginaire et la réalité.* Batna, mémoire de magistère,2012 p.38
[49] Coronio et Muret, *Aménagement des espaces verts et du paysage rural*. Paris, octobre, 2012, p.19

CHAP. II : CADRE THEORIQUE

II.0. Approche historique des espaces verts

L'évolution des espaces verts, de l'antiquité à nos jours, permet de comprendre la place que nous leur donnons aujourd'hui ; leur rôles et fonctions que nous voulons qu'ils remplissent. Ces espaces verts ont évolué au fil de l'histoire dont les différentes étapes sont retracées ci-après :

II.1. Le poids de la tradition antique

En histoire nous savons qu'on ne peut pas concevoir l'époque contemporaine sans tenir compte à des innombrables référencés de l'Antiquité classique.

« L'Empire plus que tout autre période, l'Age d'or d'un temps perdu, perceptions absolues que l'on cherche de connaitre ou à atteindre dans tous les aspects des arts et de la culture, fut le grand thème et c'est dès le XVI et le XVII siècle. Le jardin ne fait pas exception à cette règle et on ne peut pas prétendre comprendre ce qu'était le jardin de ces époques, ni même la manière dont les contemporains l'appréhendaient si l'on ne refait pas un saut temporel pour regarder ce que furent les modèles qui perdurent durant de nombreux siècles et laisseraient une empreinte indéniable dans les cités romaines »[50]

Loin de notre idée de faire une étude sur les espaces verts de la ville de Bujumbura, nous nous contenteront simplement de donner un aperçu qui nous permettra de mieux saisir les espaces verts burundais de nos jours.

Afin de comprendre les politiques urbaines actuelles concernant les espaces verts, il est nécessaire d'étudier leur évolution à travers le temps, l'espace et la société.

II.2. Au commencement était le jardin

Les premières mentions littéraires de jardins nous viennent du monde grec et des merveilleux jardins romains antiques. Comme ce fut aussi le cas de la bible, les récits de la mythologie des anciens, hellènes ou latins, regorgent de jardins fantastiques et édéniques. Nous n'en citerons que quelques-uns parmi les plus fameux :

[50] M-S Gaillot, *op.cit*., p.15

II.2.1. Jardins d'Eden

« Le concept de jardin, tout au long de l'histoire, a toujours été lié à la vision d'un lieu idyllique et empli de paix, généralement situé dans l'Au-delà, où coulent fleuves et rivières, et où poussent en abondance les fleurs et les arbres… il conduit l'âme à la purification maximale et à la perfection de l'esprit. »[51]

C'est un jardin calme, de plaisir. Il regroupe l'eau et les montagnes. D'après les textes, ce jardin a été créé par un DIEU pour l'homme et se situait au Moyen-Orient entre Tigre et Euphrate. *« On y trouve des plantes vivrières et décoratives. On y trouvait tous les éléments qu'un paysagiste a besoin dans la réalisation du jardin. Le climat doux entraine la nudité. La présence du serpent représente la peur de la nature »*[52]

On ne sait pas vraiment si ce jardin a existé mais il représente tout ce que l'on veut obtenir de la nature.

II.2.2. Jardin perse

« Les jardins consistent en une grande allée qui partage le terrain, tirée à la ligne et bordée de platanes, avec un bassin d'eau au milieu, d'une grandeur proportionnée au jardin et les deux autres plus petits sur les côtés. L'espace entre les deux est semé de fleurs confusément et plantés d'arbres fruitiers et de rosiers »[53]

Selon les mêmes sources, les espaces verts persans sont également marqués par les parcs sacrés qui sont des grands espaces décorés et embellis pour des sortes d'arbres dont certains sont symboliques.

II.2.3. Jardin de la Mésopotamie

Les premiers jardins ont vu le jour en Mésopotamie. *« Ils sont composés de terrasses superposées en gradins ou les animaux vivaient en liberté, et de couches de terre végétale irrigues par les appareils hydrauliques qui montaient l'eau de fleuve et la répondait sur un réseau de canaux. Ces mêmes terrasses assuraient la fraicheur à des salles voutées qui se situaient en dessous. »*[54]

[51] H. Boubaker, *Traité modern de théologie islamique* ; Ed. Maisonneuve et Larose, paris, 2003, p.226
[52] L. Meryem, *Monographie sur le jardin public* ; Algérie, 2014 p.19
[53] L. André, *Les parcs et les jardins*, Paris, 1882. p.180
[54] Touam, *Approche théorique sur la notion d'espace vert*, université de Constanmtin, 2004, p.6

Au niveau caractéristique surtout dans les principaux éléments qui constituent l'espace vert aujourd'hui, on voit que ces éléments constituèrent le jardin depuis sa création.

II.2.4. Les jardins Egyptiens

Comme les autres jardins, les jardins à la civilisation égyptienne sont créés pour des dignitaires et la fonction utilitaire et décorative restent certains des caractéristiques majeures de ces espaces.

« Ces sont les jardins en plaine, né du désert créé pour les pharaons, des dignitaires et des dieux. Ils produisaient tous de la vigne, des légumes et des fruits. Les dispositions de ces jardins étaient simples, un haut mur d'enceinte assurant la protection des sables et des crues du Nil, un bassin rectangulaire, les arbres disposés de manière rectiligne »[55].

II.2.5. Les jardins classiques français (1600-1700)

« Les jardins classiques français ont apporté l'art des jardins français à son apogée. Ils sont créateurs d'un jardin à la française que caractérisent : les vigueurs géométriques des éléments et la diversité d'une décoration florale. Ces types de jardins sont devenus un prototype européen pendant plusieurs décennies. Les jardins à la française se caractérisent par la perspective centrale, la symétrie applique aux haies et aux arbres abordant le jardin, ainsi qu'au avenues de verdure »[56].

Compte tenu des caractéristiques des jardins à françaises, nous constatons qu'il a beaucoup de ressemblance aux espaces verts d'aujourd'hui chez nous au Burundi. Mais ici, le problème qui se pose réside aux niveaux de gestion et de conception.

II.2.6. Les jardins anglais

En Angleterre, on observe que les jardins furent réalisés par des peintres artistes partir du 18ème siècle à partir duquel la nature a été associée à des éléments naturels et artificiels. Cela est évident dans ce retrait qui suivant :

***« La** forme du jardin paysager était basée sur l'observation directe de la nature et des principes de la peinture. Là où ils existèrent les parterres et les terrasses des jardins formels furent remplacés par l'herbe, les bouquets d'arbres, des lacs, des rivières en méandres et des chemins tortueux. On applique les lois de l'optique pour donner l'impression d'une plus grande profondeur. Cette conception du jardin à l'anglaise dominera toute la fin du 18eme*

[55] M. LAFRID, *Op.cit.* p22
[56] Touam, *idem*

siècle et la première moitié du 19eme siècle. Il recommande de réunir des fleurs et des plantes de toute saison, pour que chaque mois puisse présente sa beauté particulière. Cette succession d'ornements naturels procurera un éternel printemps »[57]

II.2.7. Les jardins japonais

Les jardins japonais offrent un lieu de méditation. *« Composés de lacs, d'étangs, des chemins de pierre, de sentiers sinueux et de monticules plantés d'arbres à feuilles persistantes soigneusement taillés, ils représentent des paysages miniatures et combinent deux aspects différents : des paysages naturels et des paysages abstraits fait de pierre, de sable et de quartz, appelés paysages secs »*[58].

II.2.8. Les jardins chinois

Également en chine, l'art des jardins ou des espaces verts a été un art pratiqué essentiellement par des artistes de ce pays suivant leurs croyances.

« L'art des jardins chinois était confié aux poètes et aux peintres et était directement lié à leurs croyances. Les caractéristiques de ces jardins étaient : l'utilisation des roches de différentes formes et de collines artificielles, l'absence de symétrie, l'utilisation de ponts, de grottes et surtout de l'eau qui était très repandue »[59].

II.2.9. Les jardins contemporains

« La notion de jardin contemporain prend son sens public au XIXème siècle où cette espace devient le lieu de promenade. Le jardin public c'est-à-dire accessible à tous et à toute égalité. L'aménagement de ce système vert donne lieu à la création d'un mobilier urbain. Son expression résulte de diverses influences de jardins paysagers, réguliers, mixtes, jardins japonais, de l'art pictural abstrait et des techniques modernes »[60].

Faisant référence aux différentes conceptions des espaces verts sous appellation de « jardin », nous remarquons que l'espace vert a occupé une place primordiale dans les différents temps et regions du monde. Ils sont nés les premier styles ou modèles de jardins dont on s'inspire aujourd'hui.

[57] L. André, *Op.cit*, 1882. p.199-200
[58] *L. Mumford. Op.cit.p41*
[59] Touam, *Op.cit.* p.7
[60] L.André L, *Op.cit.* p.201

II.2.10. De l'hygiénisme au XXème siècle : la nature pour soigner la ville et ses habitants

Selon l'OMS *« Le XIXème et le début du XXème siècle marquent un tournant dans l'image de la nature et de l'aménagement des espaces verts en ville sous l'influence du mouvement des hygiénistes qui se traduit par une recherche de salubrité et d'assainissement de la ville. Face à de nombreux maux de la ville, l'épidémie et l'insalubrité, etc. ; la nature est perçue comme un élément permettant de pallier certaines problématiques urbaines liées aux développements de l'activité industrielle dans les pays occidentaux. »*[61]

Les mêmes sources montrent que les parcs deviennent une nécessite pour l'hygiène publique, mais plus particulièrement pour la préservation de la santé physique et morale des ouvriers. Ils sont perçus comme un outil permettant le maintien et la paix sociale : en conférant aux ouvriers des loisirs sains tels que la promenade en famille ou le jardinage. Au sein des parcs publics, la promenade est considérée comme source d'émulation, d'énergie au travail et de désir d'ascension social, vue comme étant bénéfiques aux classes dites populaires.

Définir la notion d'espaces verts permet d'en saisir la spécificité. Nous pouvons aussitôt entre dans une vaste discussion sur la définition des espaces verts ; entre une représentation quotidienne de l'objet et une représentation scientifique de l'objet, l'appréhension des espaces verts passe par différents niveaux. L'usager considèrera les espaces verts comme les lieux récréatifs lui offrant des aménités paysagères.

L'écologue les percevra comme des sites permettant la diffusion d'espèce animale et végétale. En tant qu'historien, nous appréhendons les espaces verts en considérations des facteurs anthropiques faisant l'objet d'une attractivité touristique.

Les définitions proposées ci-dessus ne suffisent pas. Par espaces verts, on entend les espaces verts urbains. L'urbain se réfère de ce qui est de la ville par opposition de rural qui concerne la vie dans la campagne. La ville est le *« milieu géographique et social formé par une réunion organique et relativement considérable de constructions et dont les habitants travaillent pour la plupart à l'intérieur de l'agglomération, au commerce, à l'industrie ou à l'administration. » alors que la campagne est définie comme une zone rurale, vaste étendue de pays découvert ».*[62]

[61] WWW.Villes-santé.com. *Réseau français des villes-santé de l'OMS* ; Octobre 2000, p.13
[62] Nouveau petit Robert de la langue française, *Le Robert*, 2009, p.2837

Ainsi, lorsque dans ce travail nous évoquons les espaces verts, nous faisons référence à des espaces intègres au sein du milieu urbain. Pour mieux comprendre la notion s'espaces verts, il convient d'en faire la classification.

II.3. Typologie des espaces verts

Les espaces verts sont classés d'une façon générale sur base de certains critères. La classification des espaces verts permet de mieux les ordonner et de les hiérarchiser**.**

Pierre Merlin et Françoise CHOAY donnent la typologie suivante : est *« espace vert urbain, enclos, à dominante végétale, protégé des circulations générales, libre d'accès, conçu comme équipement public et géré comme tel* ».[63] C'est également *« un jardin d'agrément urbain appartenant, en général, à une collectivité locale et conçu pour le délassement de la population qui peut y pratique des sports ou des jeux. Il possède le plus souvent un mobilier spécifique et s'accompagne fréquemment d'un jardin d'enfants équipé de jeux ».*[64]

Selon CHOUMET, on peut adopter une typologie par fonction, par échelle, (selon la taille des espaces verts), par droit de propriété (espace vert de droit privé ou de droit public) ou par mode de gestion (par rapport à un gradient d'intensité d'entretien nécessaire).

Une autre typologie des espaces verts est présentée par des ingénieurs français de l'association des ingénieurs de ville de France. Ils distinguaient *: « les parcs et les squares, espaces verts d'accompagnement de voies, espaces verts d'accompagnement d'habitations, espaces verts d'accompagnements des établissements industriels et commerciaux, les espaces verts des établissements sociaux et éducatifs, les espaces verts des stades et des centres de sport, les cimetières, les jardins familiaux, les espaces naturels aménagés, les arbres d'alignement à l'unité sur la voirie publique groupé ou non »*[65]

Un autre auteur du nom de VILMORIN propose une typologie qui subdivise les espaces verts suivant leur emplacement. Elle le subdivise en trois partie à savoir *« le milieu urbain(les espaces verts d'accompagnements des constructions, squares, jardins espaces végétalisés de jeux et sport, berges aménagés en zone de détente, espaces de liaison ville campagne et le milieu rural) ;*

[63] *P. Merlin et F. Choay. Op.cit. p.296*
[64] *Idem*
[65] A I V F *: (Association Internationale des Villes Francophones*), Paris, 1995 p.14

espace de liaison ville-compagne(espace vert interstitiels des secteurs bâtis, les espaces boisés et parc périurbains , les espaces verts d'équilibre, coupure verte) et le milieu rural(couronnes forestières espaces verts paysagers de loisirs et de détente, espaces verts accès au bords de fleuves des lacs ou littoral, ensemble naturel). »[66]

Dans la ville de Bujumbura, KABANYEGEYE et al distingue huit types d'espaces verts. Pour lui, on y trouve *« les accompagnements de voies, espaces verts de cour collective, jardin potagère/ potager, pépinière, place verte, relique de foret galerie, espace agricole, friche, plantation et terrain de football »*[67]

Compte tenu de ces différentes typologies des espaces verts proposés par différents auteurs, la classification donnée par Vilmorin et AIVF nous permet de situer notre lieu d'étude parmi les espaces verts se trouvant en milieu urbain.

II.4. Les composants des espaces verts

Les espaces verts renferment plusieurs éléments constitutifs ou chacun d'eux contribuent pour sa beauté et son importance dont la combinaison forme une grande harmonie. LAMRI Sihem a distingué les espaces verts en deux principales catégories : les éléments intangibles et les éléments tangibles.

II.4.1. Les éléments intangibles

Les éléments intangibles sont des éléments de la forme extérieure d'un espace vert dépend de couleur, le textile, la lumière et l'odeur. Les couleurs permettent par leurs teintes de distinguer les objets et les espaces ; de distinguer une chose d'une autre par l'effet de caractérisation.

« Elle place optiquement les objets, les surfaces ou les constructions, et donnent un effet d'élargissement ou de rétrécissement, d'assombrissement ou de clarté, de chaleur ou froid. L'odeur peut être considérée comme un langage symbolique des fleurs des plantes, elles permettent de masquer les odeurs enveloppantes de la rue »[68]

[66] *WWW.Vilmorin-jeugazon.fr*
[67] KABANYEGEYE et al, *Trente-trois ans de dynamique spatiale de l'occupation du sol de la ville de Bujumbura, République du Burundi.*, http//WWW, afriquescience.net , consulté le 20/10/2024 à 16H5'p.213
[68] S. Lamri, *Op.cit.*p14

II.4.2. Les éléments tangibles

Ces éléments renferment les plantes qui forment l'élément le plus marquant et le plus essentiel de l'espace vert, Le mobilier l'eau, les clôtures, etc.

- **L'arbre** : l'arbre joue des rôles multiples qui sont loin de se limiter à sa fonction esthétique. En été, les arbres apportent les ombrages et fraicheur et servent d'écran contre les vents et les poussières. *« De nombreuses espèces animales y trouvent l'abri, logis et une voie de pénétration dans la ville qui favorisent la biodiversité. Les arbres présentent certaines caractéristiques qui permettent d'établir des critères de classification. Ces critères sont utiles à connaitre pour mener à bien les travaux de création comme ceux d'entretien. Les dimensions des arbres sont des paramètres importants à contrôler aussi bien en tant qu'impact sur l'occupation de l'espace que sur l'ombre généré par ceux-ci »*[69]

- Les plantes grimpantes : *« Le décor végétal ne serait pas complet sans les plantes grimpantes. Elles sont utilisées pour leur caractère grimpant, pour tapisser les parois et les sols contre l'ensoleillement et pour réduire l'éblouissement comme elles peuvent former des pergolas. D'une autre manière, les plantes grimpantes jouent un rôle protecteur, esthétique et offrent un abri durant les jours ensoleillé d'été. »*[70]

Les haies : les haies correspondent à des écrans de verdure destinées à protéger, limiter ou séparer. Les haies peuvent avantageusement remplacer des clôtures ou murs dans l'espace urbain.

« Le gazon : *Le gazon est un tapis obtenu par une espèce ou une association d'espèces de la famille de graminées essentiellement. Il présente l'aspect visuel compact, uniforme, homogène, à structure régulière.*

La pelouse *: en termes d'espace vert, la pelouse est définie comme un tapis étendu plus ou moins régulier à dominante des graminées.*

L'Eau *: l'eau est élément vital est l'un des principaux composants des espaces verts et existe sous différente forme : les fontaines, les cascades, et les jets d'eau qui donnent une qualité distincte de l'espace.*

[69] *Idem*.
[70] LAMRI S, *Op.cit*, p.16

Les murs et les clôtures ***:*** *qui assurent une fonction de barrière physique ; le choix d'une clôture doit tenir compte de l'environnement existant. »*[71]

D'une manière générale, à part de ces composants ci-haut cités, les espaces verts sont composés d'autres éléments comme le mobilier (qui désigne comme les bancs, les sièges, les poteaux d'éclairage, les sculptures ornementales, corbeilles à papiers, etc.).

Pour Françoise CHOAY, le mobilier urbain est *« une expression utilisée pour désigner les objets légers et déplaçables tels que : banc, corbeille à ordure, lampadaire, abri autobus, panneau d'affichage…etc. plus de son rôle pratique, ils contribuer à urbanité et à l'esthétique de la ville. »*[72]

II.5. Les rôles et fonctions des espaces verts

« Les espaces verts font partie d'une stratégie globale de développement durable du fait qu'ils contribuent à l'attractivité économique en favorisant le lien social et procurent de nombreuses aménités environnementales. » [73]Du point de vue historique, les espaces verts étaient cantonnés à des fonctions esthétiques, puis urbanistiques ; mais aujourd'hui, leurs fonctions s'avèrent bien plus larges. Les fonctions et les bénéfices des espaces verts sont perçus différemment selon l'usager qui en est fait et selon que l'on est usager. Les origines des espaces verts sont complexes et c'est pourquoi une classification de ses fonctions est nécessaire pour appréhender ses bénéfices.

II.5.1. Les fonctions sociales et récréatives

Les espaces verts en milieu urbain ne jouent pas seulement les fonctions esthétiques, mais aussi occupent des fonctions sociales et récréatives : *« Pour le bonheur la sauvegarde du monde, il est plus essentiel de le végétaliser que de le minéraliser. Planter est plus urgent que bâtir. L'homme a besoin plus vital d'arbres, de plantes et d'herbe que béton, de pierres et de bitumes »*[74]

La présence des espaces verts en ville peut développer divers aspects sociaux dans le tissu urbain, par exemple, les relations entre les personnes habitants dans le même quartier en constituant des lieux de rencontre et de recréation.

[71] Muret, J. *Op.cit* p.34-37
[72] P. Merlin et F .Choay *; Op.cit. p.279*
[73] CHOUMERT, *Op.cit.* p.30
[74] Philippe S-M , Socialisation de la nature1971, cité dans DE Vilmorin p.138.

Les contacts entre les enfants lors des jeux de plein air peuvent avoir des effets positifs sur leurs développement affectif et contribue à l'établissement des lieux sociaux.

Au niveau de la culture, les espaces verts ont une histoire, des courants qui reflètent l'esprit de leur époque romantique ; c'est l'exemple des jardins romains. Ils ont aussi le rôle récréatif et sportif dans la mesure qu'existe des aires de jeux, des terrains de sport, des parcours de santé sont installés dans les parcs et jardins publics. En pédagogie, les espaces verts peuvent être le sport de découverte du monde végétal et animal : l'éveil des sens, le gout, l'odorat, le toucher peuvent aussi être favorisé. C'est le rôle par exemple des jardins botaniques.

Les espaces verts jouent un rôle très important dans la cohésion sociale *« les espaces verts doivent répondre à des attentes variées de la part des usagers, ils permettent d'offrir aux usagers un lieu de loisir, de promenade et de détente. L'espace vert perçu est aussi corrélé positivement avec la fréquence des visites et la cohésion sociale. En ajoutant la visite aux modelés de régression, la rencontre, la sociabilité et la convivialité entre les visiteurs ; les espaces verts peuvent être liés à une augmentation des interactions et de la cohésion sociale. »*[75]

II.5.2. Rôle environnemental

Cette fonction doit s'étendre à la fois dans le sens de la protection du sol par l'usage valorisant qui donné aux espaces verts contre le développement anarchique de constructions et pour la protection de l'équilibre de l'écosystème urbain.

LARCHER J.L, montre que *« les espaces verts ont une fonction d'épuration chimique en disant que la concentration du CO2 est continuellement enrichie par la respiration, les foyers domestiques et industriels et surtout la circulation (qui produit par ailleurs d'autres gaz toxique). Grace à la photosynthèse, les végétaux fixent le CO2, produisent des quantités non négligeables d'oxygène et contribuent à l'épuration de l'atmosphère »*[76].

Cependant, l'atmosphère est favorable à la vie si elle contient une certaine teneur en vapeur d'eau. Les feuillages émettent des quantités considérables et cette émission s'accompagne d'absorption de chaleur, ce qui permet une baisse de température appréciable en période chaude.

[75] STEPHEN et al, Wild Atlanta: *Greenspaces and Nature Preserves of the City in The Forest*, Atlanta1985, p.31
[76] J.L,Larcher, *Aménagement des espaces verts urbains et du paysage rural* : Histoire, composition, éléments construits. 3eme éd *Aménagement*. Paris, 2007.p.21

II.5.3. Le rôle économique des espaces verts

Au point de vue économique, les espaces verts contribuent au développement du tourisme et la création d'emploi, ils procurent des retombées sur les budgets municipaux et la valeur fonciers des immeubles résidentiels et commerciaux. *« Les espaces verts font l'objet dans l'attraction des ménages et des entreprises pour la ville qui cherche à attirer des agents privés et à favoriser un développement économique local. Les espaces verts ne sont évidemment pas le facteur de choix dominant la localisation des ménages et des entreprises. D'autres facteurs comme la fiscalité, les transports le prix du foncier ou l'accès à un pôle d'emploi ont davantage le poids dans le choix des agents. »*[77]

Certains espaces verts contribuent à l'augmentation de valeur immobilière. La valeur d'une propriété en présence d'un espace vert ou d'un jardin est plus élevé par rapport aux autres. Les fonctions économiques des espaces verts intègrent également la création d'emplois.

II.5.4. La gestion de l'eau

La végétation contribue dans l'amélioration de la qualité des eaux de pluie car elle absorbe la plus grande partie des précipitations qui sont transportées dans l'atmosphère par l'évapotranspiration ou s'infiltrent dans le sol. Un ruissellement accru se répercute également sur la qualité de l'eau. *Selon les recherches, « les aires naturalisées peuvent permettent aux municipalités de réaliser des économies considérables en réduisant les volumes des eaux de ruissellement qui, autrement, devrait être traitées au moyen d'un système couteux ; et d'améliorer outre la qualité de l'eau. »* [78]

II.5.5. Le Rôle urbanistique des espaces verts

La notion d'espace vert est un concept opérationnel de l'urbanisme. Dans l'urbanisme, les espaces verts jouent plusieurs rôles dont le rôle esthétique, le renforcement de la lisibilité et la protection contre le bruit. Sur le plan Esthétique, *« Le premier rôle des espaces verts est d'embellir les villes. Les végétaux introduisent des dimensions d'une grande sensibilité : jeux de lumières, couleurs (verts dans toutes ses nuances, le bleuté et le pourpre, mais aussi tout le*

[77] CHOUMERT. *Op.cit*.p.30
[78] *Idem*

nuancier des fleurissements), textures. Le rôle esthétique est important pour la politique d'attractivité touristique des villes concernées »[79]

Les espaces verts renforcent également la lisibilité du milieu. Le Renforcement de la lisibilité des espaces verts permettent de limiter les espaces. *« Par la diversité du paysage qu'ils créent, ils donnent une meilleure identité aux sites. Les plantations d'alignements renforcent la lisibilité des axes principaux, diminuent l'impact visuel d'un bâti trop hétérogène, diversifient en variant les espèces, les paysages crées. »*[80]

Les espaces verts peuvent aussi protéger le bruit en milieu urbain. Les plantations suffisamment apaisées permettent d'atténuer les nuisances sonores. Elles permettent de réduire un certain nombre de troubles psychologique et physiologiques engendrés par le bruit. Le végétal est par conséquent un régulateur de la ville.

L'espace vert par ses composantes, contribuent à refroidir l'air de la ville car la ville absorbe une plus grande quantité de l'énergie solaire qu'une région rurale. Les espaces verts produisent également une quantité significative de chaleur générée par les activités humaines.

II.5.6. Rôle esthétique et décoratif des espaces verts

« Les espaces verts jouent un rôle décoratif dans l'embellissement de la ville, avec l'utilisation des végétaux, des minéraux, qu'on trouve évidemment dans les aménagements paysagers spécifiques comme les jardins et les parcs d'ornements. L'aspect décoratif et récréatif de l'espace vert change en fonction de sa taille, du niveau d'aménagement et de la qualité du couvert végétal. »[81] Le rôle esthétique de l'espace vert est d'une valeur importante, puisque l'espace vert offre au promeut un spectacle harmonieux. Un quartier bien aménagé en espace vert donne une vue appréciable bonne par rapport à un quartier dépourvu d'espace vert. Larrère et al affirment que *« la portée esthétique des espaces verts sont appréciés par les citadins. Ils présentent l'exemple des anciennes civilisations rurales, qui agissent sur la nature en la transformant pour la rendre plus visible, facile à contempler et à dominer. D'où une dimension esthétique de cette préoccupation et l'importance actuelle du paysage. »*[82]

[79] H.Balkacemi , *Op.cit.* p.35
[80] *Idem*.
[81] H.Balkacemi, *Op.cit.* p.36
[82] *Larrere et al, https://Openedition.org./ lectures/17859 ?lang=en (consulté le4/10/2024)*

DEUXIEME PARTIE: GESTION DES ESPACES VERTS EN MAIRIE DE BUJUMBURA

CHAP. I: EVOLUTION DE LA GESTION DES ESPACES VERTS EN MAIRIE DE BUJUMBURA

Dans ce chapitre, on se propose de retracer les principales étapes de la croissance et des transformations de la ville de Bujumbura, en les mettant en relation avec les données démographiques, de la croissance spatiale et environnementale ainsi que les différentes périodes de crises qu'a traversé le pays et leurs impacts sur le milieu en général et les espaces verts en particulier.

I.1. Aperçu historique des espaces verts en mairie de Bujumbura

La mise en place d'un tissu urbain n'est pas un fait du hasard. Elle souvent liée à l'histoire dont les différentes étapes lui ont laissées les traces. La mairie de Bujumbura s'est aussi mise en place en plusieurs étapes, de manière souvent discontinue. Ainsi, s'opposent des zones d'âges différents, individualisées par leur architecture, leur densité et leur vieillissement. La structure végétale avant le lotissement, s'est décrite dans un document du Révérend Père Van Burght datant de 1896. Ce document décrive bien les circonstances qui entourèrent la première mission catholique à usumbura[83] *:*

« Nous traversons pendant plus d'une heure une forêt de palmiers gigantesques d'au moins 30 mètres de haut. Les trocs droits comme les cierges portent une couronne de feuilles tout en haut et ressemblent ainsi à d'énormes parapluies. Entre les palmiers s'étendent de magnifiques champs de maïs, de manioc et surtout de haricot et de petit pois… Quel beau pays ! »[84]

Nous pouvons alors dire que, lorsque les missionnaires arrivent, l'actuelle ville de Bujumbura était déjà peuplée. La présence de l'espace végétalisé était caractérisée par des surfaces cultivées, la végétation naturelle et celle des régions tropicales : une savane boisée où le palmier était présent ; le rythme des saisons régulant l'abondance et la rareté des végétaux.

[83] *Usumbura : terme Swahili qui prévalut Durant la période colonial et signifiant Bujumbura*
[84] *Historique de la création et du développement d'usumbura, Rudipresse no96 du 3 Janvier 1959*.

Par ailleurs, cet endroit connaissait un habitat groupé *: « A environ de 100 mètres à l'est du marché, s'est élevé un grand village surnommé kisagara*[85] *et appartient au sous-chef KASOZI* [86]*»*

C'est dans ce milieu naturel que va être objet de transformation qui aboutira à la naissance du premier centre urbain du pays et qui fait aussi notre objet d'étude.

Cependant, si on regarde les différentes phases de la croissance spatiale de la ville de Bujumbura, nous pouvons constater que les autorités coloniales accordaient une importance aux espaces verts tout au long des avenues.

« La première avenue d'usumbura d'une longueur de 500 mètres et d'une largeur de 8 mètres a été tracée par le père Van der Burght. Il comparait à un vrai boulevard ; sur cette avenue à partir du 23 Février 1897, il avait planté 500 palmiers, 500bananiers et des milliers d'arbres fruitiers : oranges, papayers, manguiers, eucalyptus et d'autres essences indigènes qu'on trouve piqueté ici et là le long des avenues et dans les enceintes du cercle hippique. » [87]

Rappelons qu'à cette période usumbura était encore un noyau administratif devenue en un centre administratif sous la colonisation belge. La création de la ville de Bujumbura est d'ailleurs l'œuvre des colonisateurs allemands. Mais son extension est poursuivie par les belges et achevée par les burundais après l'indépendance.

« C'est en 1896 que les allemands construisirent le poste militaire à Kajaga à l'extrémité du Nord du Lac Tanganyika, à proximité du delta de la RUSIZI. La ville de Bujumbura doit sa naissance au déplacement de la garnison de Kajaga d'une zone jugé malsaine à cause de se marécage. Ainsi sera fondé le poste d'usumbura au sud de la mission (la mission était située dans les enceintes de l'ancien palais présidentiel), les deux étant séparés par le marché de Mukaza. Ainsi se mettait en place l'embryon d'une commune qui allait abriter la population européenne et plus tard l'élite locale. »[88]

C'est dans ce contexte que les espaces verts (jardins ou places publiques) sont conçus en mairie de Bujumbura quelques soient ceux qui sont entretenus, ceux qui ne sont pas entretenus et même ceux qui ont disparu avaient été créés dans le sens d'un bien aménagement de ladite ville.

[85] "Kisagara" n'est pas le nom du village, mais signifies village
[86] Kasozi : sous-chef de l'époque dont le nom fut toponyme du village qu'il dirigeait
[87]Cité par B Sindayihebura , *in* De l'imbo au Mirwa : *Dynamique de l'occupation du sol, croissance urbaine et risques naturels dans la région de BUJUMBURA.* Thèse de doctorat, Toulouse, 2005 p154-155
[88] B J Bukuru, *Etude sur le développement spatial de la ville de BUJUMBURA à son centenaire.* Mémoire UB/FLSH, 2000 p17.

Cependant, durant l'époque coloniale, les colonisateurs avaient déjà remarqué que bien que le pays soit moins urbanisé et que la croissance de la population est spectaculaire ; donc, il fallait faire un aménagement adéquat pour améliorer la qualité de la vie des citadins.

« Pays jusqu'ici sans village, le Ruanda-Urundi qui s'équipe et s'industrialise, voit se créer des cités dont l'expansion pourrait s'accomplir avec une étonnante rapidité. Or, l'entassement désordonné sur les espaces restreints et inorganisés s'oppose à l'évolution sociale, qu'il s'agisse d'agglomération d'indigènes ou non indigènes. C'est pourquoi l'extension de ces cités doit être contrôlée » [89]*;* Constataient-ils les colonisateurs. Cela montre que chaque site devrait avoir une fonction qui lui est propre pour le bien être des citadins.

Ensuite, pour y arriver, il fallait faire appel aux notions correctes d'urbanisme. Selon la même source le terme urbanisme a étymologiquement un sens restrictif : il ne s'applique qu'à la création et au développement des villes. En fait, il vise l'aménagement des régions et même tout le territoire d'un pays considéré dans son ensemble. D'autre part, le but de l'urbanisme est généralement compris d'une manière trop limitative : on croit que cette science poursuit une fin esthétique. Sans doute, doit-t-il donner à la vie humaine un décor décent. Mais l'urbanisme a d'autres fins importantes. Il tend à assurer le développement rationnel des villes et des régions. Jouant ce rôle, il ne provoque pas comme on pourrait le craindre des dépenses énormes, mais au contraire il permet des économies grâce à la rationalisation des investissements et la meilleur application des technologies comme s'est signalé dans le plan décennal de développement du Ruanda-Urundi *« l'extension désordonné d'une cité augmente le cout de la voirie, allonge les canalisations sans accroitre la commodité des habitants, provoque le déplacement d'aérodromes et de quartier indigènes construits antérieurement à grand frais, ces sont des erreurs couteuses qui doivent être évitées.»* [90]

Ainsi, il faut planifier avant d'agir. L'urbanisme a aussi un objectif médicinal ; celui d'organiser les cités conformément aux normes d'hygiène. Mais ce qui est étonnant, c'est que les colonisateurs ont équipé certains quartiers surtout des quartiers dit « européens » plus que les

[89] MINISTERE DES COLONIES, *plan décennal pour le développement du Ruanda-Urundi, Bruxelles,* Les Editions de VISSCHER, 1951, p.281.
[90] MINISTERE DES COLONIES, *Op.cit. ; p181.*

quartiers indigènes. La ville construite à l'origine suivant le statut racial et même religieux distinguait d'abord la cité européenne de la cité africaine en plus de la cité asiatique.

Et, chaque partie de la ville s'étendait dans son propre environnement comme c'était prévu dans le plan décennal de 1951. Dans les politiques coloniales belges, c'était prévu *que « chaque quartier s'édifiera par échelon dont il faudra prévoir l'équipement public et communautaire répondant aux besoins de la cité qu'ensemble ils formeront. »*[91]

A l'époque coloniale, la ville connaissait encore une croissance contrôlée par la politique des pouvoirs coloniaux. *« Les aménagements le long du lac, les avenues promenades vers le sud, les quartiers d'extension, devront tenir compte des fluctuations, encore mal connues des eaux du Tanganyika. »*[92]

Si la ville de Bujumbura trouve son origine dans l'œuvre des colonisateurs à travers l'urbanisation, il est question de savoir si cette transformation du milieu n'a pas causé des effets en matière du couvert végétal. Ici il est aussi la question de savoir si les espèces végétales qui y existaient avant la colonisation ont persisté ou ont été remplacés et dévalorisés par d'autres amenés par ces étrangers.

[91] MINISTERE DES COLONIES, *Op.cit.* ; p284.
[92] MINISTERE DES COLONIES, *Ibidem.p67*

Tableau 1 : Croissance spatiale de la ville avant l'indépendance

Nom du site	Année de création
Kajaga	1896
Noyau primitif	1897
Quartier asiatique	1930
Rohero centre	1937
Buyenzi	1941
Quartier belge	1941
Quartier industriel	1950
Port	1950
Vugizo	1950
Zéimet	1950
Kamenge	1952
Ngagara	1952
Campus kiriri	1952
Kinama	1957
Nyakabiga	1958
Aéroport	1958

Source : Bujumbura centainaire1897-1997 : Croissance et défis

A partir de ce tableau, nous constatons que la croissance d'usumbura sous la période allemande était faible. Mais, pendant la période coloniale belge usumbura s'est étendu considérablement et surtout après la deuxième Guerre Mondiale. La décennie de 1950 a été caractérisée par la croissance accélérée de la ville suite à l'émergence des usines à caractère industrielles et du plan décennal pour le développement. A la veille de l'indépendance, la ville n'a pas beaucoup évolué à cause de la naissance de l'anticolonialisme.

I.2. La densification et l'extension de la ville de Bujumbura depuis l'indépendance aux années 2000

I.2.1. Extension et densification de la ville de Bujumbura de 1962-1986

La densification des quartiers de la ville de Bujumbura s'accélère après l'indépendance par l'effet conjugué de la croissance naturelle et de l'immigration. De la même façon, se poursuivit la densification des banlieues situées à l'extérieur de la ville et de nouveaux quartiers se sont formés à partir de 1962. *« Dans les anciens centres extra-coutumiers, il y eut progressivement*

saturation, ce qui eut pour conséquence l'éclatement de ces quartiers […] Buyenzi avait vu une partie de sa population s'installer dangereusement sur les bords insalubres de la rivière Ntahangwa, créant un début de bidonville dans le quartier kinogono. »[93]

Le quartier Bwiza, ancien *« quartier belge »*[94]a connu lui aussi une saturation très rapide qui aboutit à la création du quartier Nyakabiga. Le quartier Nyakabiga s'est développé jusqu'à couvrir tout l'espace compris entre la Ntahangwa et la limite sud située par l'avenue de l'université.

Ensuite, la même source montre que dans le cadre de l'amélioration de l'habitat urbain, dans le quartier à faible revenus, un notre nouveau quartier nommé kwijabe est créé. Les quartiers du nord de la ville comme Ngagara et Kamenge ont connu aussi leurs extensions et leurs densifications se peupla rapidement par les réfugiés venus du Rwanda de 1959 à 1965 et des populations des paysannats chassés par les inondations du lac Tanganyika.

Entre 1969 et 1980, on remarque qu'une grande extension fut réalisée faisant ainsi la jonction des quartiers Ngagara et Kamenge naguère séparés par un grand espace vide. *« Le Nord de Ngagara entre les quartiers Kamenge et Kinama autrefois appelés faubourg, un nouveau quartier est né ; il s'agit du quartier Cibitoke qui va dépasser les limites urbaines. Le quartier Mutakura s'étend petit à petit vers Mutimbuzi malgré les rizières de la plaine. »*[95]Cette densification a effacé tous les anciens ilots inoccupés. Au Sud-Est de la commune urbaine, le quartier Musaga s'est développé. Au départ, ce quartier était peuplé par des travailleurs urbains qui n'avaient pas de logements dans l'intérieur de la commune urbaine. Ce quartier était à la fois rural et urbain du fait qu'il n'était pas encore urbanisé de même que le quartier Kanyosha vers le sud. Il faudra attendre les années de 1980 avec la restructuration totale du projet financé par la PNUD pour que ce quartier entrer dans la circonscription urbaine (des lotissements furent créés, des routes

[93] S, NDAYIRUKIYE , *La plaine occidentale du Burundi, étude régionale* ; thèse, université de Nice1987

[94] Sous la colonisation, le quartier belge avait connu des extensions successives par suite de la différenciation de niveau de vie apparue vers les années 1950. Dans l'ensemble du quartier (belge A), il y avait eu successivement le Belge I, qui était le plus gros ; le Belge II qui était situé entre la quatrième et la première avenue du Belge I avec de petites maisons en briques cuites et logeant essentiellement les évolués spécialement les clercs ; le Belge III au Nord-Est du quartier entre la première et la deuxième avenue avec la même fonction de la précédente. Astridiens et séminaristes furent logés dans cette petite maison en dur. A l'Est di quartier Belge A, se prolongeait un autre quartier dénommé Belge B qui se développa malgré l'interdiction d'y habiter, car réservé aux évolués qui avaient l'autorisation d'y construire au moyen d'un crédit appelé ″fonds du roi″. Ce quartier du belge B formait le quartier IV, plus tard, le développement du belge B donna naissance au quartier Nyakabiga suite au changement de dénomination des quartiers intervenue en 1969 par la décision du gouverneur de province de Bujumbura.

[95] S, NDAYIRUKIYE, *Op.cit* p515.

asphaltées, des canalisations furent tracées, l'eau, le courant ainsi que des infrastructures communautaires et sociales).

Au Nord de la Ntahangwa, tous les quartiers spontanés comme Mutakura et Kinama se sont étendus. Cette évolution correspond sans doute aux déplacements de la population consécutive à la guerre civile de 1972, mais n'est pas sans rapport avec le net développement de la decenie1975-1985 des entreprises des secteurs secondaires et tertiaires et de la demande de main-d'œuvre qui en a résulté.

I.2.2. Extension de la ville de Bujumbura de 1981 à 2000

A partir des années de 1980, la croissance du secteur entre Ntahangwa et Muha tend à se stabiliser. Cet espace commençait à être saturé, cela est expliqué par le fait que la poussée vers l'Est conduit à investir le Mirwa et que les travaux d'aménagements exigent des frais considérables sur les fortes pentes.

On distingue bien l'exemple des quartiers de Mutakura implanté sur les rives anciens espaces de culture de riz, des quartiers Nyakabiga et Jabe développés sur les anciennes terres occupées par la concession Cavadias Cerassimo (colon), apparaissent clairement de même que l'extension de 1980 vers le Nord et de l'Est du quartier de Rohero.

La décennie de 1990 a été marquée par une forte croissance spatiale de la périphérie. Le Nord de Ntahangwa en particulier, dont la surface dépasse largement celle du secteur ancien, poursuit son mouvement d'expansion avec l'établissement du quartier ″aisé‶ de Mutanga-nord sur la rive droite de la Ntahangwa et l'extension de Ngagara, tandis que les denses concentrations d'habitats de Gasenyi, Mutakura et Mirango acquièrent le statut de quartiers. Les mêmes dates d'entre 1986-1994, l'espace bâti a progressé au sud de la Muha et la ville outrepasse Kanyosha et Kinindo s'est étoffé et le quartier de Kinanira au sud-ouest de Musaga s'est développé.

Cependant, on assiste à l'habitat dispersé qui nait spontanément hors des zones planifiées qui joue un rôle moteur dans la formation de nouveaux quartiers et l'extension de l'espace urbanisé. Le phénomène prend de l'ampleur dans l'année de 1994, un an après la guerre civile qui a poussé beaucoup d'habitants des campagnes à se regrouper dans la capitale ou près de la capitale, jugée plus sure. Entre 1994 et 2005, le dynamisme précédent se poursuit ; les anciennes terres humides situées à l'ouest du quartier asiatique et encore relativement épargnées en 1994, sont peu à peu

envahies par des constructions. L'extension de l'espace bâti et sa densification marquent les quartiers des secteurs Nord Ntahangwa (kigobe, Ngagara, Cibitoke, Mutakura, Kamenge et Buterere) et Sud Muha Kanyosha (Kibenga et Kinanira, développé respectivement en 1998 et en 1999)

Tableau 2 : Croissance de la ville de Bujumbura de1962-2000

N^0	Nom du site	Année
1	Rohero	1965
2	Cibitoke	1965
3	Musaga	1965
4	Kabondo	1968
5	Mutanga	1977
6	Quartier6	1977
7	Mutakura	1978
8	Bukirasazi	1978
9	Buterere	1978
10	Kinindo	1980
11	Mirango	1980
12	Kwijabe	1981
13	Kinanira	1984
14	Industriel II	1986
15	Carama	1989
16	Gikungu	1990
17	Kanyosha	1990
18	Gihosha	1993
19	Gasenyi	1993
20	Kibenga	1995

Source : NDAYIRUKIYE S, la croissance du site apres1962

A partir de ce tableau, on voit que la ville de Bujumbura s'est développée de façon lente. Même les quartiers nés dans cette période n'ont pas été créés conformément aux normes d'urbanisme car, le quartier comme Cibitoke a été créé dans le but de donner des nouvelles parcelles aux personnes touchées par les crues du Lac Tanganyika de 1963. Cette faiblesse est justifiée également par le manque de ressources financières pour un pays nouvellement indépendant. Pire encore, l'instabilité politique du au mauvais remplaçant du Rwagasore. Il faudra attendre le régime BAGAZA avec son esprit développeur pour voir les nouveaux politiques publics

orientées dans le secteur d'urbanisme. Après 1995, nous constatons que la crise de 1993 a empêché de produire et de viabiliser les terrains.

I.2.3. Extension de la ville de Bujumbura depuis 2000 à nos jours

Suite à la paix retrouvée, la ville de Bujumbura connait extension spectaculaire dès le début des années 2000. A partir de cette période, la croissance urbaine n'a pas suivi les normes d'urbanistiques *: « des maisons d'habitations sont installées au gré de la volonté des propriétaires sur des terrains non aménagés. Ce qui donne aux nouveaux quartiers une allure de grands labyrinthes aux allées étroites et discontinues. »*[96]

L'urbanisation de la ville de Bujumbura a entrainé la conversion des terres agricoles au profit des constructions des nouveaux quartiers. *« Ce Squattage va continuer à s'accélérer dans la décennie de 2000-2009 vers les nouveaux quartiers de Gisyo, Gasekebuye, Kibenga Rural, Buterere, Kinyankonge, Gasenyi et Ruziba. »* [97] Cette prolifération des nouveaux quartiers est une conséquence directe des migrations et de la guerre civile qu'a connue le pays en1993 sans ignorer le croissement naturel de la démographie. *« Depuis les années2001, en plus des quartiers informels, des lotissements ont été planifiés et de nouveaux quartiers créés, ce qui explique l'évolution croissante du bâti. Au cours de la même période, il a été noté une occupation des sols nus par le bâti étant donné qu'ils constituent des terrains faciles à aménager. »* [98] Cette multiplication des quartiers informels est due également aux permis de construire qui tardent à être délivrés. La réduction des terres agricoles dû à l'urbanisation de la ville de Bujumbura a eu également comme conséquence la disparition de l'agriculture urbaine dans un contexte de recherche constante de l'espace pour le logement et des infrastructures socio-économique de base.

Selon la même source, « *la période de 2000 à 2015 a été caractérisé par l'urbanisation dépourvue d'outils de planification et de gestion urbaine et les documents qui existaient étaient déjà tombé en désuétude. Durant cette période, le développement urbain s'est réalisé à travers*

[96] Cité par C Iriho sur le journal *http://www.jimberemag.org*; consulté le12/11/2024
[97] O.Toyi*, Crises de la démocratisation et politiques publiques urbaines de l'habitat dans la ville de Bujumbura de1962-2009. p308*
[98] H. kabanyegeye, U sikuzani yannick et all, in T*rente-trois ans de dynamique spatial de l'occupation du sol de la ville de Bujumbura*, République du Burundi ; UB/FSI, Bujumbura, 2019, p2012

un pilotage à vue, avec des conséquences néfastes sur l'extension de la ville. »[99]C'est cette situation qui a entrainé la disparition des places réservées aux espaces verts et des pâturages de quelques animaux comme des hippopotames le long du littoral du lac Tanganyika.

Dans ce contexte, la régression des espaces verts consécutive à la croissance spatiale urbaine rapide et peu contrôlée a occasionné l'occupation de ces derniers par des constructions anarchiques.

I.3. Impact des colonisateurs au niveau de l'équipement urbain en espaces verts

La croissance démographique durant la période coloniale allemande n'avait pas encore posé un problème sérieux dans la ville et l'urbanisation était encore dans l'état embryonnaire. C'est pendant la période coloniale belge que cette ville connaissait un peuplement accéléré suite au contact extérieur avec les mouvements migratoires et le problème de l'habitat commence à causer des problèmes. La pression démographique en milieu urbain a été à la base de la disparition de la biodiversité préexistante qui, jadis formait l'équilibre du milieu naturel.

L'élément important est de souligner l'impact de cette croissance sur l'environnement urbain. De ce fait, selon B. *SINDAYIHEBURA « les autorités coloniales accordaient une certaine importance aux paysages arboré en ville […] ; on distingue les reboisements et les espaces naturels encore vastes qui couvrent usumbura en 1945. »*[100] C'est pour cette raison que les jardins publics devraient être présents dans les quartiers dites « quartiers européens » et le quartier Ngagara qui avait été conçu d'une façon moderne à l'image des quartiers modernes. Dans les autres quartiers, ces équipements en espaces verts sont presque absents. On peut se poser la question de savoir si ces équipements n'ont pas été mis en place dans ces quartiers parce que les gens qui y vivaient n'en avaient pas besoin. D'autre part, la cause peut sortir dans le fait que les européens voulaient agrémenter seulement leurs quartiers pour les différencier des autres.

Parler de l'impact des colonisateurs sur l'équipement en espaces verts revient de caractériser les espaces verts urbains, ses composantes, ses rôles et fonctions ainsi que ses techniques de gestion. Les espaces verts avaient la *« fonction de créer un peu de la nature au milieu des bâtiments, également une fonction de repos, de détente ou de recréation dans un concept européen à*

[99] *idem*.
[100] B. Sindayihebura, *OP.cit* p158

l'époque coloniale ».[101]Certains de ces espaces verts sont implantés dans les quartiers et sous quartier comme par exemple dans le quartier Ngagara ; d'autres sont des jardins publics ou places publiques composés par des arbres, des fleurs, du gazon...etc. En outre, *« ces espaces servaient à l'agrément du quartier et permettaient de garder un élément de paysage naturel au sein d'un espace densément construit.* »[102]Le constant en est que parmi tous les lieux réservés aux espaces verts qu'ils soient dans les quartiers dites européens ou africains n'était bien aménagé ou utilisés en leurs juste valeurs.

I.4. Les espaces verts et la ville de Bujumbura dans la mentalité des burundais

I.4.1. La ville de Bujumbura, un espace extra-burundais

Jusqu'à son accession à son indépendance, l'actuelle ville de Bujumbura ne faisait pas partie du Burundi. Plusieurs preuves démontrent que cette région était considérée par le gouvernement du mwami comme une partie détachée du Burundi. Le pouvoir du mwami ne s'étendait pas sur Bujumbura et les burundais étaient chassés de la ville soi-disant qu'ils sont chômeurs et des mesures spéciales étaient prises pour empêcher les gens de l'intérieurs d'aller à Bujumbura. Ce qui a posé des polémiques entre les membres du conseil supérieur du pays et le gouvernement de la tutelle belge.

C'est pourquoi qu'en 1959, les membres du conseil supérieur du pays revinrent à la charge *: « Les Burundi demandent au gouvernement belge de régler une fois pour toutes la question des centres extra-coutumiers d'usumbura…. L'existence des centres extra-coutumiers au Burundi a fait objet de plusieurs motions du conseil supérieur du pays et nous pensons qu'il est de notre devoir de vous aviser, Monsieur le Ministre, que tout le peuple murundi en entend la solution la plus favorable et ce dans les plus brefs délais. »*[103] Monsieur l'Abbé kabiligi, membre du conseil précise : *« Qu'il désire surtout la suppression des C.E.C. En effet, les C.E.C. ont été créés au Congo belge par un décret rendu applicable au Ruanda-Urundi par une ordonnance du gouvernement du Ruanda-Urundi. Il peut donc les supprimer par une autre ordonnance. »*[104]

[101] E,Mashandari., *Quartier Ngagara (1952-1997) : de la « cité-jardin » au quartier résidentiel dense ; UB/FLSH, 1997, p.40.*
[102]E. MASHANDARI *, in Bujumbura centenaire (1897-1997), croissance et défis. Op.cit.* p120
[103] Conseil supérieur du pays du Burundi. Session du 10 au 14 Juin1958.
[104] Conseil supérieur du Pays du Burundi. Session du 27 Février 1959.

Cette suppression était réclamée depuis 1954 mais le gouvernement belge n'avait pas donné satisfaction. Au contraire, certaines ordonnances ou arrêts de police montrent que les gens de couleur furent supprimés : *« Monsieur le résident de l'Urundi porte à la connaissance des membres du conseil supérieur du pays que le règlement interdisant la circulation nocturne dans les circonscriptions urbaines est abrogé à l'exception d'usumbura. Désormais, la circulation est aussi libre la nuit que le jour. Cependant, il est recommandé l'obligation d'être porteur de ses pièces d'identité. »*[105]

De même les migrations vers Bujumbura furent limitées : *« En matière de passeport de mutation des instructions formelles ont été données pour ne plus admettre des étrangers à usumbura, sauf des éléments rares qu'on ne trouve pas au Burundi. Même dans ce cas, un contrôle très sévère est exercé et le résident s'est réservé le droit de donner cette autorisation.»*[106]

Après l'indépendance, nous constatons que toutes ces décisions prises par le pouvoir colonial belge sur la ville de Bujumbura ont occasionnées des conséquences pour les burundais, nouveaux occupants du milieu urbain. Avec cette présence des burundais longtemps privés de fouler les pieds dans la ville, zone urbaine réputée un Etat dans un Etat où les étrangers vivaient, ne pourrait pas laisser sans poser de problèmes liés à la gestion des équipements urbains en général et des espaces verts en particuliers. C'est pourquoi que les anciens centres extra-coutumiers et les cités européens perdirent leur identité.

Des lors, les espaces verts sont devenus victimes de la nouvelle administration nationale. Les problèmes de la croissance urbaine qui seront résolu par ce jeune Etat indépendant restèrent sans remèdes puis que l'agglomération de Bujumbura s'est placée sous l'administration de la commune rurale après la suppression des chefferies et des sous chefferies.

I.4.2. Les espaces verts dans l'imaginaire des Burundais

Pour comprendre ce qui est ″espace vert‴ aux yeux et dans l'imaginaire d'un Burundais, partons d'abord à la définition de la ville dans l'image d'un Burundais. Nous pouvons donc se réfère à la définition de la ville donnée par SIRVEN afin de caractériser ce qui est une ville et ce qui ne l'est pas.

[105] Conseil supérieur du pays du Burundi. Session du 27Fevrier 1959
[106] *Idem*.

« La définition d'une ville est par sa taille, par son aspect, par l'activité de ses habitants par secteurs tertiaire et secondaire est incomplète. Ce qui compte d'abord c'est la conscience des habitants d'être des citadins, d'accéder à un genre de vie qui leur parait supérieur à celui qu'ils connaissent.»[107]

Il est bien évident que le concept de ville dépend de l'environnement et avant tout, des habitants. C'est la raison pour laquelle nous essayons de définir la ville en fonction de ce qui est considéré comme telle par les burundais.

Dans l'imaginaire des Burundais, la ville est un monde à part, parce que traditionnellement, elle n'existe pas ; par ce qu'elle est une création des étrangers et enfin parce qu'elle est le lieu où vivaient les étrangers,

[il est interdit aux noirs et aux personnes de couleurs, qui n'y sont pas contrait par leur fonction dans un service public, de circuler dans les circonscriptions urbaines et dans les agglomérations européennes entre le moment où on sonne le couvre-feu et celui où on sonne le réveil. Ne sont pas soumis à l'interdiction formulée…. Les noirs et les personnes de couleur aux services d'européens, qui sont porteur d'un billet daté et signé par leur employeur blanc, les autorisant à circuler pour une cause déterminée, ce billet n'est valable que pour la nuit de la journée dont il porte la date. Il pourra n'être pas tenu en compte de cette autorisation en cas d'abus.][108]

De l'autre côté, les Burundais étaient depuis longtemps écartés du mode de vie urbain ; *« les indigènes non seulement n'étaient pas motivés pour migrer vers les centres mais une politique pour les éloigner fut systématiquement poursuivie de telle sorte que durant les dernières années de la tutelle lorsque le problème des centres extra-coutumiers et des villes fut discuté par les représentants des deux conseils supérieurs de pays. La solution qui apparut fut de supprimer les enclaves étrangères afin de les intégrer dans le système d'administration traditionnel. »*[109]

Nous pouvons constater que, lorsque les burundais arrivent à Bujumbura après le départ des colonisateurs, ils ont commencé à s'approprier les équipements laissés par ces étrangers. En plus, ils n'étaient pas habitués au mode de vie urbain à part qu'ils n'avaient pas la conscience et la fierté d'être des citadins.

[107] P.Sirven *Op.cit*, p398.
[108] Bulletin officiel du Ruanda-Urundi, p19
[109] Pierre s, *Op.cit.* P184

Ils considérèrent ils n'étaient pas chez eux et ont pris les espaces verts comme des espaces libres, inoccupés et qui peuvent être exploités par n'importe qui et n'importe comment par d'autres fins comme l'agriculture et l'élevage.

[Les barundi ont, les uns et les autres, des réactions plus passionnelles que relationnelles devant… sur le sol du territoire, du phénomène classique de géographie humaine : la ville… songeant surtout à son utilité les burundais la jalousent et souvent la détestent, parce qu'elle n'est pas chez eux.][110]

I.5. Evolution de la gestion des espaces verts dans le Burundi indépendant (1962-1993)

Le 1/7/1962, le Burundi est devenu pays indépendant et usumbura (résident du Ruanda-Urundi) change l'appellation devenant Bujumbura capitale du pays depuis l'indépendance à 2018.

Au contraire de ce que nous pourrions croire aujourd'hui, ce choix n'allait pas de soi. Dans la mentalité des burundais, ils considéraient que la capitale était le lieu où résidait le roi et non les centres définis comme tels par l'administration coloniale. Bujumbura est devenu capitale du fait que le roi MWAMBUTSA IV a quitté Gitega pour s'installer à Bujumbura, confirmant ainsi le rôle de capitale de cette ville.

Depuis le Burundi indépendance, on assiste à la croissance spatiale accélérée. Les causes de cette croissance ne sont autres que la croissance naturelle et pression démographique occasionnée par les mouvements de la population dont le plus important est celui de l'exode rural. Cette augmentation de la population urbaine est la cause principale de la mauvaise gestion en espace vert. Selon NDAYIRUKIYE Sylvestre *: « à la décolonisation, l'intérieur de la circonscription urbaine était loin d'être remplie et vastes espaces non lotis permettaient la création de nouveau quartiers [...] Elles servaient plutôt à séparer les quartiers installés suivant les origines raciales, culturelles ou religieuses c'est-à-dire les quartiers européens, asiatiques, africains de statut extra-coutumier et africains sans statut.»* [111]Ces espaces non lotis qui séparaient les quartiers les uns des autres n'étaient pas constructibles mais sont occupés progressivement grâce à la croissance de la population alimentée par l'immigration libérée tandis que les vieux quartiers vont poursuivre leur densification.

[110] Pierre S, *Op.Cit*. p171
[111] S, Ndayirukiye, *Op.Cit. P28-29*

L'impact de ces mouvements migratoires est généralement remarquable dans le milieu d'accueil où les nouveaux arrivants perturbent l'ordre naturel et même social déjà établi *:*

[A la différence des quartiers précédents, ceux de Buyenzi et de Mubwiza avaient tous leurs lots occupés bien avant la date de l'indépendance. Malgré cela, de nouvelles constructions apparaissent et d'autant plus facilement que les interdits de l'époque coloniale, s'ils n'existent toujours, ne sont plus respectés. Cette densification à l'intérieur de chaque parcelle s'effectue soit par l'adjonction de chambres au bâtiment principal, soit par la vente d'une partie de la parcelle et la construction d'une nouvelle maison.] [112]

La croissance de la population de la ville de Bujumbura dès l'indépendance est aussi due aux migrants rwandais causés par les évènements de 1959 et congolais suite aux situations catastrophiques de leur pays.

« De 1959 à 1960, le taux de croissance démographique a fléchi brutalement, mais par la suite, bien nous n'avons pas des données avant 1964, le taux a remonté, surtout avec l'indépendance, surtout avec les troubles du Congo et du Rwanda. »[113] Cela a provoqué l'entassement de la population dans les quartiers dans les vieux quartiers et a poussé le développement de l'habitat spontané d'où le désir de s'installer le plus près possible des lieux de travail tout en pouvant construire une maison en dehors des normes imposés sur les nouvelles parcelles. Le tableau ci-dessous l'illustre bien.

[112] *Ibidem* p.147.
[113] *Ibidem p.171.*

Tableau 3 : Evolution de la population par quartier entre 1964-1979

Année / Quartiers	Population en			Taux annuel de la croissance de la population de	
	1964	1971	1979	1964 à 1971	1971 à 1979
Rohero					
ROHERO II	4160	6000		5,4%	
Quartier Asiatique		1400	11900	1,7%	6,1
Buyenzi	1196	21224	29680	6,0%	
Mubwiza	14130	14601	24110	4,5%	4,3
Nyakabiga	11430	4136	12880	30,0%	5,6
Ngagara	670	10447	13520	2,0%	15,0
Cibitoke		5150	16360	4,7%	3,3
Kamenge	9100	12463	17960	6	4,7
Kinama	9040	11973	14630		2,5
Musaga	12330	3800	9000		11,0
Total	62066	92194	15000/157542	5,8%	6,2%/6,9%

Source : Pierre Sirven, la sous urbanisation et les villes du Ruanda-Urundi ; p.567

I.6. Effets de la croissance des activités urbaines aux espaces verts

En milieu urbain, le mode de vie diffère de celui de la compagne ; cela peut être observé sur plusieurs volets : l'habitat dispersé et les pratiques agro-pastorales en milieu rural ne peuvent pas caractérisent le milieu urbain. *« Avant la date de l'indépendance, à l'intérieur du permettre urbains ainsi que sur les par tours, les espaces non bâtis étaient réservés pour les espaces verts ou d'autres activités comme des terrains de loisirs. Après 1962, date de l'indépendance, apparait une période nouvelle qui se caractérise par une multitude de changements. Parmi ces activités urbaines nombreuses sont des activités artisanales qui se déroulaient dans places inappropriés et provoquent des effets négatifs sur les espaces verts. Ici on a la multiplication des dans les quartiers des moulins pour l'épluchage du riz, la transformation en farine de manioc ou de maïs, les poussières produites par les moulins artisanales, les unités de menuiserie et les garages d'automobiles sont autant des facteurs qui sont à l'origine de la pollution des espaces verts. »*[114]

[114] T.Tigiri , *Op.cit.* p36

Cette prolifération de petits garages et des ateliers de menuiseries s'est observée au fil des années dans les quartiers de Buyenzi, Bwiza et Kamenge en particulier sont installés les uns à côté des autres ou contegus à des maisons d'habitations. A cote de ces garages s'ajoute des ateliers de soudures tous installés sans plans. Toutes ces installations faites de façons anarchiques sont au service de la salubrité de la ville.

I.7. Activités agro-pastorales en milieu urbain

Les activités primaires sont très anciennes car avant même la création de la ville, les communautés qui vivaient dans la région avaient pour activité principale l'agriculture et l'élevage. Dans les pays industrialisés et largement urbanisés, l'opposition entre les activités des ruraux et celles des citadins est bien tranchée : les premiers se consacrent à des travaux agricoles ou pastoraux tandis que les seconds exercent les professions salariées ou indépendantes qui les rattachent surtout au secteur tertiaire.

I.7.1. Agriculture urbaine en mairie de Bujumbura

Lorsque les limites urbaines de la ville furent définitivement fixées à l'époque de la tutelle belge, NDAYIRUKIYE Sylvestre montre que *« les activités agricoles existaient à l'intérieur de ces limites dans les ilots agricoles mais elles prédominaient à l'extérieur de ces limites »*[115].

Le statut des terres urbaines était différent de celui des terres coutumières ; les populations locales apportèrent progressivement les cultures habituelles (haricots, mais ; bananier, etc.).

Cependant, malgré l'extension urbaine, beaucoup d'espaces non construits et inoccupés restèrent importants d à l'intérieur de la commune urbaine. *« Avec l'accroissement de population urbaine et l'extension considérable de la ville après l'indépendance, l'agriculture est loin d'avoir disparu. Les espaces d'agriculture traditionnelle périurbaine se trouvent englobés dans le périmètre urbain. Jusqu'aux années 1979, à l'intérieur de l'ancienne limite urbaine rester caractérisé par l'agriculture urbaine qui n'a pas complètement disparu. »* [116]On peut alors se poser la question de savoir quel est l'espace occupé par cette agriculture et pourquoi cette agriculture urbaine reste présente dans la zone urbaine de Bujumbura ?

[115] S.Ndayirukiye, *Op.cit., p536*
[116] *Idem.*

Pour essayer de répondre à ces interrogations, la première raison tient à la nécessaire économie de l'alimentation. La seconde raison tient à la spéculation liée à certaines cultures vivrière et commerciales. Ces agriculteurs qui s'en occupent restent déjà avec la mentalité des entrepreneurs, visant le profit et recrutant des salariés. La croissance urbaine pose aussi un problème important qui est celui de l'alimentation. Les ménages connaissent une croissante surpopulation causée par l'immigration et la forte natalité, ce qui contribue à augmenter considérablement les besoins pour ravitailler la vie.

En effet, pour justifier ce phénomène de persistance de cette forme d'agriculture urbaine en mairie de Bujumbura, TWAGIRIMANA Emmanuel souligne que « *l'industrie est peu développée, le commerce n'est pas florissant, l'administration est réduite : elle n'offre guère de possibilité d'emploi et distribue des salaires modestes. »*[117]En ce qui est de l'agriculture urbaine, il est indiscutable que dans toutes les villes de l'Afrique tropicale, les activités des types ruraux occupent toujours une place relativement importante dans la vie quotidienne même si sur le plan purement statistique leur existence n'est pas évidente.

I.7.2. Impact de l'agriculture urbaine dans la gestion des espaces

Pour évaluer l'impact de l'agriculture urbaine à la gestion des espaces verts en milieu, il convient d'abord de distinguer l'agriculture urbaine de l'espace vert.

A cote de cette définition, les espaces verts offrent également des lieux de détente, de loisirs et de rencontres, encourageant l'exercice physique et réduisant les stress. Pour l'agriculture urbaine, elle répond à plusieurs objectifs : participer à la sécurité alimentaire des ménages, fournir les aliments frais, créer des emplois, valoriser les espaces vides et renforcer la résilience des villes. D'une façon générale, l'agriculture urbaine est une agriculture informelle, voire illégale dans certains cas.

Pour le cas de la ville de Bujumbura, l'agriculture est souvent exercée sur les terrains réservés aux espaces verts tantôt dans les jardins publics tantôt aux bords des routes toutefois sans autorisation de l'administration municipale. PIERRE Sirven le démontre : *« A Bujumbura, de multitude de champs minuscules, parsèment les divers quartiers de la ville. Ils s'accrochent aux bordures de rue ou occupent la partie non construite des parcelles. [...] Ces bordures potagères*

[117] E, Twagirimana, *Agriculture urbaine à Bujumbura : contribution à l'étude des activités rurales en milieu urbains. p5*

s'étalent aussi le long des rues des quartiers de Ngagara et de Kamenge. A l'intérieur des quartiers africains toute parcelle non construite et cultivée. »[118]

Toutes ces cultures plantées à l'intérieur des quartiers dans des milieux qui ne leurs pas destinés sont à l'origine de la mauvaise gestion des espaces verts en milieu urbain car même si ces plantes sont végétalisées, elles ne respectent pas les normes de l'urbanisme. MASHANDARI E, témoigne que *: « au moment de la conception du quartier, le plan avait prévu un espace vert par sous quartier. Ces espaces étaient implantés pour certains sous quartiers au milieu et les autres à leurs extrémités. Ces espaces devraient être plantés d'arbres et de gazon et régulièrement entretenue mais cette opération n'a pas pu avoir lieu. »*[119]

Tableau 4 : Répartition des agriculteurs chefs de ménages par quartier à Bujumbura en 1978

Quartiers	Buyenzi	Mubwiza	Nyakabiga	Ngagara	Cibitoke	Kamenge	Kinama	Musaga	Autres
Agriculteurs chefs de ménage	21,4%	9, 3%	1,4%	1,4%	12,9%	19,3%	31,4%	2,9%	-

Source : PIERRE Sirven, La sous urbanisation et les villes du Rwanda et du Burundi. p.623

Dans ce tableau, les quartiers de Rohero et Asiatique sont mis à part ; selon la même source, les habitants de ces quartiers exercent des fonctions non agricoles. A base des données de ce tableau, nous pouvons constater que les quartiers qui ont le plus faible taux d'agriculteurs sont Nyakabiga et Ngagara où les rwandais représentent respectivement 45 et 55% de la population et peu d'entre eux exercent l'activité agricole. Ces sont les sans-emplois qui exerçaient l'activité agricole et celui des petits métiers. *« L'augmentation du nombre d'agriculteurs à Bujumbura se traduit par la croissance du pourcentage des chefs de ménages pratiquant l'agriculture, qui passe de 7%en 1969 à 15,4% en 1978. Il s'agit essentiellement des agriculteurs de la deuxième catégorie qui attendent un emploi »*[120]

[118] P.Sirven, *Op.cit., p619.*
[119] E.Mashandari, *Op.cit., p120.*
[120] P Sirven, *Op.cit.,* p622.

Nous pouvons aussi constater que, plus le nombre d'agriculteurs n'augmente, toutes les terres disponibles réservées aux espaces verts sont mises en valeur par les agriculteurs. Enfin la présence de plusieurs jardins et des parcelles cultivées à l'intérieur de la commune urbaine est le fait des femmes résident dans les quartiers populaires et ayant peu de revenus.

I.8. La sous urbanisation et ses différents facteurs

L'Afrique subsaharienne est une partie du continent qui a été urbanisée tardivement et les cas de l'Afrique oriental n'a pas été épargné et le Burundi en particulier. Cela sous plusieurs facteurs :

I.8.1. La négligence de l'urbanisme

« A partir de 1950, Bujumbura commence à connaitre une extension dispersée. Les limites de la commune urbaine tracées à la période coloniale belge sont restées inchangées jusqu'à la fin des années 1970. »[121] Cela montre que les nouvelles populations s'installent dans les zones internes de la limite par densification ou par occupation des zones restées vides entre les quartiers africains et les quartiers européens.

Le Schéma Directeur de l'Urbanisme de Bujumbura (SDU) de 1966 avait préconisé la mise en place de trois catégories des espaces verts :

- une ceinture autour de la ville,

- des espaces verts des quartiers et

- des zones vertes de protection.

Selon Sirven *« Le plan directeur d'urbanisme de Bujumbura présenté en Mars 1966 aux autorités du Burundi. Depuis cette date, aucune décision n'a été prise quant son application… Le plan directeur n'a toujours pas été soumis à une enquête publique et par conséquent n'a pas pu être éprouvé. »*[122]

Des raisons différentes peuvent expliquer cette désaffectation des autorités pour tout ce qui touche l'urbanisme.D'abord, elles se résument dans le fait que les problèmes urbains relevaient des attributions du Ministère de l'Agriculture. *« L'urbanisme a été abordé au Burundi sous son aspect foncier et il est ainsi normalement tombé dans les attributions des services des terres*

[121] J .M Bukuru, *Op.cit*, p33
[122] Cité par P. Sirven, dans sous urbanisation et les villes du Rwanda et du Burundi, *Op.cit*. p515

surtout préoccupé des questions rurales et rattaché au Ministère de l'Agriculture. »[123] Même si la ville de Bujumbura présente actuellement une verdure assez remarquable dans certains quartiers ; les orientations de ce schéma directeur n'ont pas été réalisées.

Ensuite, la politique d'urbanisation de la période coloniale a beaucoup changé pendant la période nationale. Etant donné que l'urbanisation durant la période coloniale été centrée sur la séparation raciale et quelque peu religieuse, la période indépendante, surtout, vers la fin des années 1970 a été marqué par le morcèlement de l'espace en fonction des revenus ou des classes sociales. C'est pour cela que dans le travail de BUKURU J.M. distingue *« le lotissement haut standing c'est-à-dire hautement équipé avec des lots de grandes parcelles est réservé comme dans la période coloniale à la classe avec le niveau de vie élevé. C'est l'exemple des quartiers de Rohero, kiriri, Kinindo, Gihosha, Kinanira, vugizo et bientôt Nyabugete. A l'inverse, les lotissements bas standing avec des petites parcelles en équipement minimum et sont destinés aux catégories de revenus faibles existent comme dans les quartiers de Jabe et Musaga, Kanyosha. »*[124]

[123] *« Mission de l'urbanisme au Rwanda et au Burundi »*, Paris, S.M.U.H. Novembre 1969 p.6
[124] J.M Bukuru, *Op.cit* p47

Tableau 5 : Evolution des surfaces urbanisées par quartier (1966-1981)

N^0	Quartier	Superficie en ha : Année 1966	Superficie en ha : Année 1981	Ecart
1	Centre	217	238	21
2	Q. Asiatique	24	44	20
3	Rohero	226	425	199
4	Kabondo	48	116	68
5	Camp militaire	160	280	120
6	Nyakabiga	14	61	47
7	Bwiza	64	74	10
8	Buyenzi	107	110	3
9	Industriel	78	165	87
10	Kigobe	30	65	35
11	Ngagara	109	133	24
12	Cibitoke	0	141	141
13	Kamenge	92	94	2
14	Kinama	128	143	15
15	Zone industriel	27	46	19
16	Aérodrome	670	670	0
17	Kanyosha	0	30	30
18	Musaga	0	70	70
19	Mutanga	18	18	0
20	Gasenyi	0	10	10
21	Kigobe ext.	0	0	0
22	Mubone	2	165	163
Somme Total		2014	3098	1094

Source : *Jean Marie BUKURU, Etude sur le développement spatial de la ville de Bujumbura à son centenaire p.46.*

Tableau 6 : Agglomération de Bujumbura en 1982

Dénomination des quartiers	Surface du quartier	Surface libre (ha)	Surface urbanisée (ha)			
			En 1982	Habitat	Équipement	Industrie
Centre	276	38	238	121	116	1
Q. Asiatique	92	48	44	34	9	1
Rohero	542	117	425	310	115	-
Kabondo Kinindo	533	417	116	97	7	12
Camp militaire	320	40	280	10	270	-
Nyakabiga	101	40	61	45	16	-
Bwiza	143	69	74	62	10	2
Buyenzi	130	20	110	100	10	-
Industriel	319	254	165	6	20	139
Kigobe	550	485	65	-	65	-
Ngagara	208	75	133	81	50	2
Cibitoke	141	-	141	131	10	-
Kamenge	104	10	94	86	8	-
Zone industrielle	178	35	143	137	6	-
Aérodrome	360	314	46	-	16	-
Kanyosha	670	-	670	-	670	30
Musaga	690	660	30	30	-	-
Mutanga	530	460	70	70	-	-
Kigobe-ext	500	482	18	12	-	-
Gasenyi	260	260	-	-	6	-
Mubone	2015	2005	10	10	-	-
	420	255	165	165	-	-
Total	9082 ha	5984ha	3098ha	1507ha	1404ha	187ha

Source : Bukuru Jean Marie, op.cit, p.64

Quand on essaie d'observer bien les deux tableaux ci-dessus, on remarque que les superficies urbanisées diffèrent d'un quartier à l'autre, ce qui touche également l'équipement dans un quartier. Plus la superficie urbanisée est élevée dans un tel quartier, plus le nombre d'équipement est aussi élevé. Donc, nous remarquons que la répartition en espace varie en fonction de superficie urbanisée. Plus le quartier est urbanisé, plus il dispose un équipement élevé.

I.8.2. Instabilité politique

L'aspect paysager de la ville de Bujumbura a changé continuellement en fonction des conjonctures structurelles que le pays a traversées. Suite à l'instabilité politique caractérisé par des massacres à caractère ethniques, la municipalité de Bujumbura à accueilli des milliers des déplacés en son sein. Des camps des déplaces sont construits surtout dans les quartiers populaires, ce qui a renforcé l'occupation illégale des espaces verts et a mis la population de ces quartiers dans la misère effroyable dont Kanyosha, Carama, Kinama et Buterere : ceci à eu pour effet immédiat d'accroitre la pression démographique sans précèdent dans l'espace urbain de la ville de Bujumbura mettant ainsi en danger les espaces verts.

Cependant, la ville de Bujumbura a fait habitat hiérarchisé au niveau politique et social. *« Les riches et les dignitaires s'attribuant généralement le haut standing « arborés (mugiti) »*[125]*, les pauvres n'ayant droit aux périphéries mal aménagées où des attaques sporadiques de bandes armées ou de bandits les réveillent presque au quotidien et les maintiennent dans une vie cauchemardesque de 1994-2003 »*[126]

La différence s'observe alors entre les quartiers de la bourgeoisie et les quartiers populaires : les premiers sont faiblement peuplés mais biens aménagés et riches en espace verts tandis que les seconds sont des agglomérations surpeuplées, mal aménagés et dépourvues des espaces verts ou sont presque absents. Les différentes crises ont accentué la ségrégation sociale et économique, en cela qu'on remarque qu'il s'agit d'un continuum rural-urbain car les indicateurs démographiques montrent que la fécondité y toujours élevée. La mortalité infantile est tout de même moins élevée que dans la compagne en général, sauf dans certains quartiers les plus proche de la campagne. Cette mortalité infantile est occasionnée du sous-équipement sanitaire et urbain ainsi que les normes d'hygiène non maitrisés.

[125] Arboré ou Mugiti en Kirundi, appellation utilisée par les citadins de Bujumbura pour distinguer et localiser la classe sociale par allusion de son niveau de vie élevé. On sous-entend que c'est un milieu riche en espace vert.
[126] O.TOYI Oscar, Op.cit, p276.

CHAP. II: LES MECANISMES DE PROTECTION DES ESPACES VERTS EN MAIRIE DE BUJUMBURA

Le présent chapitre a pour but de faire ressortir d'abord les régimes prévus par le droit burundais pour combattre à la source les pollutions urbaines. Lutter efficacement contre les pollutions revient en définitive à combattre les sources qui les génèrent. Pour ce faire, *« il faut envisager les différentes formes de police administrative, c'est-à-dire l'ensemble des interventions des autorités administratives compétentes faites dans le but d'assurer l'ordre public et qui consister à limiter la libre activité des particuliers par des décisions à caractère général ou individuel. »*[127]

Ces interventions consistent à règlementer les activités humaines qui causent principalement la dégradation de l'environnement urbain en général et des espaces verts en particulier dans la ville de Bujumbura.

II.1. La nécessité de protection et le rôle du droit

Le rôle du droit dans la sauvegarde de l'environnement est incontournable. Si nous parlons de droit de sauvegarde de l'environnement, les espaces verts ne sont pas épargnés car ils figurent dans l'environnement. Le droit joue alors un grand rôle, *« il est un véritablement un instrument de protection de l'environnement car il facilite l'adoption et la mise en œuvre d'une politique environnementale. »* [128] Dans le sens original, FERDINAND Billaudot définit la ville comme *« synonyme de vie et de développement. Elle est un lieu où les hommes se rencontrent, vivent, travaillent et s'épanouissent. »*[129]

Cependant, la municipalité de Bujumbura est devenue un lieu de convergence de diverses formes de pollutions et de nuisances de nombreux risques pèsent sur le patrimoine environnemental du milieu urbain de Bujumbura. Nous sommes permis alors de rappeler que la condition sociale des habitants, les flux démographiques, la vétusté des installations et des équipements à but environnemental, témoignent une menace grave à l'environnement urbain de Bujumbura. De la sorte, la ville de Bujumbura apparait comme un lieu traumatisant où s'interfèrent les maux qui menacent l'être humain et son milieu environnant.

[127] M. BOURJOL, *Droit administratif, l'action administrative*, Paris, Masson, 1972, p.274
[128] M. KAMTO, *Droit de l'environnement en Afrique,* Vanves, EDICEF/ AUPELF, 1996, p.12
[129] F. BILLAUDOT et M. BESSON-GUILLAUMOT, Environnement, urbanisme et cadre de vie, droit et administration, paris, Montchrestien, 1979. p1

C'est pour cette raison que, devant cette inquiétante détérioration de ce milieu, une politique environnementale spécifiquement appliquée dans la municipalité de Bujumbura est d'une impérative nécessité.

II.2. La force du droit en matière de protection des espaces verts

Le droit est étroitement lié à toute forme de protection, y compris celle des espaces verts. *« D'une part, le droit facilite l'adoption des politiques environnementales ainsi que leur mise en œuvre. D'autre part, il ne peut y avoir de protection ou de prévention sans interdiction ou sans prescription de comportement. »* [130] Cela montre que le droit s'avère utile pour réguler le comportement des acteurs sociaux vis-à-vis des espaces verts et harmoniser aussi les rapports entre lesdits acteurs. Autrement dit, le droit aide à régler les différends qui pourraient résulter des comportements environnementaux.

II.3. La protection des eaux urbaines en Mairie de Bujumbura

D'une façon générale, les eaux usées sont nuisibles pour les espaces verts et pour le milieu urbain de l'autre côté. Selon le rapport de SETEMU des années 2000 *« les eaux de la municipalité de Bujumbura ont pour principale cause de pollution des eaux usées. Au sens de l'art.1 du décret n^{0} 100/242 du 31/12/1992* [131] *portant évacuation des eaux usées en milieu urbain, sont considérées comme des eaux usées, les eaux dont les caractéristiques naturelles ont été modifiées par usage domestique, artisanal, industriel, agricole ou toutes eaux assimilées.»*[132]

La politique de protection des eaux de la zone d'étude interdit de déverser ces eaux n'importe où ou n'importe comment c'est-à-dire à l'endroit des espaces verts, sur la voie publique et dans la canalisation d'eau pluviales. En outre, cette politique s'illustre à travers un principe rigoureux d'interdiction. Celui-ci s'avère un principe global qui concerne les rejets de tout genre. Donc, il est question de comprendre ce que signifie « rejet » au sens juridique du terme. L'art.5. Du décret ci-dessus donne une définition générale de cette notion.

[130] M. KAMTO, Op.cit, p.18
[131] Décret n^{0}100/242 de la 31/12/1992 portante évacuation des eaux usées en milieu urbain, article3, B.O.B n^{0}8/93, p.363.
[132] SETEMU, *Rapport sur l'état de l'environnement dans la municipalité de Bujumbura*, Bujumbura, 2000, p.37.

Le rejet s'entend en effet *comme « tout produit ou un ensemble de produit résultant de l'activité humaine dont le déversement dans le milieu récepteur a ou peut avoir à terme pour conséquence la dégradation de l'environnement ».*[133]

Cette interdiction a une large portée ; elle englobe tous les déversements, écoulements, dépôts directs ou indirects de toute nature et dont la survenance préjudicie la qualité de l'eau. En d'autres termes, ce principe d'interdiction s'applique à tous les actes de l'homme qui peuvent provoquer ou accroitre la pollution du milieu urbain.

II.4. Gestion des déchets

Depuis l'indépendance, la ville de Bujumbura à fait face à la croissance démographique qui allait de pair avec l'urbanisation et les activités socio-économiques liées à la consommation et à la production. A cet effet, la ville de Bujumbura connait une très forte augmentation de la production des déchets. Cela du fait que les gens jetaient des restes des aliments dans les espaces publics (espaces verts), ce qui attirait des mouches et allaient par après se déposer sur des objets d'usage domestique.

« Etymologiquement, le mot « déchet » vient de déchoir, du latin cadre (tomber). La racine "dis " traduisant l'éloignement et la séparation. Selon la loi cadre du 14 juillet 1975, est appelé déchets tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. »[134]

L'insalubrité de la ville de Bujumbura varié d'un quartier à l'autre ; ce qui ne nous permet pas de mettre tous les quartiers au même point de salubrité. Dans les quartiers à haut standing, tels Rohero, Kiriri, Mutanga et Kinindo par exemple ; le problème de déchets ne se pose pas au même degré que ceux de Bwiza, Buyenzi, Buterere, etc. Cela est du fait que les habitants des de Rohero, Mutanga, Kinindo, sont essentiellement instruits et ont des maisons de types modernes construites selon le plan établi par des ingénieurs qui tiennent souvent de l'hygiène de l'habitat.

[133] B.O.B. n^{0}8/93. P.363
[134] *https://www.actu-environnement.com*, consulté le 15/11/2024, à 16h43min.

Par contre ceux des quartiers à bas standing, nombreux ont un niveau d'instruction qui n'est pas beaucoup plus élevée et c'est tout à fait normal que l'information et la formation relative à l'hygiène soit comprises.

II.4.1. Que dit la loi burundaise sur la gestion des déchets ?

« Les déchets doivent faire l'objet d'un traitement adéquat afin d'éliminer ou de réduire leurs effets nocifs sur la santé de l'homme, les ressources naturelles, la faune et la flore ou la liquide de l'environnement en général. Toutes personnes qui produits ou détient des déchets dans des conditions de nature à entrainer des effets nocifs sur le sol, la faune et la flore, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, et d'une façon générale, à porter atteinte à la sante de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent code et des textes pris pour son application. »[135]

En vue d'atténuer les effets néfastes sur les espaces verts, les déchets doivent être gérés de manière compatible avec les exigences de la qualité de l'environnement. Ils doivent être éliminés, collectés et déposés dans les lieux prévus à cette fin. Pour y arriver, l'action des services publics doit être effective. Jean Bosco NIMUBONA souligne *que « le problème que posent les déchets ménagers sur la santé de l'habitant de la municipalité de Bujumbura et sur son environnement en fait une réalité préoccupante depuis la période coloniale jusqu'à nos jours. Et si des règlementations en la matière sont spécifiques dans ce milieu ; celle-ci constitue un lieu de concentration humaines et d'activités, et partant, d'accumulation intense de déchets.»*[136]

Néanmoins, la loi burundaise pose en principe que *« tout producteur ou détenteur d'un déchet est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer une élimination qui évite les nuisances. Aucune distinction n'est fait, la nature des déchets importe peu.»* [137] Au contraire de ces efforts fournis par le gouvernement du Burundi en matière de gestion des déchets, ils sont restés prépondérants dans certains quartiers de Bujumbura depuis des années.

[135] *Loi n°1/010 du 30Juin 2000 portant code de l'environnement de la République du Burundi, Art.120*, p26.
[136] J.B NIMUBONA , *La protection juridique de l'environnement urbain : cas de la municipalité de Bujumbura* ; mémoire, UB/FD, Bujumbura, 2005. P48.
[137] *Art.120 du loi n°1/010 du 30/6/2000 portant code de l'environnement de la République du Burundi.*

II.4.2. Organisation de la collecte des déchets ménagers

Pour éliminer ou atténuer les conséquences néfastes sur l'environnement en milieu urbain ; un système efficace de collecte des déchets a été envisagé pendant la colonisation et après la colonisation à nos jours.

La police des déchets ménagers encourage leur collecte et leur dépôt dans les lieux spécialement désignés à cette fin et de manière à créer les conditions favorables à la santé humaine. C'est dans cet optique que, *« sous l'empire de l'Ordonnance du Ruanda-Urundi (O.R.U) n° 70/Hyg. Du 20/10/1931 relative à l'enlèvement des ordures ménagères et autres dans et autour de la circonscription urbaine d'usumbura ; les déchets doivent, selon l'art.2, 2° de cette ordonnance, être mis au bord des routes dans les récipients fermés, pour ensuite être vidés par les services de l'administration. C'est dans ce sens qu'abonde également l'art.2 de l'ord. n° 74/347du 28/6/1959 relative à l'hygiène publique. »*[138]

D'emblée, les problèmes causés par les déchets ménagers au point de vue environnemental sont beaucoup plus énormes. Dans la mairie de Bujumbura, l'accumulation au sol des déchets, leur proximité des lieux d'habitation où fréquentés par les hommes constituent une atteinte à son bien-être.

Actuellement, la collecte des déchets se fait au jour fixé par les sociétés qui s'en chargent et sur les lieux déterminés pour chaque quartier de la ville de Bujumbura. Mais, l'horaire de collecte est espacé, ce qui aboutit à la subsistance et à la surabondance de ces déchets autour des routes ou des avenues des quartiers. Un autre défi qui se remarque dans la collecte des déchets est celui des irrégularités dues aux faiblesses d'équipements en logistique et de main d'œuvre insuffisant qui empêchent les sociétés chargées de collecter les déchets de s'acquitter convenablement leurs tâches.

[138] *O.R.U. n°660/206 du 20/10/1931 Portant à l'enlèvement des ordures ménagères dans la circonscription d' usumbura , p.740*

II.5. La régie des services techniques municipaux (SETEMU)

Les autorités nationales ont mis en place une régie des services techniques municipaux, en sigle SETEMU, qui a remplacé le département d'assainissement qui étaient créé au sein du ministère de l'énergie et des mines. Cette régie avait pour mission principale d'assurer la salubrité de la ville de Bujumbura. Le gouvernement du Burundi a continué à consentir des efforts afin de satisfaire aux aspirations du peuple et d'assurer son épanouissement et son bien-être.

En effet, avant la création de la SETEMU, la situation d'hygiène en mairie de Bujumbura n'était pas du tout bon.

TIGIRI Thérence souligne *que « la mairie disposait d'un seul véhicule qui devait évacuer des déchets de tout genre, des routes étaient en très mauvais état, des canaux d'évacuations des eaux usées n'existaient pas et de bornes fontaines étaient quasi-inexistantes. »*[139]Ce n'est que sous la deuxième République que l'idée de protéger l'environnement urbain commençait à naitre. Les populations se sont déjà rendu compte des incidences néfastes qui découlent du manque d'hygiène vu le nombre de décès de cette époque (ex Musaga).

Le gouvernement a chargé le SETEMU de veiller à l'hygiène urbaine, à la construction des bâtiments tels les écoles, les centres de santé, les marchés, etc. De nouvelles voies de communication ont été construites, tandis que celles qui étaient vieilles ont été rénovées. Afin d'éradiquer le problème lié à l'hygiène, la régie des services techniques municipaux a mis des containers dans chaque quartier pour que la population puisse y jeter des déchets de tout genre. Ladite régie à faciliter le travail de la population en mettant à sa disposition des moyens appropriés pour l'enlèvement des ordures. En matière d'assainissement, il a été remarqué que des efforts ont été concentre à la ville de Bujumbura lors du quatrième plan quinquennal mais ses projets ne sont pas tous réalisés suite aux contraintes financières.

II.6. La Mairie de Bujumbura

La Mairie de Bujumbura joue un rôle très important en matière de la gestion des espaces verts. La Mairie s'occupe de débroussaillage et de l'étayage des arbres qui poussent à côté des routes ou des chaussées.

[139] T.Tigiri. *Op.cit* p.43

Les herbes débroussaillées et les balayures sont collectées et évacués vers la décharge publique de BUTERERE. La Mairie s'occupe également de la plantation des arbres et des fleurs dans les places réservées aux espaces verts. L'art.47 du code de l'urbanisme stipule *que « sont interdites, sauf autorisation préalable des Ministres en charge de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction et des forêts, la destruction d'un espace vert à conserver ou à créer, la suppression d'arbres ou de plantation pour l'édification ou la modification d'une habitation particulière, d'un immeuble quelconque ou d'une unité industrielle. »*[140]

Le service d'hygiène de la ville a pour mission de coordonner, sensibiliser et contrôler la population en ce qui concerne la salubrité du milieu urbain.

Ainsi les encadreurs de ce service d'hygiène jouent le rôle de pionnier, de conseilleur auprès des chefs de zone. A l'instar des chefs des quartiers, ils doivent être en contact permanent avec la population urbaine pour leur montrer non seulement le danger de non évacuation des eaux usées mais aussi comment on les évacue d'une façon hygiénique. Le service d'hygiène de la ville escompte éradiquer des maladies dues essentiellement à la pollution bactériologique ou virale, surveiller la pollution organique, chimique des eaux.

Les services municipaux disposent des moyens d'enlèvement des ordures : camions, brouettes, pioches seaux, etc. sont les principaux moyens d'enlèvement des ordures. Dans le temps, cette opération était exécutée de façon régulière et la plupart des ordures étaient entièrement enlevées, sauf dans le cas où les déchets débordent les dépotoirs.

II.7. La REGIDESO

La Régie de Distribution d'Eaux et d'Electricité a été créée dans les années 40 par les autorités coloniales belges. Elle a un rôle de distribution de l'eau potable et de l'électricité à Bujumbura tandis que la direction générale de l'hydraulique et de l'électrification rurale et de développement rural se charge de l'alimentation de la campagne en ces énergies précitées.

« Au départ, l'approvisionnement en eau était assuré par des sources situes dans les hautes montagnes de la crête de zaïre-Nil. Avec l'agrandissement de la ville de Bujumbura, et surtout avec l'accroissement de la population de la ville de Bujumbura, la REGIDESO a préféré

[140] Art.47 du code de l'urbanisme, Op.cit. p14

abandonne ces sources pour se tourner vers le lac Tanganyika ; réservoir intarissable car leurs eaux était non seulement polluées mais elles n'arrivaient pas à satisfaire tous les habitants de ville. Cependant, il est déplorable qu'il y a des gens qui utilisent encore les eaux des rivières Ntahangwa et Kanyosha alors qu'elles sont souillées. » [141]Par ailleurs, la REGIDESO a essayé de suivre le rythme de l'extension de la ville. Plus les quartiers nouveaux s'ajoutent, plus les efforts de distributions d'eau potable sont majorés. François MUNYANDAMUTSA dans sa mémoire a constaté que *« au cours de la deuxième phase, il y a eu augmentation de vingt-cinq mille mètres cube. »*[142]

Dans le souci de protéger la santé humaine, la REGIDESO possède un laboratoire qui doit respecter les normes de l'organisation mondiale de la santé (OMS) et du ministère de la santé publique. Pour faire face à la pollution du lac Tanganyika, ils ont collaboré avec la SETEMU. (Renouveau du 10/6/1990)

II.8. Institut National pour l'environnement et la conservation de la nature (I.N.E.C.N)

« L'institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (I.N.E.C.N) est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie organique. L'I.N.E.C.N. a été organisé à partie du 05 Octobre 1989 et sa mission est stipulé à l'article du décret n°100/188 du 05 octobre 1989 portant organisation de l'INECN. Cette création fait suite à du ministère de l'Aménagement, du Tourisme et de l'Environnement le 16janvier 1989(voir le décret n°100/010 de la 16/01/1989 portante organisation du Ministère de l'Aménagement, du Tourisme et de l'Environnement. Le gouvernement du Burundi a donné à l'I NECN la mission d'assurer la sauvegarde de l'environnement et la conservation de la nature. Cet institut devrait collecter et interpréter les données relatives au contrôle de l'état de l'environnement fournies par les différents organismes, tant nationaux qu'internationaux. Il faut respecter les normes environnementales pour lutter contre les pollutions de toutes nature par la suivie administratif et judiciaire. Il collabore avec les services intéressés pour assurer la gestion rationnelle de ressources naturelles. »[143]

[141] T. Tigiri, *Op.cit* p33
[142]F. Munyandamutsa , *La part du Lac Tanganyika dans l'économie nationale.* Bujumbura, mémoire UB/ FLSH, 1990. p.7
[143]T.Tigiri, I*dem*

L'INECN a aussi la mission d'entreprendre et d'encourager les recherches et mesures d'accompagnement pour le maintien de la diversité biologique. Il veille à l'application des conventions nationales et internationales relative au commerce et échange de spécimen de faune et de flore sauvage. En outre, l'institut contribue à la promotion de l'éducation environnementale en collaboration avec les organismes et établissements concernés. Notons également qu'il a créé, aménagé, et géré les parcs et les réserves naturels pour en assurer la pérennisation et l'exploitation à des fins touristiques.

Nous comprenons donc que la mission confiée à l'INECN par le gouvernement est vaste et que sa réalisation a nécessité des moyens financiers, humains et techniques en nombre suffisant.

Malgré les efforts consentis par l'Etat, les moyens humains et techniques ont longtemps resté insuffisant pour que cet institut s'acquitter pleinement de sa mission.

II.9. L'Action Ceinture Verte pour l'Environnement (A.C.V.E)

Créée en Avril 2005, l'Action Ceinture Verte pour Environnement (A.C.V.E) est une association de droit burundais sans but lucratif ASBL) de protection de l'environnement dont le siège se trouve à Bujumbura. « Agréée par l'ordonnance n°530/747 du 29 Juin 2005, du ministre de l'intérieur, l'A.C.E.V est enregistré en tant qu'organisation partenaire par le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme ; le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture. »[144]

II.10. Impact de la crise de 1993 sur les espaces verts urbains

La crise de 1993 est venue rendre difficile la question de gestion des espaces verts en mairie de Bujumbura. *« La crise qui a secoué notre pays depuis octobre 1993 a provoqué un mouvement de populations fuyant les troubles des provinces limitrophes vers les différents quartiers de notre municipalité. »*[145]Les sinistrés issus des différents coins du pays sont repartis par site dans le périmètre urbain de Bujumbura.

[144]J.B Ngabirano, *Etude de la contribution socio-environnementale de l'ACVE en mairie de Bujumbura : cas de la réhabilitation du jardin public.* Mémoire, Bujumbura, UB/FLSH p.16
[145] H. Ndayishimiye ; *Insertion des sinistrés de guerre à Bujumbura. In S, NDAYIRUKIYE, Bujumbura centenaire1897-1997 ; croissance et défis ;* p.271

A cote des sinistrés viennent s'ajouter les rapatriés de 1993 ajoutant de la sorte le problème de gestion de l'environnement urbain. Les conséquences sur les espaces verts occasionnées par cette influence ont été ressenties : la dégradation des espaces verts suite aux recherches de logement, les difficultés d'assainissement caractérisé par l'absence d'hygiène ; l'intensification du secteur informel ; la paupérisation et la balkanisation.

Le problème lié à la gestion des espaces verts a été provoqués par la poussée démographique et l'augmentation des besoins de cette population a provoqué l'occupation illégale de espaces verts. Plus les hommes sont nombreux, plus ils ont besoin de biens matériels et leur production suppose la destruction des ressources naturelles. La croissance de la population urbaine surtout avec la crise de 1993 a été si rapide, la concentration et l'intensification de l'activité informel et non informel a été si loin en milieu urbain et s'est avéré incapable de satisfaire les besoins socio-économiques de l'homme.

De tous ces problèmes viennent s'ajouter d'autres liés à la création anarchique de nouveaux logements qui offrent un paysage de désolation à l'intérieur tout comme à la périphérie de la ville. La plupart de ces logements modiques sont construits dans les produits de récupération.

Tableau 7 : Répartition des déplacés et des sinistrés par site en mairie de Bujumbura en 1994

SITE	EFFECTIF
KI NANIRA	727
SAINT MICHEL	328
MAISON DU PARTI UPRONA (Buyenzi)	1123
EGLISE DE PENTECOTE (Buyenzi)	652
NGAGARA Q3	268
NGAGARAQ2	760
LEGENTIL	2021
JONHSON	1795
MUYAGA	107
BUTERERE	124
KIRIRI	95
FECABU(Nyakabiga)	80
TOTAL	8080

Source : Bujumbura centenaire1897-1997 ; croissance et défis,

Malgré la paix retrouvée dans les années 2000, certains quartiers de la municipalité de détiennent encore quelques-uns de ces populations car ayant appris le mode de vie urbain se sont intégrés dans les familles d'accueil dans la municipalité de Bujumbura.

II.11. Le secteur informel et les espaces verts en mairie de Bujumbura

Le refus des déplacés de guerre de retourner à la campagne a accentué le secteur informel, l'une des bases de l'insalubrité urbaine. Le plus souvent, les activités se déroulent sur les lieux publics de même que dans les espaces verts qui sont des endroits non appropriés. C'est le cas des garages installés au milieu des quartiers à grand nombre, les ateliers de soudure, les cordonneries où sont entassés des produits de récupération et d'autres encore dont les conséquences environnementales sont la pollution urbaine. L'exemple c'est le quartier Buyenzi où les voies sont réduites par la prolifération des ateliers de tout genre.

II.12. Occupation illégale des places réservées aux espaces verts

Il s'agit des zones qui abordent les cours d'eau, le lac Tanganyika et les aires réservées à d'autres fins comme les terrains de loisirs, les espaces situés le long des routes ou des avenues ou encore les endroits où passent les réseaux de la REGIDESO et de l'ONATEL.

Pour ce qui est des bordures des cours d'eau et du lac, la loi stipule que les constructions doivent être à 50 mètres de la part et d'autres de la rivière et à 150 mètres du lac. Pour les constructions se trouvant autour des routes, la loi stipule que les constructions doivent être à 6 mètres pour des maisons situées auprès des Routes Nationales (RN) et des avenues, soit 3metres pour les avenues se trouvant à l'intérieur des quartiers. Ce qui n'ai été respecté après l'indépendance car ces distances étaient pour les espaces verts :

« A la différence des quartiers précédents (européens), ceux de Buyenzi et de Mubwiza avaient tous leurs lots occupés bien avant la date de l'indépendance. Malgré cela de nouvelles constructions apparaissent et d'autant plus facilement que les interdits de l'époque coloniale, s'ils existent toujours, ne sont plus respectés. Cette densification à l'intérieur de chaque parcelle s'effectue soit par l'adjonction de chambres au bâtiment principal, soit par vente d'une partie de la parcelle et la construction d'une nouvelle maison. »[146]

[146] P. Sirven, *Op.cit.*, p517

Toutefois, cette loi n'est pas respectée car tout au long des rivières, du lac, des routes ou des avenues qui traversent la ville de Bujumbura et certains endroits de loisirs sont déjà occupés par des constructions diverses ou d'autres fins.

La dynamique des milieux naturels et humains de la ville de Bujumbura n'existe pas sans impacts. C'est ainsi que dans le chapitre suivant on parle des incidences économiques et sociales ainsi que des méthodes pour faire face à ces problèmes.

II.13. Les acteurs de l'aménagement urbain

On distingue comme acteurs urbains l'Etat, les urbanistes, les usagers et les maitres d'ouvrage où chacun d'entre eux à un rôle à jouer. Le rôle de l'Etat est celui de superviseur en raison des régimes autoritaires.

Les seconds sont les urbanistes qui s'occupent de la campagne d'information auprès de la population en ce qui concerne la bonne gestion du milieu urbain. Quant aux usagers, ils interviennent pour suivre et respecter les normes d'urbanisme.

II.13.1. La politique interventionniste de l'Etat

L'élaboration des textes et lois c'est-à-dire la législation est l'œuvre de l'Etat. Le code de l'environnement et celui de l'urbanisme et d'autres encore, l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), celui d'assainissement pour ne citer que ceux-là sont des documents issus de l'initiative de l'Etat. L'Etat est donc, un acteur principal dans l'aménagement de l'urbanisme et de la planification des espaces des loisirs, voire des espaces verts.

II.14. Les instruments juridiques et règlementaires

II.14.1. Les règles d'urbanisme

Par définition de règle d'urbanisme, on entend *« toutes prescriptions dont le respect s'impose à quiconque qui désire procéder à une utilisation du sol. »* [147]Le terme étant pris ici au sens matériel de disposition édictant les règles relatives à l'urbanisme, quelles que soient par ailleurs leurs formes juridiques, législative ou administrative.

[147] P. Merlin, et F Choay *Op.cit*. p.287

De telles règles sont à l'heure actuelle très nombreuse. Ces règles sont regroupées en trois catégories qui reposent sur des critères juridiques et techniques :

- Les règles générales

- Les règles spéciales

- Les règles spatiales.

Définies par l'Etat, ces règles générales sont d'application directe et indépendante des règles adoptées localement. Selon la loi n^0 1/09 du 12 Aout 2016 ; dans son art.1, le code définit *« les différentes opérations d'urbanisme concrétisant les diverses destinations prévues pour les espaces urbains par les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme et d'autres outils d'urbanisations. Il établit en outre, des règles applicables à la construction tant en milieu urbain que rural.»*[148]

Elles se superposent et s'ajoutent à ces dernières, en vertu du principe du cumul. Parmi ces règles nous en distinguons celles qui fixent des prescriptions d'aménagement et de l'urbanisme tandis que d'autres restreignent le droit de construire.

Quand la gestion de l'urbanisme relevait de l'autorité étatique, il appartenait à se représentant, le plus souvent les services du cadastre d'arbitre entre les intérêts divergents qui pouvaient opposer l'autorité à la collectivité locales. Les prescriptions d'aménagement et d'urbanisme peuvent s'étendre à l'ensemble du pays qu'à certaines parties du territoire national. C'est dans cet ordre que MORAND, D dit que *« il est toujours souhaitable d'imposer des prescriptions spéciales si les constructions sont, par leurs dimensions, leur situation ou leur destination, susceptibles d'avoir des conséquences dommageables pour l'environnement afin de promouvoir l'urbanisme protecteur et qualificatif »*[149]

[148] Loi N^{0}1/O9 DU 12 AOUT 2016 Portant *code de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction au Burundi*
[149] J. MORAND-DEVILLER, *Droit de l'urbanisme*, paris, Dalloz, 5eme éd., 2001, p.8

III.14.2. La règlementation de l'urbanisme

Le code de l'urbanisme comporte certaines dispositions applicables partout, y compris dans les zones dotées de règles locales édictées par exemples par un plan d'occupation des sols(POS). Ces règles n'affectent que le droit de construire zen ce sens qu'elles sont opposables à une demande de permis de construire ou par extension de lotir.

b) Les règles spéciales de l'urbanisme

L'adjectif spécial qualifie des règles d'urbanisme qui ne s'appliquent qu'à des cas particuliers qu'à des situations résiduelles ou encore qu'à un objet déterminé.

c) Les règles locales de l'urbanisme

L'origine locale de ces règles qui leur permet de mieux coller à la réalité du terrain n'est cependant plus leur seule particularité. Plus importantes sont deux autres différentes. Dans leur ampleur, les règles locales d'urbanisme couvrent tout l'aspect de l'utilisation des sols : elles expriment le droit commun de l'urbanisme.

« De plus, leur forme diffère sensiblement de celles des règles traditionnelles car il s'agit de plans ou de documents dont la nature juridique pose parfois problème. C'est pourquoi techniquement on les regroupe souvent sous l'étiquette de planification urbaine. Celle-ci comprend les Schémas Directeur (SD) et les Plans d'Occupation des Sols(POS). »[150]

La finalité du Schéma Directeur est de combler cette lacune avec la prudence qu'implique l'usage de mot Schéma. Sa préparation présente un intérêt capital puisque comme pour tous les actes prospectifs, c'est à partir des données qu'elle apporte que s'exercera en définitive le pouvoir de décision. C'est durant cette phase préparatoire qu'exercera en amont de la décision le « pouvoir d'expert ».

II.14.3. Autorisations d'urbanisme

En matière d'urbanisme, toute construction nouvelle de grande importance au Burundi doit être soumise à une autorisation. Deux documents sont donc délivrés : le certificat d'urbanisme et le permis de construire.

[150] *Idem.*

L'autorisation d'urbanisme est la première sanction administrative de l'urbanisme règlementaire ayant pour but d'éviter des constructions anarchiques.

II.14.4. Le certificat d'urbanisme

La demande de ce document d'urbanisme précise l'identité du demandeur, l'identité du propriétaire s'il est autre que le demandeur, l'adresse, la superficie ainsi que les références cadastrales du terrain.

II.14.5. Le permis de construire

Le second document parmi l'autorisation d'urbanisme est le permis de construire. Celui-ci est l'autorisation administrative préalable nécessaire à quiconque désire entreprendre une construction. La délivrance de ce document est faite après vérification de la conformité du projet aux règles d'utilisation du sol applicables sur le terrain considéré. Dans le cas contraire, le document ne sera pas délivré.

II.15. Règlement de l'urbanisme pour les espaces verts au Burundi.

Le règlement de l'urbanisme a pour objet de *« fixer les règles et servitudes d'intérêt général applicables au Burundi en général et à Bujumbura en particulier tel que défini sur le plan et s'impose aux particuliers comme aux personnes morales de droits public et de droit privé, sans préjudice des prescriptions, prises au titre des législations spécifiques, susceptibles d'avoir des conséquences sur l'occupation et l'utilisation du sol, du sous-sol et du sur-sol. »*[151]

II.15.1. Les conditions d'utilisation des espaces verts

Les types d'utilisation autorisée :

- les plantations d'arbres et de gazon
- les mouvements
- des petits bâtiments intégrés à la fonction de l'espace vert (kiosque à journaux, de vente d'objet d'art…)
- des aires permanentes de stationnement
- des clôtures avec poteaux métalliques ou en béton-armé avec fil barbelés.

[151] *Rapport* du *Ministère des Travaux Publics et du Développement de l'urbanisme*, Bujumbura 1987 p.21

Les conditions d'utilisation du sol :

La place ou la parcelle destinée à l'espace vert doit être desservie par une voie publique, et si possible, elle doit être ceinturée par des voies pour en faciliter l'accessibilité.

La place destinée à l'espace vert doit être raccordée aux réseaux publics d'eau potable, d'électricité et l'assainissement des eaux pluviales.

II.16. Les techniques urbanistiques

II.16.1. Stratégies de gestion des espaces verts ou de luttes antiérosives pour la ville de Bujumbura

Les techniques de lutte contre l'érosion urbaine connues constituent des éléments de mis en valeur organisée. Toutefois, il n'y a pas de techniques miracles, seule une stratégie collective de gestion de l'espace et de lutte contre l'érosion peut aboutir à un succès. Il faudra donc agir suivant la logique d'équipement du territoire urbain.

II.16.2. Stratégie de gestion de l'espace

Dans les quartiers spontanés, l'imbroglio du découpage foncier (lotissement) et la superposition des droits fonciers induisent une insécurité foncière qui dissuade les particuliers et même les aménageurs publics. Il en résulte deux situations qui concourent au développement anarchique de la ville et donc l'érosion accélérée :

-Les acheteurs de terrains illégaux n'ont qu'un droit d'occupation qui ne leur permet pas d'obtenir des titres fonciers, ni introduire de demande de permis de construire, ni à fortiori de contracter un crédit bancaire.

- La plupart des propriétaires craignent ou prétextent le risque de démolition générale, d'autres n'ont ni fonds, ni expériences nécessaires pour réaliser un lotissement qui respecte les règlements d'urbanisme.

II.17. La sauvegarde des espaces verts

« Les plans d'urbanisme doivent comporter, en fin de compte, dans les agglomérations urbaines, des terrains à usage récréatif et des zones d'espaces verts, selon une proposition harmonieuse fixée en tenant compte notamment des superficies disponibles du coefficient d'occupation du sol et de la population résidentielle. »[152]

Cela montre que, si l'aménagement urbain est réalisé au mépris de ses objectifs, les atteintes aux espaces verts sont évidentes. Le régime des espaces verts a pour effet d'interdire de plein droit tout défrichement dans ces espaces et de ce fait tout changement d'affectation de nature à nuire la protection ou aux créations de ces zones.

Nous pouvons signaler que ces espaces verts sont rares dans la municipalité de Bujumbura parce qu'ils ont été détruits et supplées notamment par des constructions ou des décharges des déchets. « En raison de la qualité de l'environnement, les espaces verts ainsi que les terrains à usage récréatif qui sont en théorie inconstructibles doivent être prévus dans les plans d'urbanismes. »[153]

II.17.1. Les places protégées pour des fins spéciales

Certaines places ou les monuments ou d'autres dans la municipalité de Bujumbura sont protégés ou mis en valeurs pour des fins d'ordre esthétique, historique ou écologique. Il s'agit par exemple : la place de l'indépendance, le mausolée de Prince Louis RWAGASORE, la place de l'unité, le musée vivant certains ronds-points, etc.

Cet intérêt spécial dont parle l'art.75 du code de l'environnement burundais illustre combien l'urbanisme ne se limite pas aux seules préoccupations architecturales, mais bien, qu'il tient compte d'autres considérations d'intérêt général.

L'art.25 alinéa 4 du code de l'urbanisme l'éclaire bien *« les emplacements précis notamment les zones de protections des sites touristiques et culturels ainsi que les monuments historiques, les zones de sauvegarde, les sites naturels ayant fait l'objet d'une réglementation de protection, de sauvegarde ou de mise en valeur ainsi que des zones devant être conservées compte tenu de leurs*

[152] C'est aussi le sens de la loi n^{0}1/010 DU 30/6/2000 Portant code de l'environnement au Burundi, art.103. p26
[153] Loi n^{0}1/010 du 30/6/2000 Portant code de l'environnement au Burundi. op.cit. p26

spécificités. »[154]Pour les espaces verts situés dans les ronds-points ou le long des routes ou des boulevards, sont régis par le même article dans son alinéa7qui dit que *les prescriptions relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'esthétique à appliquer à la voirie, aux constructions et aux plantations ornementales. »* [155]

II.17.2. La place des espaces verts dans l'histoire de la ville de Bujumbura

Les espaces verts occupent une place importante dans l'histoire de la ville de Bujumbura puis qu'ils forment l'ensemble du patrimoine architectural ou monument historique. Pour bien Parler du patrimoine architectural ou monument historique, il nous revient de montrer les définitions de ces concepts afin d'identifier les espaces verts faisant partie du patrimoine architectural ou monument historique.

Cependant, la notion du patrimoine est un concept complexe qui a beaucoup évolué dans le temps. Plusieurs définitions ont été données et le sens donné à la conception du patrimoine diffère d'un domaine à l'autre. C'est pourquoi l'historien ne peut pas définir le mot patrimoine comme le sociologue ou tout autre scientiste.

Selon la définition donnée par le dictionnaire Larousse, le mot patrimoine vient du mot latin *patrimonium,* ce terme apparait au XIIème siècle, *« c'est l'ensemble des biens appartenant au pater (père). »* [156]Nous pouvons comprendre par ici, des héritages familiaux c'est-à-dire des biens que le père lègue à ses enfants et qui sont destinés à être transmis de génération en génération. Il peut agir d'un d'une maison, des meubles, des parcelles des bijoux, etc.

Le patrimoine peut enfin être familial ou communautaire ; c'est à partir de cette classification qui est d'ailleurs objet de notre préoccupation. Le dictionnaire universel définit le patrimoine comme, *« l'ensemble des richesses culturelles et naturelles héritées du passé par la communauté. »* [157]Il s'agir ici de l'héritage commun d'une collectivité ou d'un groupe humain.

Quant à la notion de monument historique, c'est la création de l'homme pour se souvenir d'une action.

[154] LOI n^{0}1/09 DU 12/8/2016 portant code de l'urbanisme, op.cit. p.9
[155] *Idem.*
[156] Dictionnaire Larousse, p.892
[157] *Dictionnaire universel*, Paris, hachette, 1995 p.932

D'après Larousse, le concept monument *« vient du latin monumentum, de momere, faire se souvenir. »*[158] Ce terme signifie donc, *« un ouvrage d'architecture, de sculpture, ou inscription destinée à perpétuer la mémoire d'un homme ou d'un évènement remarquable, ou d'un ouvrage remarquable du point de vue esthétique ou historique. »*[159]

Selon Alois Riegl, *« un monument au sens originel du terme, désigne un œuvre érigé avec l'intention précise de maintenir à jamais présent dans la conscience des générations futures des évènements ou des faits humains particuliers. »*[160] Donc, le patrimoine architectural *« est un ensemble des constructions humaines qui ont une grande valeur, parce qu'elles caractérisent une époque, une civilisation ou un évènement, et que, à cause de cette valeur, nous voulons transmettre aux générations futures. »*[161]

La ville de Bujumbura possède également d'un patrimoine architectural important, il s'agit entre autres des architectures postcoloniales qui sont des monuments commémoratifs qui occupent les carrefours importants des villes comme le monument de l'indépendance, monument de révolution et le mausolée du Prince Louis RWAGASORE. Au Burundi, la notion légale du patrimoine n'est pas développée par rapport aux autres pays développés développé dans le domaine du tourisme.

En effet, les espaces verts jouent un rôle important dans les politiques touristiques locales, amènent généralement à soutenir la mise en valeur des atouts patrimoniaux et paysagers de la ville. L'importance des espaces verts pour les monuments historiques réside dans sa présence du végétal dans l'amélioration de l'attractivité du tourisme. Il s'agit donc du vecteur principal d'attractivité sur le patrimoine historico-touristique.

II.18. Politique publique des espaces verts en mairie de Bujumbura

Au Burundi, le processus d'urbanisation a commencé avec les débuts de la colonisation. Mais la croissance urbaine a été séparée tout au long de la période coloniale, parce que l'administration coloniale voulait limiter l'accès à la ville aux seuls fonctionnaires ou tout simplement à des gens qui y avaient des emplois. Par rapport à d'autres pays de l'Afrique de l'Est (EAC), le Burundi

[158] Dictionnaire Larousse, *Op.cit*. p.893
[159] L'encyclopédie Larousse en ligne trouvé sur http://www.larousse.fr/enclopedie/nom-commun-nom/monument/71407; consulté le 19/11/2024
[160] Alois Riegl, *« culte moderne des monuments », socio-anthropologie. URL : http//journal. Openedition.org/socio-anthropologie.* Consulté le 19/11/2024
[161] *Idem*

affiche un taux d'urbanisation faible. Ce défaut a continué jusqu'aujourd'hui a telle point que l'on parle de sous-urbanisation ou d'un blocage urbain.

La colonisation a eu assez du temps suffisant pour imposer et structurer le système d'enfermement du monde rural qui visait en fait à bloquer l'évolution et la différenciation sociale. *« Cet héritage colonial a imprimé durablement la prédominance de l'autoconsommation, le blocage de l'économie du marché et par conséquent de la sous-urbanisation. Cette très faible urbanisation qui s'accompagne d'un peuplement très dense et d'une vieille tradition de structuration politique qui n'a jamais généré de villes, du fait de l'itinérance des cours royales. »*[162] Or, l'indépendance n'a jamais rompu cette longue habitude qui s'est retrouvée perpétuée jusqu'au aujourd'hui.

II.18.1. Impact des plans décennaux et quinquennaux sur les espaces verts

Avant le premier plan décennal de 1952, la ville de Bujumbura était repartie en deux : le quartier européen et les centres extra-coutumiers et la population autochtone n'avait pas encore beaucoup évolué à cette époque.

Dans le premier plan décennal de 1952, on avait prévu une planification urbaine dans laquelle les places des espaces étaient réservées. *« Chaque quartier s'édifiera par échelon dont il faudra prévoir l'équipement public et communautaire répondant aux besoins de la cité qu'ensemble ils formeront. Les aménagements le long du lac, les avenues promenades vers le sud les quartiers d'extension, devront tenir compte des fluctuations, encore mal connues, des eaux du Tanganyika. »*[163]L'exemple est du quartier Ngagara où au moment de la conception de ce quartier ce plan avait prévu un espace vert dans chaque sous quartier.

Ce fut le premier quartier des noirs construit à l'inspiration de l'organisation de l'espace des quartiers européens. *« Le quartier Ngagara a été amené de façon à être agréable pour les nouveaux résidents. Chaque sous-quartier disposait ainsi de son espace vert. Les petits pavillons étaient entourés de gazons régulièrement entretenus, les voies de circulations en pistes empêchaient tout encombrement et leur tracé irrégulier évitait toute monotonie. »*[164]

[162] O. Toyi, *Op.cit*, p.268
[163] Plan décennal pour le développement économique et social du Ruanda-Urundi, Op.cit, p.284
[164] E. MASHANDARI ,*Op.cit*. p.12O

Après l'indépendance, cet aménagement a connu une forte détérioration du fait qu'après l'accession du Congo a son indépendance, les Congolais sont partis en masse surtout les fonctionnaires soucieux et inquiets du statut qui serait le leur à Bujumbura en tant qu'étranger au moment de l'indépendance. Mais, on reste à imaginer pourquoi les anciens centres extra-coutumiers comme le Bwiza et Buyenzi ne sont pas bien aménagés à tel point qu'ils sont dépourvus en espace vert comme Ngagara ? Devant cette situation, l'autorité colonial se complaisait à légitimer et promouvoir l'hypothèse selon laquelle les musulmans de Buyenzi et les indigènes de Bwiza, n'avaient pas la tradition ni le goût poussé aux études que leur passion restait orientée dans le commerce. De l'autre côté, ces cités sont occupées et dominées par des serviteurs de la ville et constituent des cités réservoirs de main d'œuvre pour le colonisateur belge qui les avaient cantonné dans centres extra-coutumiers pour mieux les surveiller et les gérer conformément à sa philosophie paternaliste.

Après l'indépendance, la ville de Bujumbura s'accroit lentement mais en inspirant le modèle colonial. Les espaces verts hérités de la colonisation sont progressivement cédées aux hauts fonctionnaires de l'Etat. D'autre part, nous trouvons les quartiers de moyens standings réservés aux cadres moyens où les espaces verts restés gérer de la même manière que les espaces verts des anciens quartiers européens. A cela, la ville s'est accrue vers les périphéries en attente d'être intégrée dans l'espace urbain, avec un mode semi-urbain et semi-rural dépourvu de services de base avec un cadre de vie précaire.

Le premier plan quinquennal de 1966 avait prévu un équipement en espace vert, mais ce plan n'a pas été réalisé et il est resté dans les textes à cause du manque de financement et des aides extérieures orientés vers la campagne. Le troisième plan quinquennal (1978-1982) a souffert lui aussi de façon notoire une insuffisance de ressources capables de faire déboucher sur les objectifs assignés. Il faudra attendre le IVème plan quinquennal de (1983-1987), avec l'appui de la Banque Mondial sous le gouvernement Bagaza pour réhabiliter les quartiers comme Mutanga, Kinindo, etc.

II.18.2. Les failles de la politique publiques des espaces verts

Les failles des politiques publiques des espaces vers résultent des incohérences du dynamisme de la politique publique urbaine. L'Etat est alors le plus grand propriétaire foncier et les pouvoirs publics sont les garants de la gestion foncière et immobilière. *« Ainsi, les zones d'incertitudes et donc irrationnelles qui peuvent surgir à bien des égards de programmes minutieux que la puissance publique se fixe de mettre en œuvre. On relève quelques-unes relatives à la conception des textes urbanistiques parfois décalées des réalités locales, l'accès au sol, les modes d'acquisition foncier par l'Etat et l'absence d'une bonne gestion du foncier de l'Etat par la puissance urbaine et du non-respect des schémas directeurs tracés. »*[165]

De même, on remarque un quasi absence d'une politique volontaire de facilitation de l'accès à la propriété et au logement, ce qui rend difficile la disponibilité des espaces verts et leurs gestions.

Selon MANIRUMVA Ernest, *« Le principal défi à relever concerne l'offre foncier, la production immobilière, le taux d'équipement et accès au service de base qui sont à adapter pour les rendre plus accessibles à une majorité de la population de bas revenus surtout. Cela n'est pas possible car les besoins en termes d'habitants ne sont pas maitrisés, tandis que la répartition des parcelles est entachée aux fraudes et favorisent ceux qui ont un niveau de vie élevé au détriment de la masse pauvre. »*[166] La même source montre que, le pouvoir public se plaigne de manque de terrain, le domaine privé de l'Etat n'est pas sécurisé et la récupération des terres domaniales abusivement et illégalement attribuées n'est pas encore mise en œuvre.

De plus, quelques imprécisions dans les textes urbanistiques peuvent parfois poser des polémiques en ce qui concerne le domaine foncier. Cette zone d'ombre a servi de marge de manœuvre à quelques autorités administratives pour gérer les espaces verts de la mairie de Bujumbura. Si le décret-loi de 1981, portant redistribution des attributions du Département des affaires fonciers et du cadastre, souligne que l'aménagement, le morcellement et l'attribution des terres déclarées urbaines sont du ressort de ce département. Ce qui montre que nulle part est mentionné telle ou telle autre terre est déclarée urbaine. *« Malgré le premier plan directeur de*

[165] O.Toyi, *Op.cit*. p.496
[166] E. Manirumva , *Etude sur les conflits sociaux, liés à la gestion des terres et des propriétés foncières dans les sites de Kinyankonge, Nyabugete et Kamenge*, Rapport final, Buja, OAG, 2006. p.73

l'urbanisme apparu au Burundi en 1966, les solutions qu'ils avaient proposées aux autorités de l'époque n'ont pas été appliquées. »[167]

En effet, la tendance à la copie exclusive des modèles urbanistiques européens et la non application des textes et règlements édictés par les pouvoirs publics constituent un frein à la bonne gestion des espaces verts et du patrimoine foncier urbain. De plus, le récents code de l'urbanisme de 2018 tarde à être mise en vigueur pendant que le schémas directeurs successifs élaborés depuis la période coloniale jusqu'à nos jours n'ont jamais été respectés.

[167] P. Sirven, *Op.cit.* p.345

TROISIEME PARTIE : ETAT DES LIEUX DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE BUJUMBURA

CHAP. I : CARACTERISATION DES ESPACES VERTS DANS LA VILLE DE BUJUMBURA

Cette partie consiste à relever quelques les espaces verts les plus importants en mairie de Bujumbura, ses caractéristiques et leur typologie. Elle consiste également de montrer leur structure spatiale, leur composition végétale, leur statut public ou privé, leur accessibilité (libre ou payant), leur gestion et leur état d'entretien (présence d'aménagement ou de dégradation) et leurs services éco systémiques potentiels.

En effet, Prosper KURADUSENGE donne la description *« les espaces verts en commune urbaine de Rohero sont surtout constitués par les jardins, les monuments, les places, les terrains de jeux, le musée vivant et le cercle hippique.»*[168]A côté de cette description, nous pouvons aussi ajouter d'autres types d'espaces verts sur base du couvert végétal et de leur utilisation. Il y a donc des espaces verts d'accompagnement des voies qui se trouvent essentiellement le long de la voirie présente dans la ville de Bujumbura, les espaces agricoles et les places vertes.

I.1. La place de l'indépendance

La place de l'indépendance est située au centre-ville, à la jonction des boulevards NDADAYE Melchior et de la liberté. Elle est parmi les places publiques d'une grande importance de la ville de Bujumbura. Elle accessible à partir de plusieurs voies (le boulevard de la liberté, le boulevard NDADAYE Melchior, l'avenue Nicolas MAYUGI, la chaussée du peuple Murundi et la rue place de l'indépendance). C'est un monument symbolique de l'accession du Burundi à l'indépendance (le 1er Juillet 1962). Sa superficie est couverte par des bandes de gazon séparées par des allées en pavés et dispose comme mobilier urbain des bancs-pupitres maçonnés. Elle est éclairée par des lampadaires photovoltaïques placés sur son par tour et autour de la fontaine située dans sans partie centrale comme la figure ci-dessous le montre.

[168] P. Kuradusenge, *Espaces verts et leurs impacts sur l'environnement humains et naturel en mairie de Bujumbura : cas des communes Ngagara et Rohero* ; mémoire, UB/FLSH, Bujumbura, juillet 2015.p46.

Photo 1 : La place de l'indépendance



Source : https://openjcareport.jica.go.jp. Consulté le 22/2/2025.

I.2.La place de la révolution

La place de la révolution est aussi située au centre-ville, à la jonction de la rue du gouvernement, du boulevard de la liberté, de la rue des eucalyptus et de l'avenue de la révolution. Elle dispose comme élément exceptionnel un monument placé dans sa partie centrale symbolisant la chute de la monarchie burundaise et l'avènement de la 1ere République (le 28 Novembre 1966). Sa surface est couverte par la bande de gazon séparée par des allées qui mènent au monument. La place est plantée de quelques arbres et dispose comme mobilier urbain quelques banquettes-tables publiques et maçonnées, éparpillées, décorées de l'emblème du parti UPRONA et du drapeau national. Elle aussi éclairée par des lampadaires photovoltaïques.

Photo 2 : La place de la révolution



Source : https://openjcareport.jica.go.jp. Consulté le 22/2/2025.

I.3. La place du mausolée

C'est le site ou le Prince Louis RWAGASORE, héros de l'indépendance du Burundi, ses deux filles (Marie Thérèse et Marie Pia) et quelques grandes autres personnalités (le prince Ignace KAMATARI et le premier ministre Pierre NGENDANDUMWE) sont enterrés.

« La place de mausolée se trouve sur le site de Vugizo avec une superficie d'environ 2,12 ha. Elle donne une vue agréable sur la ville de Bujumbura et sur le lac Tanganyika, ce qui lui confère un caractère touristique en plus du caractère historique. » [169] Une partie de sa superficie est engazonnée pavée et arborée. Ce mausolée est construit en 1961 après la mort du héros national le Prince Louis RWAGASORE, assassiné le 13 Octobre 1961. Ce monument est plus fréquent chaque13 Octobre, le jour de commémoration de l'assassinat de ce héros de l'indépendance.

[169] D. Nsengiyumva ; *Contribution à l'étude des places publiques de la ville de Bujumbura et proposition d'aménagement de la place de l'indépendance ;* mémoire, UB/FLSH, Bujumbura, 2000 p.40

Photo 3 : La place du mausolée



Source : https://openjcareport.jica.go.jp. Consulté le 22/2/2025.

I.4. La place de l'unité

« La place de l'unité se trouve sur l'une des collines surplombant la ville de Bujumbura sur le site de vugizo et couvert environ de 5,5 ha. Son aménagement et équipement se limitent à un théâtre en plein air et d'un monument de l'unité animé d'une fontaine. Ce dernier symbolise l'adoption de l'unité nationale du 5/2/1992. »[170]

Quand bien même la place du mausolée est fréquentée souvent le 1er juillet, la place de l'unité est aussi beaucoup fréquentée le 5 février de chaque année. Mais, la place de l'unité est fréquentée également par les époux pour s'y faire photographier à cause d'une excellente vue qu'elle présente sur la ville de Bujumbura.

En effet, le Burundi a connu des crises à caractère identitaires qui ont débouché sur des tueries entre les deux principales composantes sociale (hutu et tutsi) et des solutions ont été proposées.

[170] D.NSENGIYUMVA, *Op.cit*. pp. 38-39

C'est pour cette raison que le monument de l'unité nationale a été érigé sur cette colline pour rappeler aux burundais qu'il faut vivre ensemble et rassembler toute la population dans une voie qui vise au développement.

Photo 4 : Place de l'unité



Source : https://openjcareport.jica.go.jp. Consulté le 22/2/2025

I.5. Le jardin public

« L'idée de réhabilitation du jardin public de la ville de Bujumbura est né en 2006 après avoir constaté qu'il y avait, surtout dans la ville de Bujumbura, une tendance d'amenuisement des terrains initialement prévus pour rester libre. C'est en ce moment que l'A.C.V.E a entrepris les démarches nécessaires pour mettre en œuvre un projet environnemental consistant à réaménager et à réhabiliter cet espace vert. »[171] Ce jardin public est situé entre les avenues de janvier, Ngozi, Muramvya et l'avenue septembre. Ce jardin dispose de différents lieux de loisirs, des terrains de sport et de jeux et la place des fêtes.

Il existe plusieurs activités qui s'exercent dans le jardin public par les visiteurs. Ces derniers viennent à titre individuel ou en groupes, selon la raison de fréquentation du site. Ces activités sont principalement :

[171] P. Kuradusenge ; *Op.cit.* p.55

I.6. Les activités dans le jardin public

I.6.1. Les activités physiques et de loisirs

Ce sont des activités qui sont prédominantes dans cet endroit. Pendant tous les jours de la semaine, on y trouve des personnes en train de marcher, courir, faire de la musculation, jouer au basket-ball ou au volley-ball. Parmi ceux-ci, les uns viennent individuellement, d'autres sont organisé en club sportifs. Ceux qui viennent en groupe payent forfaitairement par mois ou par an. C'est surtout pendant le weekend et les jours de congés qu'on y trouve un grand nombre d'individus faisant du sport.

Photo 5 : Jardin public



Source : ***Auteur : le17/3/2025.***

« *Les activités de loisirs qu'on y trouve sont principalement liés aux prises des photos pour les différentes cérémonies surtout les cérémonies de dot ou mariage. Cet espace est connu comme un bon endroit de prise de photos, en raison de l'esthétique qu'apporte la nature. Des personnes qui ont en commun une certaine affinité y passer un bon moment en train de dialogue ou de se promener*. »[172]

[172] D. Igiraneza, *Analyse de la valeur économique du jardin public de Bujumbura* ; mémoire, UB/FSEG, Bujumbura, 2022. p.41

I.6.2. Autres cérémonies sociales

Plusieurs festivités sont célébrées au jardin public. *« A part des fêtes de mariage et de dot, les artistes y font aussi des concerts et autres évènements comme les danses traditionnelles ou modernes. Des activités d'ordres économiques comme la publicité des produits à vendre.»* [173]D'autres festivités marquant la fin d'année comme la fête de Noël ou du nouvel an.

I.6.3. Activités culturelles

Ces sont celles liées à la croyance religieuse. Les citadins trouvent le jardin public comme un endroit calme où ils peuvent dialogue avec Dieu, lire et méditer sur la parole de Dieu. C'est endroit est plus préféré à cause de sa tranquillité et son paysage verdoyante ; ce qui permet aux chanteurs et écrivains et bien d'autres à aimer le jardin public.

Toutes ces activités ci-haut citées sont payantes, soit individuellement ou en groupe. A part le droit d'entrée individuel fixé à 500FBU, les autres tarifs sont fixés en fonction de l'activité et du nombre de personne qui entrent.

I.7. Le club de Golf et Cercle Hippique de Bujumbura

Si on fait la comparaison entre les espaces verts précédemment cités avec le club de Golf et le cercle Hippique[174], on trouve qu'il y a une exception car ils appartiennent aux particuliers (c'est-à-dire l'Entente sportif de Bujumbura). D'après les archives du cadastre national « la superficie des terrains de golf et du cercle hippique de Bujumbura sont respectivement : quatorze hectares vingt-neuf ares quatre-vingt-treize centiares (14ha 29a 93ca) et sept hectares-vingt-un ares quatre centiares (7ha 21a 4ca). »

Le premier situé sur le boulevard NDADAYE Melchior en face du Ministère de la jeunesse, du sport et de la culture et le second situé sur l'avenue de la Tanzanie en face du Lycée du Lac Tanganyika. *« Le Club de Golf de Bujumbura construit depuis 1962, se situe en plein centre-ville de Bujumbura au pied de l'hôtel Source du Nil. Il abrite un hôtel de luxe Roca Golf Hôtel réservé en premier lieu à l'accueil des joueurs de Golf venus des différents horizons du monde mais aussi d'autres touristes et festivités du genre.»*[175]

[173] *Idem*
[174] Du grec ″hippos‶ qui signifie ″cheval‶ ; donc, hippique est ce qui est relatif au cheval.
[175] P. Kuradusenge ; *Op.cit.* p.49

Cependant, c'est un espace vert bien entretenu dont les arbustes à fleur de diverses variétés plantés et disposés d'une façon particulière au milieu du terrain de Golf et qui constituent des pièges au cours du jeu de Golf. Cette présence alternée des fleurs sur les arbustes tout au long de l'année, donne un aspect unique qui le distingue des autres.

Photo 6 : Terrain de golf



Source : https://openjcareport.jica.go.jp. Consulté le 22/2/2025.

Quant au cercle Hippique de Bujumbura l'historique du site montre que *« c'était un lieu privilégié du roi MWAMBUTSA IV BANGIRICENGE, il fut construit dans les années de 1940. En 1982, le cheptel de chevaux serait évalué aux environ de 70 têtes. »*[176]Aujourd'hui, le nombre de chevaux a diminué suite à la non adaptation des chevaux aux conditions climatiques du Burundi. Les chevaux qui s'y trouvent actuellement sont importés du Kenya. La végétation qui abonde le cercle Hippique de Bujumbura est constitué principalement par des arbres, des arbustes ornementaux, des fourrages réservés aux chevaux, etc.

Bref, on aurait l'impression d'une forêt perdue au milieu de la ville, ce qui donne au paysage formé par le Club de Golf et le Cercle Hippique de Bujumbura l'aspect d'un parc urbain.

[176] D.Nsengiyumva, *Op.cit*. P.45

Photo 7 : Cercle hippique



Source : Auteur, le 14/3/2025

I.8. Le musée vivant de Bujumbura : patrimoine muséographique

Crée en 1977, le musée vivant de Bujumbura est un musée dédié à la faune et à l'art. Il a été Créé pour être la représentation parfaite de la richesse artistique, culturelle et animalière du Burundi. Le musée vivant est composé d'une animalerie, une partie historique, le grand parc où trônent des arbres vieux et imposants, la reconstruction d'un rugo traditionnel, un espace des cérémonies et d'un espace des boutiques.

La collection du zoo comprenait des crocodiles, un singe, un léopard, des chimpanzés, les pintades, une tortue, une antilope et des serpents, des poissons dans un aquarium, des dindons, des oiseaux, etc.

D'après le dictionnaire le petit Robert, le musée est défini comme : *« un établissement dans lequel sont rassemblées et classées des collections des objets présentant un intérêt historique, technique, scientifique, artistique, en vue de leur conservation et de leur préservation au public. »*[177] Le musée vivant de Bujumbura est un espace vert du fait de sa conservation de la nature, un espace de loisir mais aussi une exposition culturelle.

I.8.1. Musée vivant : jardin botanique et zoologique

Il s'agit d'un jardin culturel. Un jardin culturel ayant une composition architecturale et végétale, qui, du point de vue de l'art, présente un intérêt public. Les questions qu'il faut se poser pour

[177] Dictionnaire *le Petit Robert, Paris*,1967, p.1246

classer un jardin comme étant culturel deviennent alors : Qu'est-ce qui constitue la valeur patrimoniale du jardin ? Quelle est sa valeur d'usage ? De quoi témoigne-il ? Comment en évaluer la culturalité ?

De façon bref, *« un jardin est classé monument culturel lorsqu'il est considéré important de le conserver dans le patrimoine national pour les souvenirs qui s'y attachent ou pour sa valeur artistique. »*[178] Dans la ville de Bujumbura, la plus important est le seul et est un parc zoo botanique, un jardin hérité, mais constamment rénové tout en conservant sa composition architectural (le rugo traditionnel et ses composantes) et ses espèces végétales.

A cet effet, le musée vivant de Bujumbura est tout d'abord considéré comme un espace vert dans la mesure où le végétal constitue un point essentiel de l'aménagement de cet espace par son rôle économique, touristique, de sauvegarde de la biodiversité et de l'harmonie du paysage. Cet espace vert regroupe en son sein plusieurs types de loisirs, un centre de loisirs moderne doté d'un restaurant-bar, un musée, des boutiques de souvenirs présentant les différents objects d'art burundais et une aire de jeux pour les enfants.

[178] N.A .Rodrigue, Op.cit.= p. ?

Photo 8 : Boutiques, aires de jeux pour les enfants, le rugo, les arbres et les animaux.



Le Rugo traditionnel



L'arbre de Kunama

Les photos 1,2 et 3 nous présentent la diversité de la faune et de la flore qu'on retrouve dans le musée vivant de Bujumbura. Ceux-ci sont à cet effet une source d'attraction pour l'expansion du tourisme urbain.

Tableau 8 : Tableau tarifaire des visiteurs du site par : origine, tranche d'âge et frais de visite

Origines	Ages des visiteurs			
	0 à 3	4 à 9	10 à 17	18 et plus
Nationaux	Gratuit	1000	2000	5000
EAC	Gratuit	1$	2$	5$
Expatriés	Gratuit	2$	5$	10$

Source : par l'auteur à base des informations recueillies auprès du service d'accueil dudit site.

Cet espace vert est aussi une source de revenue grâce aux nombreux visiteurs qui viennent s'y recréer.

I.9. Les complexes multisports

Les complexes multisports sont des aires de sports où l'on retrouve une diversité d'équipement sportif. C'est le cas du terrain de l'Entente sportif qui rassemble le sweemming pool, les terrains de tennis, de basquet et de volleyball et d'un jardin des fêtes.

Photo 9 : terrain de l'entente sportive



Source : Auteur, le 23/3/2025

Compte tenu de cette photo, on constate que le sweemming pool de la l'entente sportive un espace vert bien entretenu. Il présente une triple fonction à savoir, économique, sociale et touristique.

CHAP. II: LES INCIDENCES SOCIO-ECONOMIQUES LIEES A LA GESTION DES ESPACES VERTS EN MAIRIE DE BUJUMBURA : DISCUSSION DES RESULTATS ET PLUS RECOMMENDATION

II.0. Introduction

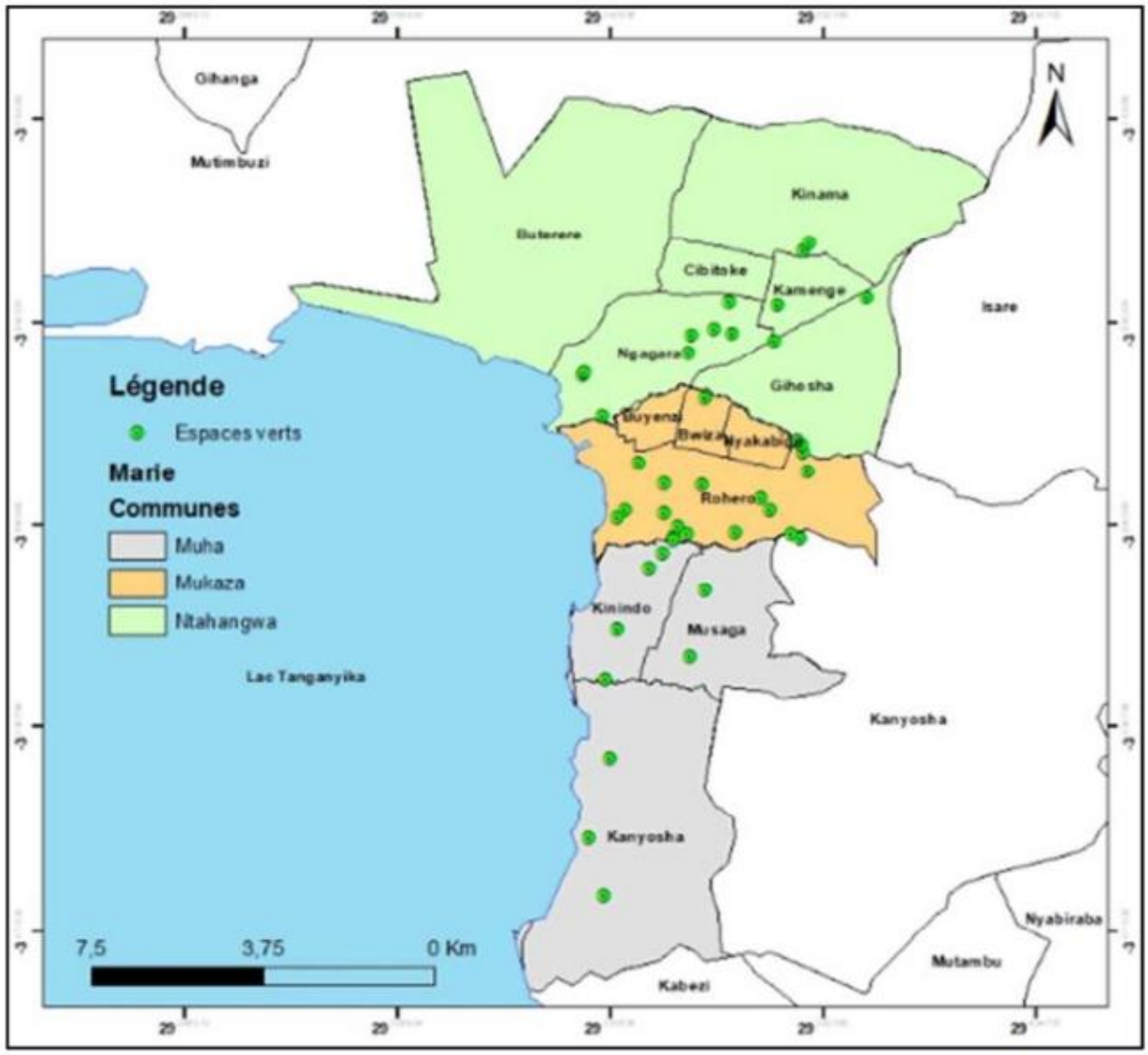
La végétation dans le paysage urbaine évolue dans le temps et selon les circonstances. La ville est d'abord construite en opposition avec la nature, afin de s'affranchir. L'homme en s'affranchissant des contraintes naturelles, va trouver des nouvelles finalités à la nature en créant des espaces récréatifs, de détente ou de tourisme. Ainsi, la nature est support économique majeur et offre de nouveaux services aux citadins.

La notion de la nature a évolué à travers l'histoire. Les espaces verts sont mis en service dans la logique esthétique, mais ne sont pas perçus et valorisés de la même manière par les citadins. Par contre, au moment que les spécialistes de l'urbanisme, les élus et les responsables de la ville souhaitent embellir l'image de la ville ; certains des citadins quant à eux s'en approprient et accordent une peu d'importance à ces espaces verts soit par méfiance ou soit par l'incompétence du pouvoir public. Selon la gestion qui est faite, les espaces verts influencent les perceptions et les représentations sociales du monde perçu par les usagers. Ce qui fait que les deux individus regardent les espaces verts d'une même manière mais les perçoivent dans des angles différents selon les besoins de chacun d'eux.

Dans ce chapitre, il est question pour nous de montrer comment les espaces verts sont valorisés et les incidences de cette gestion sur le développement.

I. Localisation des espaces verts étudiés selon : Henri Kabanyegeye

Carte 2 : localisant les espaces verts



Source *: KABANYEGEYE ET al. Op.cit. P18.*

Selon cette carte, l'auteur a fait une localisation des espaces verts de la ville de Bujumbura et il a distingué quarante-quatre espaces verts. *« Ces espaces verts constitués par des espaces verts de cours collectives, des espaces agricoles, des places vertes, des terrains de jeux des reliques de foret galeries, des cimetières, des rond-point et des espaces verts d'accompagnement de voies.*

Au niveau de la répartition spéciale, à part des espaces d'accompagnement de voies, 17 étaient de la commune MUKAZA et 10 de la commune MUHA et 17 de la commune NTAHANGWA. »[179]

A partir de cette carte de localisation des espaces verts de la ville de Bujumbura, nous remarquons que les espaces verts de la mairie de Bujumbura sont inégalement répartis. Cet inégal répartition est, d'une part expliquée par l'évolution historique de la ville de Bujumbura. Premièrement, la ville a été créée dans l'ancien site de l'Uzige faisant actuellement partie de la commune MUKAZA. A l'époque coloniale c'est dans cette partie de la ville où était la concentration de beaucoup d'activités politico-administrative et économique du pays faisant aussi une zone de résidence des colonisateurs. D'autre part, l'évolution sociale de la ville de Bujumbura, une dualité des cités, l'une dite « indigène » et l'autre « blanche » ou des centres extra-coutumiers (africains) et des quartiers blancs (européens). D'où une grange concentration des espaces verts dans la commune urbaine de Mukaza. Cela aussi peut être expliqué par l'urbanisme, mentalité, le niveau de vie et d'instruction de la population de chacune de ces trois communes pour voir les différentes représentations et leurs perceptions ; ce qui démontre le niveau de gestion de ces espaces verts.

II.1. Impacts des espaces verts sur le plan historique

II.1.1. Le poids de la tradition burundaise

« Les historiens le savent, on ne peut concevoir les Temps Modernes sans prendre en compte les Innombrables références à l'Antiquité classique. Empire plus que tout autre période, Age d'or du temps perdu, perfection absolue que l'on cherche à atteindre dans tous les aspects des arts et de la culture, fut le grand leitmotiv et ce dès le XVIème et le XVIIème siècle. »[180]

Les espaces verts ne font pas exception à cette règle et on ne peut prétendre comprendre ce qu'était le jardin de ces époques, ni même la manière dont les contemporains l'appréhendaient si l'on ne refait pas un saut temporel pour regarder ce que furent les modèles qui perdurent durant de nombreux siècles et laissèrent une empreinte indéniable aujourd'hui.

[179] https://repository.ub.edu.bi: Diversité floristiques et statut de conservation des espaces verts de la ville de Bujumbura. p18.
[180] M. S Gaillot. *Op. cit* p.*15*

Au Burundi, nombreux sites liés à sa royauté, des monuments historiques et musée vivant détiennent des collections présentant une valeur historique. Certains d'eux font partie des espaces verts urbains du fait de sa situation géographique, son entretien et sa richesse en espèce végétal quand bien même ils se heurtent à des difficultés non seulement de conservation mais aussi de gestion.

II.1.2. Aspect historico- culturel des espaces verts

Vu l'importance de la flore dans la culture burundaise, les burundais la protégeaient et avait développé des interdits à son égard. Certains des espèces végétales comme l'Érythrine jouait un rôle très important au niveau de la médecine traditionnelle et à sa valeur rituelle.

Diverses espèces floristiques locales étaient employées dans l'élaboration d'objets de grande utilité pour la vie courante servant par exemple dans la conservation des denrées alimentaires ou dans le transport des malades, etc. Conscient de leur importance, les burundais les exploitaient de façon rationnelle. Avec l'évolution du monde à travers l'émergence des villes, le contact de la culture burundaise avec les cultures étrangères et de l'évolution de la médecine moderne il semble que l'idée de gestion des espaces verts n'est perçue de la même manière mais les uns n'ont pas abandonné le fait d'être entouré par la nature même si la valeur ne reste pas la même qu'avant.

II.2. Valeur patrimoniale des espaces verts

« Le patrimoine faisant référence à plusieurs notions comme l'héritage, le caractère remarquable, le savoir-faire associé, »[181], le patrimoine apparait comme *« le produit de la connaissance commune par un groupes sociaux que des objets, des lieux, des systèmes de signes, de valeurs sont leurs biens propres, au cœur de la construction de leur identité sociale »*[182]

La patrimonialisation consiste donc à donner une valeur patrimoniale à l'élément naturel en l'attachant au sein d'une identité collective. Les espaces verts sont donc des patrimoines burundais riches et instructeurs ; Emile MWOROHA le décrit *: « La culture englobe l'ensemble des éléments qui, au cours du temps, ont façonné l'identité d'un peuple ou d'une communauté. Il*

[181] *Htts://journals.Openedition.org : patrimoine culturel et identité nationale : construction historique d'une nation au Sénégal. Consulté le 25 Mars 2025.*
[182] *Idem*

s'agit essentiellement des données suivantes : la langue en l'occurrence le Kirundi, les croyances, les mœurs, les connaissances technologiques, les fondements de l'organisation politique et sociale, le patrimoine oral et physique dont les expressions musicales, folkloriques et artistiques. » [183] C'est à partir du paysage des éléments constitutifs des espaces verts que s'affirment la richesse patrimoniale.

Photo 10 : Arbre cordia africana (*umuvugangoma),* tigre et *Umusufu*







Source : L'auteur : le17/3/2025.

La valeur patrimoniale de cet arbre et animal réside dans la dimension culturelle de ces espèces au Burundi. D'abord, l'arbre est témoin de l'architecture des cours royales ; cet arbre est symbole d'ikigabiro, qui symbolisait un ancien lieu du pouvoir c'est-à-dire un ancien rugo du roi ou des chefs locaux.

Nyandwi Venant le définit clairement *:« Le kigabiro pouvait aussi se réduire à un groupe de quelques arbres plantés non pour la clôture d'une résidence, mais pour symboliser l'implantation d'une nouvelle autorité. C'est le cas du roi, le jour de son intronisation, quand il présidait à la plantation au sommet de nkondo de trois arbres : l'érythrine, le ficus et le*

[183] E. Mworoha, *politique culturelle du Burundi*, Bujumbura, 2007, p.5

crassocephalum marii. Cette plantation rituelle avait son équivalence au Burundi dans l'érection des Ingo funéraires destinés à abriter les dépouilles des rois défunts. Peu à peu, les Ingo se transformaient par le temps en bosquets inaccessibles dominés par des ficus et des dracaenas [.....] En effet, la pratique du culte de kiranga supposait dans rugo la présence d'un lieu-dit igitabo, composé de trois arbres, une érythrine, un ficus et un chénopode. »[184]

Ceux-ci étaient chargés de manifester sur le terrain une puissance de type divin, celle du roi d'un côté, celle de karanga, son petit frère, de l'autre. L'arbre était enfin le corps du symbole le plus vivant de la puissance royale, le tambour royal ou d'innombrables tambours offerts à l'occasion de la fête annuelle des semailles (umuganuro) par les corporations héréditaires de ritualistes.

Quant à cet animal sur cette photo, sa dimension culturelle réside dans l'usage de sa peau pour l'accoutrement pour les danseurs. Certains animaux comme le léopard, le python et les oiseaux étaient utilisés en médecine traditionnaire.

II.3. La perception des espaces verts

Tout espace vert est perçu par un individu qui s'y trouve et la perception de l'espace varie selon les usagers. Tout d'abord, parce que la perception de l'espace vert change en fonction des usages des visiteurs, qui modifient la façon dont ils parcourent l'espace. Ensuite, parce que notre perception est soumise à nos représentations, qui font que tous les usagers regardent le même espace vert mais le voient à leur manière en fonction de leurs représentations.

De plus, l'espace vert urbain est un espace de nature en ville. La perception de cette nature joue un rôle important dans la perception de l'espace vert. En fonction des représentations de la nature et de l'espace naturel, les usagers auront une perception différente de l'espace vert comme un espace naturel.

Cependant, lors de nos enquêtes sur terrain, nous avons pu rencontrer certains individus dans différents quartiers. Sur la même question de savoir leurs perception et représentation d'un espace vert ; voilà ce que les informateurs nous ont répondu :

[184] V. Nyandwi, La dimension culturelle de l'arbre au Burundi, trouvé en ligne sur http://WWW.fao.org; consulté le 13/3/2025 à 16h55'

Selon S.G *: « Mubisanzwe iki kibanza kiri impande z'urupangu hagenewe guterwa amashurwe kugirango hase neza Kandi ha boneke neza. Ni nayo mpamvu ubona inzu zo mw'aka gace ubona nka zose n'rupangu zubatse ku murongo Kandi zinafise jardin haba indani mu rupangu canke kw'ibarabara. »* [185] Cela signifie que « D'habitude, cette partie de l'espace au près d'une parcelle est réservée pour être plantée des fleurs à des fins esthétiques et de donner un bon paysage au rupangu. C'est pourquoi que vous voyez que presque toutes les maisons de cet endroit sont construites suivant une même ligne, en plus elles ont des jardins tant à l'intérieur qu'à l'extérieur à côté de l'avenue. »

Sur la même question, un habitant de la zone de Kamenge dans le quartier Heha s'est exprimé ainsi N.P: *« Ntanumwe yokwemera gusigaza imbuga Nini murupangu canke hanze, upfuma uhashira amazu yo gupangisha imiryango canke inzu z'ukudandarizamwo »* [186]ce qui veut dire que « Personne ne peut laisser une grande partie de la cour non construite, qu'il soit à l'intérieur ou à l'extérieur ; on devrait y installer des maisons à louer pour l'habitation ou pour le commerce. »

A partir de ces témoignages, nous constatons que les perceptions et les représentations de l'espace chez les usagers sont nombreuses. À la vue de l'occupation du sol dans les différents quartiers de la ville de Bujumbura, nous pouvons remarquer l'importance et la place donnée à l'espace vert. Ici la question qui se pose est de savoir si la représentation de la nature est liée à la culture ou au manque de considération de celle-ci. Ou soit, les conditions de vie dans lesquelles les différentes populations urbaines se trouvent ?

II.3.1. Différentes perceptions des espaces verts urbains par les citadins

Selon la façon dont l'individu perçoit l'espace dans lequel il se trouve, la valeur qu'il lui attribue va varier. Nous supposons que l'homme attribue tout d'abord aux choses dont ils tirent des bienfaits directs ou indirects, c'est-à-dire une valeur instrumentale. Aujourd'hui, les espaces verts sont entretenus pour être utiliser comme business : c'est par exemple dans de nombreux cabarets comme la place VIP au camp militaire communément appelé « messe des officiers » à Rohero, les resto-bars chez Gérard partout où ils se trouvent ne sont pas dépourvus de végétation ; et bien d'autres.

[185] Entretien avec un gardien d'une maison à ROHERO II, le 21 Février 2025
[186] Entretien avec un propriétaire d'un Rupangu à Kamenge. Le26/2/2025

Beaucoup d'espaces verts sont aujourd'hui devenu des lieux pour la célébration des cérémonies de mariages du fait de son aménagement qui leur donnent un bon paysage. Ce bon paysage attire des gens pour y prendre des photos d'autres préfèrent faire des sorties ou des réunions diverses dans des endroits riche en jardin à cause de son calme et de bon service en resto-bars ou en encore à cause de son climat favorable produit par la végétation qui l'entoure.

Un des personnes rencontrées au jardin public en témoigne, I P *: « Ico nkundira mw'iki kibanza ni umutekano waho, akayaga eka mbere nta rwamo rwinshi ruhari utibagiye ubunywero Bwiza n'igikoni kimeze neza. »* [187]En français : « Ce que j'aime dans ce milieu, c'est sa paisibilité, son chaleur calme ainsi que son bruit non intensif sans oublier les bons services de son resto-bar. » D'après cette information, on trouve que cet espace vert du jardin public a une valeur récréative compte tenu des motifs de fréquentation de ce milieu.

Nous partons du postulat que les espaces verts urbains rendent des services à la population humaine. Ces services rendus ne sont pas forcément perçus comme des services par l'usager, même s'ils sont effectivement rendus. Les services rendus sont identifiables à travers la valeur instrumentale attribué à l'espace vert, même si les services ne sont pas perçus, car elle signifie que l'usager attribue une valeur à l'espace vert pour ce qu'il en retire.

II.4. Valeur esthétique des espaces verts urbains

La valorisation esthétique quant à elle est une stratégie d'embellissement de la ville de Bujumbura afin de lui donner un nouveau visage. Nous avons un exemple des espaces verts d'accompagnement des voies, la plantation des arbustes de fleurs sur certains boulevards a permis de donner un bon visage à ces sites comme l'illustre la photo ci-dessous.

[187] I.P, personne enquêté au jardin public, le 26 Février 2025

Photo 11 : Boulevard de l'UPRONA



Source : auteur

II.5. Valeur économique des espaces verts urbain

Ici, nous allons montrer en quoi est-ce que les espaces verts de la mairie de Bujumbura contribuent au développement sur le plan économique. Ceci se fera en montrant comment la fréquentation de ces lieux génèrent des recettes et en faisant une analyse sur les types d'activités connexes que se greffent autours de ces différents lieux.

II.5.1. Les espaces verts comme des sources de revenus

En ce qui concerne les recettes générées par les espaces verts, nous nous focaliseront sur la place de l'unité, la place de l'indépendance, le boulevard de l'UPRONA le jardin public, le musée vivant, l'entente sportif, le terrain de golf et le cercle hippique. Nous avons par exemple la tarification de ces lieux recensés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9 : Activités connexes dans espaces verts étudiés et leurs conditions d'accès.

Types d'espace vert	**Activités principales**	**Activités connexes**	**Conditions et tarifs d'accès**
Place de l'unité	Visite	Photographie	**20.000 Fbu**
Place de l'indépendance	Visite	Photographie	**Repos gratuit et 20.000 Fbu Pour la prise des photos**
Boulevard de l'UPRONA	Visite	Photographie	**10.000 Fbu**
Jardin public	Visite	Photographie Espace de cérémonie Complexe sportif Resto-bar	**500 FBU Frais d'entrée et 30.000 Fbu**
Entente sportif	Visite	Photographie Complexe sportif Resto-bar Espace de cérémonie	**20.000 Fbu**
Terrain du Golf	Visite	Photographie Jeu de golf Espace de cérémonie	**20.000 Fbu**
Cercle hippique	Visite	Photographie Jeux au cheval	**20000fbu**
Musée vivant	Visite	Photographie Espace des cérémonies Resto-bar Manège pour les enfants	**5000fbu** **70000fbu pour mariage**

Source : dressé par l'auteur à base des données recueillies.

Ce tableau nous présente des différents plans tarifaires dans les espaces verts de la mairie de Bujumbura. Nous constatons que les tarifs varient en fonction des conditions d'accès et d'activité parfois en fonction de nationalité.

De ce qui précède, nous pouvons dire que la gestion des espaces verts a des incidences positives sur le plan économique dans la mesure où ils génèrent des recettes pouvant contribuer au développement du pays en générale et pour la mairie en particulier.

II.5.2. Développement des activités économiques

L'aménagement des espaces verts dans la ville de Bujumbura crée des emplois pour la population et permet de relever le niveau de vie dans certains ménages. D'autres activités économiques sont le plus souvent développées autours des espaces verts et permettent d'occuper la population. Ces activités sont constituées essentiellement par de petit commerce, des guides touristiques, des photographes qui permettent d'immortaliser le passage des visiteurs et la restauration qui, dans certains espaces verts les mieux aménagés est une activité associée.

II.5.2.1. La restauration

De même, il faut aussi dire d'emblée qu'avec la prise de conscience de la bonne gestion des espaces verts, d'autres activités connexes se sont développées pour favoriser et valoriser l'espace vert en vigueur. Les espaces verts de la ville de Bujumbura disposent des bars et des restaurants de plus.

Selon certains responsables des espaces verts : *« Bien que l'emplacement du bar ou du restaurant soit idéal, la forêt aux alentours n'attire que beaucoup de personne dans leur structure. Le cadre offrant un atmosphère semi naturelle dans l'environnement marqué par l'omniprésence du béton. »*[188]

On n'est pas alors loin de ce que nous a affirmé un régisseur du cercle hippique lorsqu'il explique que le lien entre le restaurant ou le bar et la forêt est direct. *« Le restaurant est un élément du parc dont l'apport du parc est au cœur du succès du restaurant ou du bar. Beaucoup de*

[188] N.A Rodrigue, *Op.cit.* p.65

déjeunée, diné et autres qui s'organisent dans ce restaurant par des entreprises et autres groupes sont généralement précédés d'une visite d'un parc. »[189]

Ceci agrémenter alors un bon séjour dans ce restaurant.

II.5.2.2. Activité de jardinage :

Les paysagistes sont comme des professionnels dans l'art de créer et d'entretenir des paysages. Ils sont bien plus qu'un simple jardinier et ont des compétences spécialisées pour améliorer et maintenir les espaces verts. Au Burundi, l'activité de jardinage est pratique comme système de résilience contre le chômage, ce qui permet à des personnes ne disposant pas des ressources matérielles, ni au préalable, des connaissances nécessaires d'avoir accès à une activité d'autoproduction.

II.5.2.3. Activité commerciale

Le secteur horticole est peu développé au Burundi. La production, le transport, la conservation et la commercialisation des fleurs s'opèrent dans les circuits informels, ce qui handicape le développement de ce secteur.

Pourtant, sous autres cieux, la commerce des fleurs est un business qui relève du commerce international comme l'a affirmé un fleuriste : *« Duhitamwo kuja muri urudandazwa kugirango ntitwicare, Jewe narize kaminuza, ariko maze kubonako bitoroshe kuronka akazi, vyabayengombwa ko nja muri ikigisata kugira nshobore kwibeshaho. »* [190]En français, « Nous aventurons dans ce commerce pour éviter l'inaction, moi j'ai fait l'université, mais après avoir trouvé qu'il est difficile de trouver l'emploi, j'ai dû recourir dans ce secteur pour pouvoir survivre. »

Lorsqu'on lui demande où tirent les produits qu'ils utilisent dans ce commerce, il a répondu ainsi que Certains des fleurs sont cueillis ici dans la ville de Bujumbura, mais, une grande partie des produits qu'ils utilisons sont importés vers Bugarama et sont transportés dans des minibus ou des voitures (probox) à la destination de la ville de Bujumbura, principal marché d'écoulement. Ensuite, ils rangent les fleurs par catégories avant de les préparer selon les types de bouquet voulu.

[189] Entretien avec un homme blanc dirigeant le cercle hippique, le 22 Février,2025
[190] Entretien avec un fleuriste au centre-ville, le 2 Février 2025

Cependant, ce type de commerce ne manque pas de défis car le manque de débouchés pénalise les professionnels de ce secteur floricole. D'après les fleuristes, le marché des fleurs est encore limité au Burundi et l'exportation des fleurs n'existe pas. Ils se contentent d'exécuter les commandes pour les cérémonies funéraires, les mariages, les remises de dot, etc. Les clients viennent de compte-goutte pendant les jours ouvrables mais ils s'augmentent pendant les week-ends. Suite à la crise de 2015, les expatriés et les touristes qui constituaient la majorité des clientèles a affecté ce secteur car les Burundais achètent de moins en moins des produits horticoles.

D'après ces informations, on trouve la valeur que les Burundais donnent aux produits horticoles qui sont les fruits des espaces verts. Cela nous permet encore à reposer la question de savoir pourquoi les burundais accordent peu d'importance à la gestion des espaces verts ? Comment inculquer aux citoyens les biens faits des espaces verts ?

Donc, de la conscience du jardin ou de l'espace vert, naissance de l'art du jardinage ou d'horticulaire.

II.5.2.4. Commercialisation des plantes ornementales

La production des fleurs ou des produits utilisés pour créer un jardin ou un espace vert ne s'opère pas sans impact. Le commerce des plantes ornementales est déjà devenu un métier : *« Le métier de fleuristes séduit pas mal de jeunes. Les recalés du système éducatif s'initient à l'ornement des maisons. Leur détermination et leur savoir-faire finissent par payer. »*[191]

Quelque part dans la ville de Bujumbura surtout tout près des cours d'eaux et des ponts reliant les communes ou les quartiers de la ville de Bujumbura, on observe des pépinières, des plans ou des boutures des fleurs à vendre ou destinés à être vendus. C'est le cas de M. T, jeune entrepreneur qui s'est engagé dans le développement et la commercialisation des plantes ornementale dans la ville de Bujumbura près du pont Ntahangwa en face du boulevard Mwezi Gisabo. Sur son site, il existe plusieurs types de fleurs et des plans d'arbustes destinés au décor intérieur et aux balcons des maisons voire dans les espaces verts.

[191] *Http//Burundi-eco.com, Les plantes ornementales, une aubaine pour les fleuristes*. Consulté le27Mars 2025, à 16h 17min

Selon lui :« iyi mivyaro y'amashurwe ikoreshwa mu gushariza ama jaride y'amazu, iyindi ni iy'ivyamwa iterwa mu mpangu ». En français, il veut dire que : *« Ces plans des fleurs sont utilisés dans l'ornementation des jardins des maisons, d'autres sont des plans fruitiers qui peuvent être plantes dans les rupangu. »* [192] Suite aux expériences de quelques années, ces entrepreneurs ont parvenu à avoir des clients.

« Nous avons des clients ici et là, dans certaines institutions tel que les hôpitaux, chez les particuliers qui nous demandent d'embellir leurs maisons avec nos fleurs et d'entretenir leurs jardins. » [193]Explique l'employeur interviewé au site du pont Ntahangwa en face du boulevard du peuple Murundi.

Sur plan économique la gestion des espaces verts a changé la vie de nombreux jeunes qui sont orientés dans le secteur de création et entretien des objets à utiliser dans la création et la valorisation des espaces verts.

Malgré tout, les défis ne manquent dans l'exécution de ce métier comme l'a expliqué un homme âgé de plus de 50 ans et qui entretient les plantes ornementales dans les pépinières *: « Ndamaze imyaka irenga mirongo ibiri muri akakazi, akenshi intambamyi nagiye mbona muri ko n'uko mugihe c'ici abaguzi bagabanuka ariko natwe akazi kakatubana kenshi. Ariko umwaka wa 2015 karabaye akambaro kibara kuko abaguzi baciye bahera, bicabikutana nigihe c'ici kuburyo twashobora kumara n'amezi nk'abiri ata muntu akubazije. Ivyo vyaradukozeko cane kuko akakazi nikogasanzwe katubeshejeho kandi kanadutungiye umuryango. »* [194]

Traduction : *« Il y a plus de vingt ans étant dans ce travail, parfois, nous faisons face aux problèmes liés à la diminution des clients pendant la saison sèche alors que pour nous le travail augmente. Mais, l'an 2015 a été paradoxal parce qu'il y a eu diminution totale des acheteurs, coïncidé par la saison sèche de telle sorte qu'on faisait deux mois sans qu'il y ait la demande quelqu'un. Ceci nous a gravement touché parce que nous vivons grâce à cette activité qui fait même vivre nos familles. »*[195]

[192] Entretien avec un Jardinier en face du pont de Ntahangwa, le14 Mars 2025,
[193]*Idem*
[194] Entretien avec un fleuristes en face du boulevard MWEZI Gisabo, le 14 Mars 2025
[195] *Idem*

A partir de ces informations fournies par différentes personnes pratiquant des activités relatives à la gestion des espaces verts, nous constatons que la gestion des espaces verts procure l'emploi à de nombreuses personnes qui s'engagent soit : dans la multiplication des plantes ornementales, soit dans l'entretien des espaces verts à travers l'activité de jardinage et donc la mairie qui embauche pas mal des travailleurs dans son service de salubrité qui utilise plus de 8OO ouvriers chargés d'entretenir les espaces verts d'accompagnement de voies et de débroussailler et de balayer les feuilles et autres types de déchets produits par ces espèces végétales .

II.5.3. Sur le plan touristique

La valeur de la gestion des espaces verts se manifeste dans le tourisme selon les motifs qui poussent les visiteurs de fréquenter tel ou tel autre espace vert. La valorisation des espaces verts sur le plan touristique se fait ressentir dans la mesure où ils assurent la fonction récréative, favorisent l'interaction et la socialisation des populations, jouent un rôle esthétique et présente en outre une importance sanitaire. La fonction récréative dans la mesure où l'individu satisfait un besoin à savoir : marcher, contempler, se promener, s'allonger, jouer, méditer, courir, danser, se détendre, faire du sport, etc.

En ce qui concerner les aires de sport, le développement du tourisme se fait ressentir ici par le fait que les organisations de nombreux championnats nationaux où internationaux favorisent le déplacement des populations. Ceci permet l'entrée des devises. La valeur touristique nous amène à montrer que ce sont les lieux de grandes fréquentations des populations et de destination privilégiée. Enfin, les espaces verts sont des sources génératrices des recettes suite aux nombreuses expositions qui s'y font, les concerts, les excursions et les dédicaces.

En ce qui concerne les types des visiteurs, plusieurs visiteurs fréquentent les espaces verts de la ville de Bujumbura à savoir les nationaux et les internationaux. Ceci pour des raisons différentes : la photo en est une illustration.

Photo 12 : Musée Vivant



II.5.4. Sur le plan historique

Au niveau historique, la gestion des espaces verts permet de retracer l'histoire du Burundi. Cette explication du passé se fait avec la mise en valeur des monuments comme celui de la place de l'indécence et celui de la place de l'unité avec la statuette d'un fagot réuni par la corde. Celui de l'indépendance qui marque la date de l'indépendance du Burundi le 1/7/1962 rappelle la d'accession du Burundi à son indépendance en renferme des informations à fournir aux visiteurs qui y viennent.

II.6. Politique urbaine de l'habitat et son impact sur les espaces verts

La construction d'une ville doit répondre à une idéologie qui intègre différents facteurs autour d'un schémas directeur bien précis et préalablement étudié qui s'adapter à un type de société que l'homme politique, aidé par l'urbaniste, a choisi de bâtir. La ville est donc, *« la projection d'une société tout entière, avec sa culture, ses institutions, son éthique, ses valeurs, y compris ses bases économiques et les rapports sociaux qui en constituent la structure proprement dite ».*[196] Du schémas de société de la ville de Bujumbura, émerge peu à peu une idée spatiale de la ville, reflet nécessaire des activités relationnelles sur lesquelles commence à se fonder, et se fonderont de plus en plus, les comportements des habitants ici, riches et pauvres de Bujumbura.

On voit que la ville de Bujumbura porte empreinte de l'idéologie et de la politique coloniale belge. *« C'est le paternalisme impérial agissant selon le principe de ségrégation résidentielle et sociale entre les races axées sur cette triple dichotomie, ville européenne/ ville africaine ;*

[196] L.BAECK, *Op.cit.* p.46

quartier bourgeois/quartier indigènes ou beaux quartiers/ quartier populaires. »[197] C'est ce schéma qui a caractérisé la croissance de la ville sur laquelle est portée notre étude, marquant aussi le schéma de l'évolution philosophique de la politique urbaine en rapport les espaces verts. La ville de Bujumbura est structurée sous un double mouvement, d'un côté, la ville bourgeoise avec l'habitat haut standing et un équipement en espace vert bien contrôlé, et de l'autre côté la ville avec un habitat fort composite, précaire, dépourvu en espace vert et la qualité de bâti n'a cessé de varier dans le temps.

II.6.1. Politique de démolition des constructions anarchiques en mairie de Bujumbura

« La nécessité de disposer un logement décent est mentionnée dans divers instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, tels que la Déclaration universelle des Droits de l'homme et du citoyen, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; ainsi que dans les programmes et les recommandations de la Banque Mondiale dictés par sa doctrine des années 1970 en matière de développement urbain. »[198] Compte tenu de ce principe, ici, il est question de caractériser un logement décent, synonyme d'un logement convenable dont plusieurs conditions doivent être remplies pour que cette forme d'abris soit considérée comme convenable.

Cependant, le droit au logement comprend le droit de toute personne de disposer d'un logement décent. Cela inclut le droit d'être protégée contre le froid, l'humidité, et les abus. Par ailleurs, il garantit l'accès à l'Energie, à l'eau potable et à l'assainissement. Il doit être habitable, correctement occupé (y compris l'équipement en espace vert) mais aussi accessible.

Dans le contexte du Burundi, la politique de démolition des constructions a en 2021a causé des impacts socio-économiques qui ont déstabilisé la cohésion sociale dans ville de Bujumbura. N'ayant pas pris au sérieux lorsqu'on mettait des signes sur des maisons à démolir, certains propriétaires sont surpris de la mise en application de cette mesure. On se pose la question de savoir, qu'est-ce qui a provoqué cette politique ? quels sont les avantages et les inconvénients en termes d'aménagement des espace verts ? Dans quel climat cette politique a-t-elle effectué ? Est-ce que les mesures prises sont-elles respectées ?

[197] O. Toyi, *Op.cit*. p.288

[198] *Ibidem*, p.295.

II.6.2. Les causes de démolition des constructions anarchiques

Le phénomène des constructions anarchiques s'observe partout dans les pays du Tiers-Monde. Presque partout dans le monde, il existe des problèmes des constructions anarchiques sauf dans certains pays développés. *« Il y a plus de zone d'habitats spontanés et insalubres qui sont issus de l'occupation anarchique des terrains : la Sorbonne, petite paris, Avea, sibang, etc. Les déplacements ne sont pas faciles à l'intérieur de notre quartier. Nous empruntons les pistes pour arriver dans nos habitations, les routes étant occupées de manière anarchique. »*[199] Mais ce phénomène est surtout développé en Afrique.

La manière dont l'édifice est construit nous permet de s'imaginer pourquoi est-il construit illégalement. Selon la définition donnée par le dictionnaire de l'urbanisme et l'aménagement, *« Les constructions anarchiques sont des constructions réalisées sur des terrains acquis suivant les procédures non légales, en dehors des normes urbanistiques en vigueur. »* [200] Ces constructions anarchiques relèvent donc des pratiques informelles qui s'opèrent pour concurrencer celles construites et autorisées par la loi. Il s'agit surtout des constructions érigées sur la voie publique et qui sont observable dans certains quartiers de la ville de Bujumbura malgré la compagne de démolition de ces dernières en 2021.

Parmi les principales causes de ces constructions illégales, nous pouvons dire qu'il s'agit de l'incertitude foncière, la régression du pouvoir d'achat de certains citadins, le non-respect des pouvoirs publics et du manque de considération et de l'ignorance du rôle des espaces verts. A part de ces causes s'ajoute la période des crises dans lesquelles le pays a traversé, ce qui a fait que les citoyens se sont octroyés des espaces publics en violation de la loi.

II.6.3. Impacts socio-économiques de la démolition des constructions anarchiques

L'action de démolition des constructions illégales dans la ville de Bujumbura a été faites par l'administration urbaine afin de rendre la ville beaucoup plus propre. Cette action de démolition n'a pas été réalisée des pertes énormes sur la population urbaine.

[199] M. MIKOLO *« constructions anarchiques : jusqu'à quand ce phénomène à Libreville* ? » L'Union, 2O21.
[200] Dictionnaire de l'aménagement et urbanisme, *op.cit*.p.889.

II.6.3.1. Sur le plan social

La mesure de démolition des constructions anarchiques a touché une grande partie de la population urbaine. Les constructions anarchiques avaient débordé sur les artères publiques et envahies les espaces verts. L'opération de démolition des constructions anarchiques a été accueillis favorablement par certains Burundais mais dénoncés par d'autres qui s'insurgent contre une mesure qu'ils qualifient comme injustice à l'égard de certains détenteurs de titre fonciers délivrés par le ministre ayant à cette époque l'urbanisme dans ses attributions.

L'administration locale s'est cachée derrière cette mesure soit pour marquer les signes sur les maisons non concernées par la mesure soit ne pas marquer des signes sur des maisons construits anarchiquement. Le cas de Mugoboka, un quartier informel dans le quartier Mutanga-sud, l'action de démolition des constructions anarchiques a provoqué des mésententes entre les propriétaires des parcelles et l'administration locale jusqu'à ce que le maire de la ville et le ministre de l'intérieur, de sécurité et de développement communautaire interviennent pour voir l'état des lieux et calmer la situation.

Dans son discours, le ministre a expliqué ainsi *: « Reta yatumye ubushikiranganzi bw'intwaro yo hagati mugihugu, iterambere rusangi n'umutekano gukuraho inyubako zose zitemewe n'amategeko ku mabarabara makuru makuru ko arizo zibomorwa, ko zubahiriza imetero zitandatu ku ruhande. Ayo mabarabara acubakwa, reta yaratanze imizibukiro, reta imaze kwubaka ayo mabarabara, abanyagihugu baciye bagaruka kwubaka aho reta yariyaratangiye imizibukiro. Reta rero iriko ifasha abanyagihugu gusubira mu vyabo, nico gituma izo metero zitegerezwa kwubahirizwa[….]. Ikindi reta yasavye ubushikiranganji ni ukuraba ahantu hose hubatswe hisunzwe amategeko yo muri iribanizime koturaba neza ko ama borune yashinzwe yubahirizwe. Igitangaje rero, aha ku Mugoboka nta iribanizime yigeze iza kuhaviyabiriza. Kubwivyo rero nagira nerekane yuko habaye kurengera amategeko y'ubushikiranganzi. Kubwivyo rero, abantu babomoye ahahantu bisabwa kwongera kwubaka ahahantu bitarenze ikiringo c'indwi zibiri. »*[201] En français, « Le gouvernement du Burundi via le ministère de l'intérieur, de sécurité et du développement communautaire a donné une mission de démolir les

[201] G. Ndirakwobuca, ministre de l'intérieure sécurité et du développement communautaire. Actuellement premier ministre. Discours prononcé lors de son intervention à Mugoboka, quartier qui n'étais pas concerné mais touché par les mesures des constructions anarchiques. Le 18/9/2020

constructions anarchiques situées tout au long des routes principales, afin de respecter les six mètres sur le côté. Lors des constructions de ces routes, le gouvernement a donné des indemnités, après la construction de ces routes, les citoyens sont venus reconstruire dans les espaces indemnisés par l'Etat. […]. Autre chose que le gouvernement a demandé au ministère de l'intérieur est de vérifier si dans tous les milieux construit suivant les normes de l'urbanisme que les bornes établis sont respectées. Alors, ce qui est étonnant, ici à Mugoboka, l'urbanisme n'est jamais venu viabiliser ce site. Pour ce faire, je voudrais tout juste montre qu'il y a eu violation des lois du ministère de sécurité et de développement communautaire. Pour cela, les personnes qui ont détruits ces maisons sont priés de reconstruire ces maisons endéans de deux semaines. »

De l'autre côté, la démolition aurait été un mal nécessaire, car, avoir une ville qui répond aux standards internationaux serait un avantage pour tous. Mais les pertes étaient énormes ; plusieurs kiosques et boutiques construits sur les caniveaux d'évacuations des eaux pluviales ont été démolis. Les propriétaires ont bafoué les droits des locataires, ce qui a créé une mauvaise cohabitation sociale entre certains propriétaires et les locataires ; sans oublier que les conflits au sujet des locations des maisons sont augmentés dans différents quartiers.

II.6.3.2. Vérification de mise en application de la politique de démolition des construction anarchiques

« Conformément aux recommandations du gouvernement responsable et laborieux de remettre de l'ordre dans le respect de la chose publique, que chaque citoyen soit remis dans ses droits et que chaque burundais s'acquitter de ses devoirs ; Considérant que les lieux destinés aux espaces verts, publics, voirie et réseaux divers (VRD), sont d'intérêt général pour la population. Ces lieux étant conçus pour y être érigés des infrastructures d'intérêt public, laissant ainsi le passage des différents réseaux d'eaux, d'électricité de communication et d'autres sont souvent exploités anarchiquement, désaffectés pour usage privé. Des constructions qu'on y trouve sont érigées en violation de la règlementation en la matière. »[202]

C'est dans cet objectif de voir l'état de la mise application de la mesure du gouvernement de remettre de l'ordre dans la cohabitation de la chose publique. Une équipe composée des cadres techniques de la REGIDESO, de l'OBUHA et de la Mairie de Bujumbura a effectué des visites

[202] Rapport de l'équipe chargée d'inventorier les infrastructures érigées sur/sous les équipements de la REGIDESO et dans les espaces verts ou public en mairie de Bujumbura.

dans toutes les communes de la mairie de Bujumbura pour inventorier les infrastructures érigées anarchiquement. Malgré les mesures de démolition des constructions anarchiques, cette équipe a montré dans ses résultats que les mesures ne sont respectés car les infrastructures anarchiques persistent *:« Des infrastructures sont érigées dans les emprises des routes, sous ou sur les installations de la REGIDESO voir de l'ONATEL,(des maisons construites sur les conduites d'eau, des câbles électriques souterrains et sous les lignes de transport et de distribution d'électricité à haut et à moyenne tension) des poteaux électriques et des conduits d'eaux sont à l'intérieur des enclos. »*[203]

Cependant, nous pouvons dire que la politique de démolition des constructions anarchique a failli dans sa mission. Toutes les infrastructures érigées dans lieux réservés aux espaces verts ne sont pas toutes démolies par l'exemple dans l'inventaire des constructions anarchiques les infrastructures comme : à Gihosha, le ruisseau Nyamivuba dès en amont jusqu'à l'exécutoire dans la rivière de Ntahangwa, les parcelles auraient fait extension vers ce ruisseau de la part et de l'autre. Quartier INSS, boulevard de l'indépendance, les bâtiments habitant les sièges de Fin Banque et SOCAR sont érigées dans les espaces verts. A Ngagara quartier 4, une chambre de Vanes et des conduites FD DN700 sont dans l'enclos de la permanence nationale du parti CNDD-FDD à deux mètres de clôture à l'intérieur. En zone Kinindo, quartier OUA Zéimet, une maison construite dans la zone tampon de la rivière MUHA ; etc.

Donc, il s'observe dans la ville de Bujumbura plusieurs infrastructures construites sans respecter les normes et les lois. Certaines zones tampons de protections des rivières, des ravins, et des ruisseaux non aménagés traversant la ville ont été exploités en violation du code de l'urbanisme, de l'Habitat et de la construction, du code foncier et du code de l'environnement. Hélas, la population vit en danger, les terres domaniales sont spoliées, les espaces verts sont désaffectés, des constructions anarchiques sont sur ou sous les infrastructures de la REGIDESO.

II.6.3.3. Sur le plan économique

Au niveau économique, les pertes étaient plus énormes car la plupart des maisons démolis était des kiosques et des boutiques qu'on louait. Pendant la démolition, ceux qui exerçaient le commerce dans ces places ont suspendu ses activités pour trouver ailleurs où ils peuvent se

[203] *Idem,*

réinstaller. Cela n'a pas été chose facile car partout dans la ville, les grognes des propriétaires des maisons ont augmenté les prix du loyer.

Un boutiquier à Kanyosha 5ème Avenue nous a témoigné : *« Igihe hariko harabomogwa amazu y'ubatswe mubibanza bitemewe n'amategeko, inzu nadandarizamwo nayonyene yarakozweko n'iyongingo. Ikiringo cari catanzwe ngo twese tuzobe twisamburiye carinze kigera ntararonka iyindinzu nshobora kubandanya nkoreramwo ibikorwa. Inzu imaze gusamburwa naramaze hafi indwi zibiri ntararonka iyindi kuko nkahose baribazisambuye. Maze kuronka iyindi nkoreramwo nasanze bimwe muvyo nadandaza harimwo ivyamaze kwononekara. »*[204] En français, « Durant la période de démolition des maisons construites anarchiquement, même la maison dans laquelle je travaillais a été touchée par cette mesure. La période qu'on avait fixé pour que tout le monde ait démoli sa maison a écoulé sans avoir trouvé une autre maison dans laquelle je pourrais continuer mes activités. Après la destruction de cette maison, j'ai passé à peu près deux semaines sans encore trouver une autre car près que partout on les avait déjà détruites. Ayant trouvé une autre maison à utiliser, parmi les articles que je commercialiser étaient déjà périmés.

Après la démolition, les propriétaires des maisons ont cherché tous les moyens à compenser les pertes liées à leurs destructions et ces sont les locataires qui portaient le fardeau. Un homme entretenu dans le quartier de Nyakabiga nous a expliqué ainsi *: « Imbere y'isamburwa, nyene gupangisha yaciye ashira ikiguzi cogupangisha ku 25OOO0 Kandi kare yahora ari 200.000. Iyumvire ibihumbi 50.000 icarimwe. »*[205] En français :« Après la démolition, le propriétaire de la parcelle a porté le loyer à 250.000FBU alors qu'on payait 200.000FBU. Imaginer une augmentation de 50.000francs d'un coup. Et ce, sans aucun consensus, sans aucun travail de rénovation fait sur la maison. Aujourd'hui, le prix de loyer s'est multiplié par deux. »

D'une manière générale, nous pouvons remarquer que les incidences liées à la gestion des espaces verts touchent plusieurs domaines dans la mesure où la politique de démolition des constructions anarchiques dans la ville de Bujumbura a impacté la vie de la société urbaine dans plusieurs dimensions.

[204] J.B M, entretien fait à NYKABIGA le12 Mars 2025
[205] Entretien fait à Nyakabiga le 16mars 2025.

II.7. Recommandations et perspectives

Pour améliorer la bonne gestion des espaces verts dans la ville de Bujumbura, nous avons trouvé essentiel d'adresser des recommandations à l'Etat, au service d'urbanisme, à l'administration urbaine, aux citoyens urbains et à tous les usagers des espaces verts.

Pour le gouvernement du Burundi, nous recommandons de mettre en place une bonne politique de gestion des espaces verts qui est bien détaillée avec un organe chargé de la gestion de cette politique. Cette politique devrait définir les objectifs et élaborer des plans de gestion, à court et à long terme pour améliorer le niveau de gestion des espaces verts. Ensuite, donner des soutiens financiers suffisants dans ce secteur et augmenter le nombre du personnel. Chercher des partenariats privés pouvant investir dans le secteur d'embellissement de la ville. Faire des compagnes de sensibilisations à travers les médias afin de conscientiser les habitants de la ville les biens-faits des espaces verts.

Pour le service de l'urbanisme, redéfinir bien les espaces verts urbains et établir bien les limites des espaces verts pour mieux freiner les constructions anarchiques et l'occupation illégales des espaces verts. Et puis, faire des suivies sur le développent de l'habitat et mettre en application les normes de construire. Cela permettra aux propriétaires des parcelles de savoir la partie de la parcelle à construire et l'autre réservée aux jardins.

Pour l'administration urbaine, distinguer ses parcelles et les parcelles publics afin de ne pas octroyer les lieux réservés aux espaces verts comme s'ils sont les leurs. De plus, suspendre, le commerce informel qui s'exerce dans les places inappropriées. Quant à la Mairie, constituer une base de données des espaces verts pour en assurer la gestion et l'aménagement et en faire l'enregistrement auprès de la direction des titres fonciers et du cadastre national.

Pour les usagers des espaces verts, nous leur recommandons ce qui suit :

- Être responsable et respecter les périmètres des espaces verts tout en éviter de dépasser les bornes établis par l'urbanisme. La population devrait être sensibilisée à l'importance de gérer et d'entretenir les espaces verts.
- Participer activement dans les travaux communautaires qui se font dans les différents quartiers de la ville dans le but de rendre la ville propre.

- Respecter les fleurs plantées tout au long des boulevards ou des avenues en passant dans couloirs réservés aux piétons.
- Planter des arbres fruitiers et autres types d'arbres pour ombrager et embellir leurs habitations. Cela montrera indirectement ou directement le rôle de l'espace vert à son propriétaire et son entourage.
- Fréquenter les espaces verts pas seulement pour des fins récréatives mais aussi pour des fins scientifiques.

En respectant ces recommandations, il est possible de surmonter les défis auxquels font faces les espaces verts dans la ville de Bujumbura.

En somme, nous ne prétendons pas avoir parcouru tous les contours de notre sujet intitulé « Gestion des espaces verts en mairie de Bujumbura et ses incidences socio-économiques de l'indépendance aux années 2000 », car c'est un aspect plus vaste et complexe. C'est pourquoi que nous croyons avoir éveillé d'autres chercheurs de nous emboiter le pas pour poursuivre ou approfondir d'autres aspects relatifs à ce thème.

CONCLUSION GENERALE

Parvenu au terme de notre travail qui portait sur « Gestion des espaces verts en mairie de Bujumbura et ses incidences socio-économiques de l'indépendance aux années 2000 » ; l'objectif principal était d'examiner les incidences socio-économiques des espaces verts dans la ville de Bujumbura. Après avoir fait un cadrage général de notre étude et défini la méthodologie que nous avons suivie, nous avons trouvé judicieux de commencer par faire un aperçu historique des espaces verts. Par la suite, dans un premier temps et sous une vision panoramique, l'objectif était d'une part et de comprendre les facteurs qui ont poussé et qui ont empêché les gens à attribuer beaucoup de valeur aux espaces verts après l'acquisition de leur souveraineté et d'autre part étudier l'attitude des burundais dans le maintien et sauvegarde de ce patrimoine urbain.

Ensuite, nous avons poussé la porte pour montrer la genèse et l'évolution de la gestion des espaces verts dans la ville de Bujumbura. Et puis, nous avons montré l'attitude des burundais face au mode de vie urbain et la gestion de ses mobiliers, un cadre règlementaire et juridique régissant la protection des espaces verts dans la zone de notre étude et la caractérisation de ces espaces. Enfin, nous avons montré les impacts de la gestion des espaces verts sur le plan social et économique, suivi d'une discussion des résultats et enfin vérification de nos hypothèses. A partir des manquements constatés dans la gestion des espaces verts de la ville de Bujumbura, nous avons fait des suggestions susceptibles d'optimiser d'avantage l'aménagement des espaces verts dans la ville de Bujumbura.

Pour mener bien notre étude, la méthodologie que nous avons utilisée consistait en l'usage de l'approche systémique au travers une démarche analytique. Grace aux informations que nous avons recueillies, de données secondaires issus de nos recherches documentaires, ainsi que des données primaires obtenues de nos investigations sur terrain, nous avons fait un certain nombre de constat qui permettront non seulement de promouvoir un meilleur investissent des espaces verts de la ville de Bujumbura mais aussi dans les autres villes du Burundi.

La ville de Bujumbura croit à un rythme accéléré. Son rôle de capital politique et économique pendant très longtemps et siège des institutions du pays, a fait d'elle une ville fortement attractive aux vues de visiteurs et migrants qu'elle recevait chaque année. Ce taux d'immigration accéléré auquel s'ajoute l'accroissement naturel de la population, entraine une extension spatiale de la

ville, laquelle nécessite une gestion décentralisée, afin d'assurer une meilleure intégration des populations venues d'horizon divers et d'assurer le bien-être de ces populations en leur offrant des commodités urbaines à l'instar des espaces verts. Mais la mairie et le service d'urbanisme au Burundi ne produisent pas assez d'espaces verts pour la population urbaine.

Les informations recueillis sur terrain nous ont permis de faire une distinction des besoins en espaces verts mais aussi de comprendre que parmi le déficit en espaces verts de la ville nait également du mauvais entretien, un manque de considération de, l'abandon et de l'occupation illégal de ceux existants. Par ailleurs, les efforts fournis par l'administration urbaine notamment dans la politique de démolition et le programme de l'embellissement de la ville, se débarquent dans la bonne gestion des espaces verts. Nous avons également constaté que le faible investissement dans le domaine des équipements urbains émane du niveau économique de notre pays. Ceci s'observe dans l'orientation des fonds dans le domaine du ministère de sport et culture dans ses attributions et l'urbanisme.

A cet effet, les recommandations faites face au manque de collaboration entre les différentes institutions s'orienter vers une coordination des actions et une redéfinition des rôles de chacun. Une intégration des populations dans l'aménagement des espaces verts et la prise en compte de leurs propositions, et enfin une collaboration avec les différents ministères pour une harmonisation des efforts. Les propositions ont également été faites en faveur d'un aménagement harmonieux des espaces verts dans différents communes urbaines de Bujumbura qui préconisent l'adaptation des espaces verts en fonction des spécificités de chaque circonscription.

Au terme de ce travail, nous pouvons affirmer que les hypothèses préalablement émises dans cette recherche ont été vérifiées. Cependant, certaines dimensions sur les espaces verts de la ville de Bujumbura resté encore à explorer.

BIBLIOGRAPHIE

I. Les dictionnaires

1. Dictionnaire universel, Paris, hachette, 1995.
2. Dictionnaire Larousse de poche, Paris,1991.
3. Dictionnaire d'architecture, Mardaga, Paris,1974.
4. Dictionnaire le petit Robert, Paris, 1967.
5. Dictionnaire Français-Latin, Paris Librairie classique Eugene Belin, paris,1998.
6. Nouveau dictionnaire étymologique et Histoire, Librairie Larrousse. Paris VI, 1988.
7. Dictionnaire, La ville et l'urbain, Paris, Edition Economica,2006.
8. Nouveau petit Robert de la langue française, Le Robert, 2009.

II. Ouvrages

1. ANDRE L, *Les parcs et les jardins,* Paris, 1982.
2. BENEDICTE G, urbanisation sans urbanisme : une histoire de la ville diffuse, Edition Mardaga, 2010.
3. BERNARD P, *L'évaluation des politiques publiques*, Paris, 2014.
4. BERTRAND M, *Villes africaines, modernité en question*, Cahier d'études africaines (revue trimestrielle), volume XXXVIII-1, Paris, 1998.
5. BILLAUDOT F et BESSON-G, *Environnement, urbanisme et cadre de vie, droit administratif*, Paris, Montchretien, 1979.
6. BOUBAKEUR H, *Traité modern de théologie islamique*, Ed. Maisonneuve et Larose, Paris, 2003.
7. SOURIAU E, *Vocabulaire d'Esthétique, presse universitaire de la France*, 1ère édition, octobre 1990.
8. GAPYISI E, *Le défi urbain en Afrique*, Paris, l'harmattan, 1989.
9. Karl MAX *; Le capital*, Editions sociales, Paris.1921.
10. LARCHER J L, Aménagement des espaces verts urbains et du paysage rural : Histoire, composition, éléments construits. 3ème éd. Paris. 2007.
11. MUMFORD L, *La cité à travers l'histoire*, Edition du Seuil, 27, Rue Jacob, Paris vie, 1978.

12. NDAYIRUKIYE S, *Bujumbura centenaire (1962-1997) : croissance et défis*, Paris, édition harmattan, 2000.
13. NTIBANTUNGANYA S, *Une démocratie pour tous les burundais*. La guerre « ethno » civile s'installe (1993-1996), Paris, l'Harmattan, 1999, vol2.
14. RICHARD E et al, *Les villes africains en crise, Gérer la croissance urbaine au sud Sahara : Cote d'Ivoire-Kenya-Nigéria-Sénégal-Soudan-Tanzanie-Zaïre.* L'Harmattan, 1993.
15. RIMBERT S, *Les paysages urbains*, Paris Vème, Armand colin, 103 Boulevard St Michel.1973.
16. PIERRE G, *Précis de Géographie urbaine*, Paris, 108, boulevard St. germain,1974.

III. Thèses et mémoires

1. BAECK LC, Etude socio-économique du centre extra-coutumier d'Usumbura, mémoire couronné au concours annuel de 1956, mémoire, Académie Royale sciences coloniales, Bruxelles,1957.
2. BAECK LC, *« Quelques aspects sociaux de l'urbanisation au Ruanda-Urundi »*, Zaïre, volume 10, 1956.
3. BUKURU J.M, *Etude sur le développement spatial de la ville de Bujumbura à son centenaire*, mémoire UB/FLSH, 2000.
4. BIDERI D, Analyse des impacts de l'urbanisation sur l'économie et l'environnement dans la province urbaine de Bujumbura. Mémoire UB/FSEA. 1986
5. CHOUMERT, J, *Analyse économique d'un bien public local : les espaces verts*, Thèse de doctorat, université d'Angers, 2009.
6. BENMECHICHE Dr. M, *Notes du cours destiné aux étudiants de troisième année en licence Géographie-urbain*, Université Salah BOUBENIDER, constantine3, 2021.
7. BALKACEMI H, *Espace vert public à Biskra entre la planification et l'application*, Alger 2018.
8. HATUNGIMANA C, *Intervention gouvernementale en matière de logement des fonctionnaires burundais*, mémoire UB/FSEA, 1993.
9. IGIRANAZA D, *Analyse de la valeur économique du jardin public de Bujumbura*, mémoire UB/FSEG, Bujumbura, 2021.

10. KABANYIZA A, *Evolution des centres extra-coutumiers d'Usumbura,* mémoire UB/FLSH,1986.
11. KURADUSENGE P, *Espaces verts leurs impacts sur l'environnement humains et naturel en mairie de Bujumbura : cas de la commune Ngagara et Rohero,* mémoire UB/FLSH, 2015.
12. LAMRI S, *Espace vert urbain et périurbain de Sétif : état des lieux et places dans la gestion municipale.* Mémoire, université FARHAT ABBAS, Alger 2012.
13. MANCEBO F, *Question de l'environnement pour l'aménagement et l'urbanisme*, Nantes édition du temps, 2003.
14. Gaillot M S, *pratiques et représentations du jardin à Rome et dans la campagne romaine. XVI et XVIIème siècles*, Thèse, université Pierre Mendès-France, 2011.
15. MASHANDARI E, *Quartier Ngagara (1952-1997) : de la « cité-jardin » au quartier résidentiel dense*, mémoire UB/FLSH, 1997.
16. MUNYANDAMUTSA F, *La part du lac Tanganyika dans l'économie nationale*. Mémoire UB/FLSH, 1990.
17. -NDAYIRUKIYE Sylvestre, *La plaine occidentale du Burundi, étude régionale*, Thèse de doctorat, université de Nice, 1987.
18. -NGABIRANO J.B, *Etude de la contribution socio-environnementale de l'ACVE, en mairie de Bujumbura : cas de la réhabilitation du jardin public*. Mémoire UB/FLSH, 2014.
19. NKE AR, *Valorisation des espaces récréatifs et développement du tourisme dans la ville de Yaoundé* ; Université de Yaoundé I, 2016.
20. NIMUBONA B, *La protection juridique de l'environnement urbain : cas de la municipalité de Bujumbura,* mémoire UB/FLSH, 2005
21. NIMUBONA J, *Le peuplement séparé de la ville de Bujumbura et ses implications socio-économiques*, mémoire, UB/ Département d'Histoire, 1990.
22. NSENGIYUMVA D, *Contribution à l'étude des places publiques de la ville de Bujumbura et proposition de l'aménagement de la place de l'indépendance* ; mémoire UB/FLSH, 2000.
23. NSHIMIRIMANA A, *Les territoires du tourisme burundais : entre le potentiel et la pratique : cas de la ville de Bujumbura*. Mémoire UB/FLSH,2012.
24. SIRVEN P, *La sous-urbanisation et les villes du Rwanda et du Burundi,* L'harmattan, 1987.

25. SEBITITAWEHO M, *Urbanisation à Bujumbura : Etude des quartiers types, Rohero et Cibitoke par photo et interprétation,* mémoire UB/FLSH, 1983.
26. SINDAYIHEBURA B, *De l'Imbo au Mirwa : Dynamique de l'occupation du sol, croissance urbaine et risques naturels dans la région de Bujumbura.* Thèse de doctorat, Toulouse, 2005.
27. SENGIYUMVA At, *Espace public comme lieu de survie : Les Timbayi de Bujumbura,* Université catholique de Louvain, Thèse de doctorat 2010.
28. TIGITI T, *L'état de l'environnement urbain de Bujumbura et ses incidences socio-économiques,* UB/FLSH. 1991.
29. TOYI O, *Les crises de la démocratisation et politiques publiques urbaines de l'habitat dans la ville de Bujumbura.* Thèse de doctorat, université de Pau et des pays de l'Adour. 2009.
30. TWAGIRIMANA E, *Agriculture urbaine à Bujumbura : Contribution à l'étude des activités rurales en milieu urbain*. Mémoire UB/FLSH,1989.

IV. Rapport

1. BOURJOL M, Droit administratif, l'action administrative, paris, Masson, 1997.
2. Bulletin Officiel du Burundi, n°8/93.1958.
3. Conseil supérieur du pays du Burundi. Session du 10 au 14 Juin 1958.
4. Conseil supérieur du pays du Burundi. Session du 27 Février 1959.
5. Institut National du Génie Urbain : La ville at l'environnement, 21experiences à travers le monde. Paris, polytechnique, 1994.
6. KAMTO M, Droit de l'environnement en Afrique, Vanves, EDICEF/AUPEEF,1996.
7. MINISTETE DES COLONIES, Plan décennal pour le développement du Ruanda-Urundi, Bruxelles, les éditions de VISSCHER,1951.
8. Ministère des Travaux Publics de l'Energie et des mines, Schéma Directeur de l'urbanisation, 1966.
9. Ministère des travaux publics et du développement de l'urbanisme, Bujumbura 1987.
10. SETEMU, Rapport sur l'état de l'environnement dans la municipalité de Bujumbura, Bujumbura, 2000.
11. Ministère des travaux publics et du développement de l'urbanisme, Bujumbura 1987.

V. Les articles, revues ou périodiques

1. Historique de la création et du développement d'usumbura, Rudipresse n°96 du 3 janvier 1959.
2. Décret n°100/242 de la 31/12/1992 Portante évacuation des eaux usées en milieu urbain, article3, B.O.B, 1991.
3. Loi n°1/010 du 30 Juin 2000 portant code de l'environnement de la république du Burundi, Art 120.
4. O.R.U. n°660/206 du 20/10/1931 Portant à l'environnement des ordures ménagères dans la circonscription d'usumbura.
5. Loi n°1/09 du 12 AOUT 2016 Portant code de l'urbanisme de, l'habitat et de la construction au Burundi.
6. CHRETIEN JP, « Le Burundi après la signature de l'accord d'Arusha » *in* politique africaine, n°80, décembre 2000.

VI. Webographie

1. *https://www.actus-environnement.com*,
2. https://www.larousse.fr/enclopedie/non.comm/monument// 14007.L'encyclopédie Larousse
3. *URL : https//www.journal.openedition.org.socio-antholopologie ; Alois Riegel, « culture moderne des monuments », socio-anthropologie*,
4. Larrere et al, https://openedition.org/lectures/17859 Lang
5. KABANYEGEYE et al, Trente-trois ans de dynamique spatial de l'occupation du sol de la ville de Bujumbura, en ligne sur, *https //www, Afrique science net*
6. https://*www. Villes-santé. com.* Réseau français des villes-santé de l'OMS,
7. LYNCH K, *Innovation dans les systèmes de visualisation urbaine*/ Accessible sur : *https://shs.cairn info/revue-communication et-langages1-2014-2page-63 ?Lang=Fr.*
8. *https : www.memoireonline 2000-2023,* par Jean Simon BAMAL Bâ LIHEP, université de Yaoundé-ingénieur-agronome.
9. *WWW.jimberemag.org,* Jimmy HATUNGIMANA, discours prononcé dans lors d'arrestation des constructions anarchiques en mairie de Bujumbura
10. -https://openjcareport.jica.go.jp.
11. -https://www.le-dictionnaire.com.

VII. Liste des personnes enquêtés

Nom et Prénom	Lieu	Fonction	Date d'enquête
B.D	Hôtel de ville	Agent de la mairie	15/12/2025
B.M	Ministère des infrastructures	Urbaniste	13/1/2025
B.O	Musée vivant	Guide	23/2/2025
B.P	Jardin publique	Visiteur	21/2/2025
B.T	Musée vivant	Caissière	23/2/2025
I.A	Cercle hippique	Guide	20/20/2025
I.J	Entente sportive	Guide	20/2/2025
I.P	Q. Jabe	Enseignant	17/2/2025
J.H	Q. Buyenzi	Non-identifié	17/2/2025
M.F	Q. Ngagara	Fleuriste	9/3/2025
M.F	Q. Kamenge (Heha)	Responsable de parcelle	21/3/2025
N.A	Buterere	Commerçant	19/3/2025
N.C	Kanyosha	Boutiquier	12/3/2025
N. E	Q. KinaniraIII	Retraité	17/2/2025
N. G	Q. Kibenga	Non-identifié	26/3/2025
N. I	Q. asiatique	Cabaretier	26/3/2025
N. J	Q. Rohero	Jardinier	21/2/2025
N.K	Q. Nyakabiga	Retraité	16/3/2025
N.M	Q. Bwiza	Commerçante	12/3/2025
N. P	Q. Gasenyi	Agent de la banque BCB	26/3/2025
N. R	Q. Mutanga-sud	Chef de quartier	24/2/2025
S.F	Q. Carama	Etudiant	26/3/2025
R.V	Q. Gatoke	Agent de sécurité	21/2/205
T. R	Q. Ngagara10	Fleuriste	9/3/2025

ANNEXE

« GESTION DES ESPACES VERTS EN MAIRIE DE BUJUMBURA ET SES INCIDENCES ET SES INCIDENCES SOCIO-ECONOMIQUES DE L'INDEPENDANCES AU ANNEES 2000 »

Questionnaire d'enquête

Mesdames et messieurs, Bonjour ;

Je suis étudiant de l'université du Burundi. Je suis en train d'effectuer une recherche sur le thème intitulé ***« Gestion des espaces verts en mairie de Bujumbura et ses incidences socio-économiques depuis l'indépendances aux années 2000* ».** J'espère que vous pouvez bien vouloir contribuer en répondant aux questions que je veux vous poser en rapport avec les espaces verts. Je vous promets que les informations que vous livrez doivent être confidentielles et ne seront utilisées qu'à des fins de recherche scientifiques. Je vous vous remercie d'abord.

Nom du quartier/site/institutions/ Lieu d'espace vert……

Enquêteur :…….

Enquêté……

Date de l'interview :……

Section 1: Renseignements généraux

S1Q01	Sexe : Masculin/Féminin
S2Q02	Age : 5-15 ; 16-25 ; 26-35 ; 36-45 ; 46-55 ; 56 et plus
S3Q03	Statut social : célibataire, marié, autres
S4Q04	Lieu de résidence :……..
S5Q05	Nombre d'enfants : 0,1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, plus
S6Q06	Niveau d'instruction : primaire, secondaire, supérieure
S7Q07	Quelle activité exercez-vous ?: fonctionnaire, profession libérale, commerçant, sans emplois, autres(préciser)
S8Q08	Votre activité vous laisse-t-elle du temps libre ? OUI ou NON
S9Q09	Que faites-vous de votre temps libre ? Repos, distraction, visites aux proches, autres
S10Q10	Depuis quand habitez-vous Bujumbura ?

II. Guide d'entretien adressé dans la mairie de Bujumbura

Q1	Existe-t-il un service des espaces verts ?
Q2	Quel est l'effectif du personnel au sein du service des espaces verts ?
Q3	Y a-t-il un moyen de gestion des espaces verts ?
Q4	Quelles sont les dépenses globales en espaces vert ?
Q5	La part des espaces verts dans le budget de la mairie
Q6	Quelle est la superficie totale des espaces verts ?
Q7	Au sein de la ville de Bujumbura, y a-t-il des espaces verts gérés par l'agglomération, la communauté ou le département ?
Q8	D'où viennent les financements des espaces verts ?
Q9	Quels sont les grands défis en matière de gestion des espaces verts ?
Q10	Quelle est la contribution des espaces verts dans le développement socio-économique de la ville ?

III. Guide d'entretien adressé à l'OBUHA

Q1	Quels sont les objectifs des espaces verts ?
Q2	Quelle est la surface occupée par les espaces verts ?
Q3	Quelle typologie des espaces verts trouvons-nous dans la ville de Bujumbura ?
Q4	Les espaces verts existent-ils tels qu'ils sont planifiés l'urbanisme ?
Q5	Pourquoi l'occupation illégale des espaces verts ?
Q6	Quelles sont vos initiatives dans la bonne gestion des espaces verts ?
Q7	Qu'envisagez-vous pour améliorer la qualité de vos services ?
Q8	Compte tenu du phénomène de l'occupation illégale des espaces verts, quelles sont les mesures prises pour assurer la bonne gestion de ces espaces ?
Q9	Y a-t-il des normes et lois régissant les espaces verts ?
Q10	Est-ce que les normes et lois de l'urbanisme sont-ils applicables en matière de gestion des espaces verts ?

IV. Guide d'entretien adressé au service du tourisme

Q1	Existe-il un tourisme urbain au Burundi ?
Q2	Quelle est la part des espaces verts dans le tourisme urbain ?
Q3	Comment le secteur du tourisme collabore avec la mairie dans la gestion des lieux touristiques ?
Q4	Comment le tourisme gagne ou perd dans le service des espaces verts ?
Q5	Quels sont les grands obstacles de ce secteur dans la ville de Bujumbura ?

V. Guide d'entretien à adresser à la population locale

1. Qu'est-ce que vous entendez quand on parle d'espace vert ?

……..

2. Existe-t-il des espaces verts dans votre quartier ?

……

3. Comment les espaces verts sont-ils gérés dans votre milieu ?

……

4. Quelle était votre réaction lors de la démolition des constructions anarchiques dans votre quartier ?

……..

5. Quel a été l'impact de la démolition des constructions anarchiques dans votre quartier résidentiel ?.....

6. D'après vous quel est l'importance que vous accordiez aux espaces verts ?

……..

7. Etes-vous conscient des normes et des lois régissant les espaces verts ?

OUI ou NON

Réponds par Vrai ou par faux

a) La croissance rapide de la population urbaine est l'une des facteurs qui provoquent l'occupation illégale des espaces verts ?

b) Les différentes crises politiques qu'a connues le Burundi ont causées des citadins à violer les normes de l'urbanisme

c) La pratique des activités artisanales tout le long des avenues dans la ville des Bujumbura favorise l'attractivité touristique et les services du REGIDESO.

d) La gouvernance locale est compétente en matière de gestion des biens publics.

e) L'activité informelle et le taux de chômage élevé des citadins touchent la ville dans plusieurs domaines.

f) Les déchets de toutes sortes doivent être déposés dans les parties non construites de la ville.

V. Guide d'entretien adressé aux paysagistes et aux gardiens des espaces verts

Présentation (Nom +prénom,……..)

Q1. Etes-vous fier de votre travail ?

Q2.Quels sont les moyens que vous mettez en place pour la sauvegarde de cet espace vert ?

Q3. Quels sont les attentes par rapport à l'espace vert que vous aménagez ?

Q4. Quel est la date de création de cet espace ?

Q5. Quels sont les objectifs de cet espace ?

Q6. Quel type de loisirs offre vous aux visiteurs dans cet espace ?

Q7. Quel est le taux de fréquentation de ce milieu ?

Q8. Combien de personne employez-vous de manière permanente ?

Q9. Quelles sont les activités que vous avez autorisées autour de cet espace ?

Q10. Qu'envisagez-vous pour améliorer la qualité de vos services ?

VI. Guide d'entretien à adresser aux gens qui pratique le commerce des fleurs (Ku mashurwe) et ceux qui produisent les plans des plantes ornementales dans les différents coins de la ville.

PRESENTATION (Nom+ Prénom,….)

Q1. Depuis quand avez-vous commencé ce métier ?

Q2. Cette activité est-elle formelle ?

Q3. Quelle est la contribution de cette activité dans le développement économique de la mairie ?

Q4. Quel a été l'impact pour vous après les mesures prises par la mairie de démolir les constructions anarchiques envie de valoriser les espaces verts ?

Q5. A quelle période de l'année, du mois ou de la semaine vous avez beaucoup de clients ?

Q6. Pourquoi achetez-vous des plans des fleurs ou des fleurs ?

Q7. Quels sont les problèmes rencontrés dans ce métier ?

N.B : Toutes ces questions de la fiche d'enquête seront traduites en Kirundi pour faciliter l'enquêté.